

MISSION

Gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent de façon responsable en favorisant l'ordre, la mesure et l'intérêt de la collectivité québécoise.

VISION

Devenir un chef de file mondial reconnu en commercialisation responsable de jeux de hasard et d'argent.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Canaliser l'offre de jeux de hasard et d'argent dans des circuits contrôlés.
2. Encadrer efficacement la consommation des jeux de hasard et d'argent.
3. Accroître l'efficacité et la performance globale de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

3	Chiffres clés de l'exercice
4	Contributions économiques et sociales
8	Message de la présidente du conseil d'administration
12	Message du président et chef de la direction
18	Loteries
24	Casinos
30	Loteries vidéo
34	Bingos
38	Responsabilité sociétale
44	Revue financière
49	Résultats comparatifs
50	États financiers consolidés
95	Mesures de réduction des dépenses et d'augmentation de la productivité
96	Mesure d'évaluation de l'efficacité et de la performance
97	Suivi des actions du Plan d'action de développement durable 2008-2013
114	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
124	Politiques linguistique et d'octroi de contrats
125	Accès à l'information et protection des renseignements personnels
126	Conseil d'administration et Secrétariat général
133	Rapports du conseil et de ses comités
142	Structure organisationnelle
144	Coordonnées

CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE

Au 31 mars 2012

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2012	2011	Variation \$	Variation %
Produits totaux	3 658 113	3 640 341	17 772	0,5 %
Loteries	1 789 390	1 787 813	1 577	0,1 %
Casinos	870 995	856 477	14 518	1,7 %
Loteries vidéo	997 955	1 001 092	(3 137)	(0,3 %)
Bingos	33 965	31 334	2 631	8,4 %
Transactions intersecteurs	(34 192)	(36 375)	2 183	(6,0 %)
Lots attribués – loteries	930 655	918 948	11 707	1,3 %
Lots attribués – bingos	18 103	15 692	2 411	15,4 %
Bénéfice brut	2 311 143	2 301 860	9 283	0,4 %
Charges des activités opérationnelles	950 733	955 296	(4 563)	(0,5 %)
Résultat net et résultat global	1 285 439	1 335 023	(49 584)	(3,7 %)
Dividendes	1 196 440	1 246 813	(50 373)	(4,0 %)
Autres sommes versées aux gouvernements du Québec et du Canada	246 425	244 185	2 240	0,9 %
Total des actifs	1 156 313	1 169 391	(13 078)	(1,1 %)
Capitaux propres	90 394	90 394	–	–

PRODUITS TOTAUX

Au 31 mars 2012

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2012	2011	2010 ¹	2009 ¹	2008 ¹
	3 658,1	3 640,3	3 722,6	3 789,6	3 772,3

RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL

Au 31 mars 2012

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2012	2011	2010 ¹	2009 ¹	2008 ¹
	1 285,4	1 335,0	1 340,7	1 455,8	1 436,2

¹ L'information financière présentée pour 2010, 2009 et 2008 est établie selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens.

CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES

Dividendes
au gouvernement
du Québec

1 196,4 M\$

Lots attribués aux
gagnants à la loterie
et au bingo

948,8 M\$

Commissions aux
partenaires des réseaux
de loterie, de loterie vidéo
et de bingo

347,9 M\$

Achats auprès
d'entreprises faisant
affaire au Québec

460,0 M\$

Avantages
du personnel

435,2 M\$

Taxes aux
gouvernements

141,4 M\$

Contributions spéciales
aux gouvernements

105,0 M\$

CONTRIBUTIONS SOCIALES

	Sommes consacrées à la lutte contre le jeu excessif	Versements au ministère de la Santé et des Services sociaux pour les personnes âgées en perte d'autonomie	Versements au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
	30,3 M\$	30,0 M\$	6,3 M\$
Contributions à des organismes sans but lucratif (OSBL)	Versements au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (OSM)	Versements au ministère des Finances (comité de suivi sur le jeu en ligne)	FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME Aide à l'action communautaire autonome
17,1 M\$	8,5 M\$	0,3 M\$	15,4 M\$
Commandites	Collection Loto-Québec		Aide à l'action humanitaire internationale
14,0 M\$	0,4 M\$		2,6 M\$

HÉLÈNE F. FORTIN, FCPA, FCA, IAS.A.

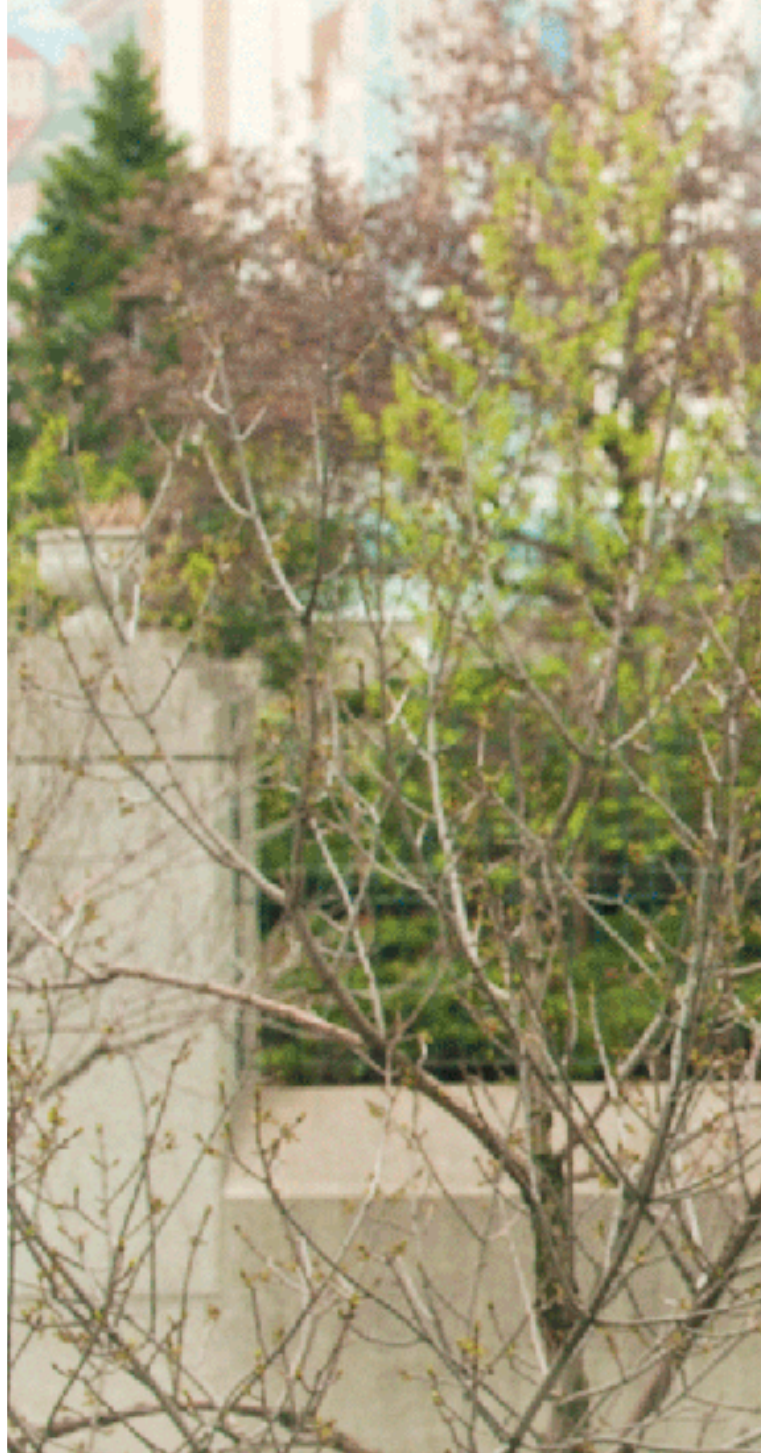
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je suis satisfaite que la Société ait réussi à maintenir ses résultats financiers par rapport au dernier exercice, en remettant notamment 1,196 milliard de dollars en dividendes au gouvernement du Québec.

GÉRARD BIBEAU

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Que ce soit par l'organisation du Grand Tournoi de poker Loto-Québec, la mise en ligne de Mise-o-jeu sur le site espacejeux.com, l'ouverture des Kinzo express ou l'avancement des travaux de modernisation du Casino de Montréal, nous avons continué de nous renouveler pour atteindre nos objectifs d'affaires.





HÉLÈNE F. FORTIN, FCPA, FCA, IAS.A.

PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En matière de gouvernance, Loto-Québec a toujours misé sur les pratiques les plus innovantes et la recherche de l'excellence. À ce chapitre, nous avons souligné, en 2011-2012, la cinquième année du nouveau modèle établi par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État en décembre 2006. Je suis heureuse de constater que la mise en œuvre des nouvelles règles à Loto-Québec a été effectuée de manière efficace, tout en prônant les meilleures pratiques de gouvernance.

En tant que société d'État commerciale, Loto-Québec a des responsabilités envers le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise. En dépit de la situation économique actuelle, Loto-Québec a réalisé une bonne performance globale d'entreprise tout en canalisant et en encadrant l'offre de jeu. Je suis satisfaite que la Société ait réussi à maintenir ses résultats financiers par rapport au dernier exercice, en remettant notamment 1,196 milliard de dollars en dividendes au gouvernement du Québec.

En ce qui concerne le plan d'affaires de 2011-2012, le conseil a remarqué que toutes les initiatives mises de l'avant durant le dernier exercice ont contribué à faire avancer Loto-Québec dans la réalisation de sa vision, soit de devenir un chef de file mondial reconnu en

commercialisation responsable de jeux de hasard et d'argent. Il a également constaté les nombreux efforts déployés, par les différents secteurs de l'entreprise, en matière d'innovation, notamment dans la conception de nouveaux jeux divertissants et plus adaptés aux goûts des diverses clientèles. Il a ainsi autorisé la mise en ligne de projets de bingo et de loterie, dont celle de la loterie Mise-o-jeu sur le site transactionnel espacejeux.com. Par ailleurs, le conseil a suivi de près les travaux de modernisation du Casino de Montréal, et a remarqué que les budgets et l'échéancier ont été respectés depuis le début du projet. Enfin, il a procédé à la nomination de deux membres indépendants comme représentants de la Société au sein du comité de surveillance de Casinos Développement Europe.

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Au fil des ans, Loto-Québec s'est toujours assurée de disposer de ressources qui détiennent les compétences et l'expérience pour faire progresser l'organisation dans la bonne direction. C'est dans cet esprit que le Conseil des ministres a nommé M. Gérard Bibeau président et chef de la direction en juin 2011. Le recrutement du nouveau président s'est déroulé en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, selon un processus rigoureux, notamment avec la création d'un comité ad hoc relevant du conseil, et à l'aide d'une firme spécialisée dans le recrutement de hauts dirigeants choisie au terme d'un appel d'offres sur invitation. C'est à la suite de recommandations du conseil au gouvernement que M. Bibeau a été nommé et qu'il a débuté dans ses fonctions à la barre de Loto-Québec le 7 novembre dernier.

En cours d'exercice, le conseil a également approuvé la nouvelle structure organisationnelle selon laquelle la vice-présidente aux finances et à l'administration ainsi que le vice-président aux ressources humaines de Loto-Québec relèvent directement du président et chef de la direction.

DES NOUVEAUTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Durant le dernier exercice, le conseil d'administration de Loto-Québec a accueilli de nouveaux membres et vu renouveler des mandats. En effet, en novembre dernier, le gouvernement du Québec a annoncé la nomination de cinq nouveaux membres, soit M^{mes} Lynda Durand, Nathalie Goodwin et Anie Perrault ainsi que MM. Alain Albert et Jean-André Élie. Dès leur arrivée au conseil, les nouveaux membres se sont rapidement intégrés à l'équipe. Par leurs compétences diversifiées, ils viennent très bien compléter l'équipe en place. Pour leur part, M^{me} Paule Bouchard, FCPA, FCA, qui préside le comité d'audit, M^e Serge LeBel, qui préside le comité de gouvernance et d'éthique, ainsi que M. Mel Hoppenheim ont vu leur mandat renouvelé. Je souligne le départ du conseil de M^{mes} Julie Bernier et Christiane Jodoin ainsi que de M. Marc G. Bruneau. En mon nom personnel et en celui de mes collègues du conseil, je tiens à les remercier pour leur apport soutenu aux travaux du conseil et de ses comités. Au 31 mars 2012, le conseil était composé de 12 membres, dont 6 femmes, ce qui contribue à l'objectif de parité hommes-femmes fixé par le gouvernement du Québec.

Le conseil approuve sur une base régulière les modifications aux profils de compétences et d'expérience des membres ainsi qu'au programme de formation pour les nouveaux membres. Les nouveaux administrateurs ont été très impressionnés par la qualité du programme de formation et ravis de l'accueil qu'ils ont reçu à leur arrivée à la Société. En outre, à la suite de leur nomination, le conseil a approuvé les modifications faites à la composition de chacun des comités, dont la nomination des présidents. Ces changements au sein des comités ont permis de mieux adapter la composition de ceux-ci à la réalité d'aujourd'hui.

UNE BONNE GESTION DES DÉPENSES ET UNE HAUSSE DE PRODUCTIVITÉ

Compte tenu de l'évolution prévue de ses produits, la Société doit accorder une attention accrue à l'efficacité de l'ensemble de son fonctionnement. Je constate que, année après année, tous les efforts sont investis afin de procéder à une gestion efficace des dépenses. En effet, pour les deux derniers exercices financiers, Loto-Québec a réussi non seulement à respecter les balises de la Loi sur l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec ainsi que des mesures concernant l'amélioration de la productivité, mais aussi à dépasser les attentes

avec une contribution de 57,9 millions de dollars, dont 43,0 millions de dollars pour 2011-2012. C'est un accomplissement de taille dans le contexte économique actuel. Tout le personnel de Loto-Québec a mis la main à la pâte, notamment en remaniant les projets, en optimisant les ressources et en innovant.

Le conseil a également poursuivi, tout au long de la dernière année, son travail relatif à la saine gestion du risque. Ainsi, conformément à la politique de gestion intégrée des risques adoptée en 2010-2011, le conseil a suivi de près les mesures mises de l'avant pour limiter les principaux risques de l'organisation, notamment en recevant un rapport semestriel faisant état de la situation. Comme chaque année, le conseil a aussi observé l'avancement du programme d'attestation de contrôle interne et veillé à l'arrimage avec le plan d'audit interne.

Nous sommes tous conscients que la performance globale d'une entreprise ne se limite plus aujourd'hui à ses seuls résultats financiers, mais comprend également son bilan social et environnemental. À ce chapitre, le conseil a continué de recevoir, lors de ses réunions, les rapports faisant état de l'avancement des initiatives prévues dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013.

LE SOUTIEN INDÉFACTIBLE DE TOUTE UNE ÉQUIPE

Je tiens évidemment à souligner le travail considérable qu'effectue le nouveau président et chef de la direction, M. Gérard Bibeau, depuis son entrée en fonction. Je suis à même de confirmer qu'il exerce ses nouvelles fonctions avec brio et que Loto-Québec est entre bonnes mains pour faire face aux défis de demain. De plus, je tiens à souligner la contribution de M. Alain Cousineau, qui a été à la tête de l'organisation durant les huit dernières années, et ce, jusqu'au 6 novembre 2011. Grâce à son dynamisme et à son leadership, il a notamment permis à Loto-Québec de se forger une réputation enviable comme chef de file en matière de jeu responsable dans le domaine des jeux de hasard et d'argent tant au Canada qu'à l'international.

Les membres du conseil et moi-même tenons aussi à remercier M^{me} Lynne Roiter, secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique, et toute son équipe pour l'excellent soutien qu'elles nous apportent dans l'accomplissement de nos fonctions, ainsi que pour la haute qualité du travail effectué afin d'assurer le bon fonctionnement du conseil.

Je remercie finalement tous mes collègues du conseil d'administration ainsi que les membres du conseil de direction pour leur soutien extraordinaire, et pour leur contribution importante à la Société. Enfin, je rappelle que pour viser l'excellence, cela prend des efforts majeurs autant de la direction de l'entreprise que des employés. Je souligne à cet égard la collaboration de l'ensemble des employés de la Société, qui nous ont permis de réaliser de si beaux projets au cours du dernier exercice. C'est avec la constance de l'effort et la valeur fondamentale d'intégrité que nous poursuivrons les nombreuses activités qui nous attendent dans la prochaine année.



Hélène F. Fortin, FCPA, FCA, IAS.A.
Présidente du conseil d'administration de Loto-Québec

GÉRARD BIBEAU

PRÉSIDENT ET CHEF
DE LA DIRECTION



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Au fil des années, on constate à quel point Loto-Québec a toujours su s'adapter aux réalités du marché en évoluant au rythme de son environnement social, économique et technologique. Au cours du dernier exercice, nos équipes ont continué à mettre tous les efforts pour créer de la valeur pour nos différents publics en faisant preuve d'innovation et de créativité. Que ce soit par l'organisation du Grand Tournoi de poker Loto-Québec, la mise en ligne de Mise-o-jeu sur le site espacejeux.com, l'ouverture des Kinzo express ou l'avancement des travaux de modernisation du Casino de Montréal, nous avons continué de nous renouveler pour atteindre nos objectifs d'affaires.

Au terme de 2011-2012, Loto-Québec déclare des produits de 3,658 milliards de dollars pour atteindre un résultat global de 1,285 milliard de dollars. Malgré le contexte économique instable, nous présentons des résultats semblables à ceux du dernier exercice, notamment en raison d'une gestion rigoureuse de nos dépenses.

Dans cette foulée, je suis heureux de confirmer que nous avons respecté intégralement, durant le dernier exercice, les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire ainsi que les mesures d'amélioration de la productivité. En effet, nous avons attribué, en 2011-2012, un montant de 43,0 millions de dollars à l'effort de réduction des dépenses

et d'augmentation de la productivité comparativement à 14,9 millions de dollars en 2010-2011. Pour les deux derniers exercices financiers, nous aurons atteint un total de 57,9 millions de dollars. Soulignons d'emblée qu'avant l'entrée en vigueur de ces mesures, Loto-Québec était déjà consciente de l'importance de contrôler ses dépenses. Depuis les neuf dernières années, nous avons réussi à contrôler la hausse des dépenses d'exploitation à 1,5 %, soit un niveau inférieur à la moyenne du taux d'inflation au Québec.

DES RÉSULTATS SATISFAISANTS DANS CHACUN DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Dans l'ensemble, je suis satisfait de la performance de nos secteurs d'activité. Tout d'abord, le chiffre d'affaires du secteur des loteries est demeuré stable en 2011-2012 par rapport à celui de l'exercice précédent, avec des produits de 1,789 milliard de dollars au 31 mars 2012 (+0,1 %). De nombreuses loteries ont contribué à cette bonne performance, dont les loteries instantanées, qui ont enregistré des ventes de 475,7 millions de dollars (+2,0 %). Les paris sur événements (+14,3 %), les loteries téléactives (+7,4 %) et les éditions spéciales (+1,3 %) ont également connu une hausse de leurs produits. Par ailleurs, depuis son lancement en mai 2011, la loterie Lotto Poker a connu un grand succès auprès de notre clientèle, comme en témoignent ses produits de 88,7 millions de dollars. Quant au Lotto Max, il a subi une diminution de ses ventes de 21,1 % principalement en raison de la baisse du nombre de gros lots accompagnés de Maxmillions.

De son côté, le secteur des casinos a affiché des produits de 871,0 millions de dollars, soit une hausse de 1,7 % en comparaison du dernier exercice. Les quatre établissements ont accru leurs ventes. En effet, le Casino

de Montréal, qui est en plein processus de modernisation, a vu son chiffre d'affaires augmenter de 1,3 %. Le Casino du Lac-Leamy, le Casino de Charlevoix et le Casino de Mont-Tremblant ont également connu une croissance respective de leurs ventes de 1,9 %, 2,9 % et 7,0 %. Quant au site espacejeux.com, dont les résultats sont inclus dans ceux du secteur des casinos, il a enregistré un chiffre d'affaires de 19,4 millions de dollars en 2011-2012. Nos équipes continuent d'ailleurs de travailler à diversifier l'offre de jeu en ligne, comme on a pu le constater récemment avec l'ajout de la loterie Mise-o-jeu. Au cours des prochains mois, comme il a été prévu, des jeux de bingo et de loterie seront aussi offerts en ligne.

Pour sa part, le secteur des loteries vidéo affiche des produits de 998,0 millions de dollars, soit un résultat semblable à celui du dernier exercice (-0,3 %). Dans ce même secteur, les salons de jeux de Québec et de Trois-Rivières ont vu leurs ventes combinées progresser de 9,6 %. De son côté, la Société des bingos du Québec se porte également bien avec un chiffre d'affaires de 34,0 millions de dollars pour le présent exercice, soit une hausse de 8,4 % en comparaison de 2010-2011. Il faut dire que les huit Kinzo express, qui ont ouvert leurs portes durant la dernière année, sont très appréciés de la clientèle.

DES PROJETS INNOVATEURS ET MOBILISATEURS

MISE-O-JEU OFFERT EN LIGNE SUR LE SITE ESPACEJEUX.COM

Depuis le 26 mars dernier, les consommateurs peuvent acheter leur sélection de Mise-o-jeu sur espacejeux.com. Cette initiative répond aux attentes des amateurs d'événements sportifs, qui peuvent désormais parier à partir de leur ordinateur, de leur tablette numérique ou de leur téléphone intelligent. Mentionnons que les applications mobiles de Mise-o-jeu ont été conçues par l'équipe d'Ingenio, une filiale de Loto-Québec qui travaille en recherche et développement de produits et modes de commercialisation en matière de jeux de hasard et d'argent. Je tiens à rappeler que le site espacejeux.com garantit un environnement légal, intègre et sécuritaire. Il faut savoir que les Québécois sont exposés à plus de 2 000 sites de jeu en ligne illégaux, non réglementés et dont l'intégrité est souvent mise en doute. Il est de notre mandat de canaliser et d'encadrer les jeux de hasard et d'argent tout en accroissant l'efficacité et la performance globale de la Société.

LE GRAND TOURNOI DE POKER LOTO-QUÉBEC

Les 19 et 20 mai dernier a eu lieu, au Casino du Lac-Leamy, le plus prestigieux événement de poker jamais tenu au Canada, soit le Grand Tournoi de poker Loto-Québec. Nous avons annoncé la tenue de ce tournoi, en septembre 2011, lors d'une conférence de presse. Comme prévu, le grand gagnant s'envolera vers Las Vegas

et représentera Loto-Québec au tournoi The BIG ONE for ONE DROP™, qui se tiendra à l'occasion de la World Series of Poker (WSOP) de Las Vegas les 1^{er}, 2 et 3 juillet 2012. Ce tournoi, dont 11,1 % de tous les droits d'entrée seront versés à la fondation ONE DROP®, est le plus important événement caritatif du monde du poker. Je suis très satisfait de la stratégie commerciale globale que nous avons déployée pour l'occasion. Elle nous a permis de mettre en valeur l'expertise et le savoir-faire de nos différents secteurs d'activité, et de nous positionner auprès des amateurs de poker.

LES TRAVAUX DE MODERNISATION AU CASINO DE MONTRÉAL

Comme vous le savez, le Casino de Montréal est en plein processus de modernisation et les travaux continuent de bien se dérouler selon l'échéancier et les budgets prévus. En plus d'assurer la pérennité de ce joyau du patrimoine d'Expo 67, notre objectif est de faire de cet établissement un haut lieu de divertissement adapté aux attentes de notre clientèle. Nous voulons aussi faire face à la concurrence et offrir un service supérieur au sien. En avril dernier, nous avons inauguré l'entrée principale ; d'autres sections du Casino ouvriront de façon ponctuelle jusqu'à la fin des travaux. Je suis heureux de dire que nous prévoyons inaugurer le tout nouveau Casino à l'automne 2013, alors que nous célébrerons le 20^e anniversaire de l'établissement. Jusqu'à la fin du chantier, le Casino demeure ouvert, et je lève mon chapeau aux employés, qui continuent d'offrir le même excellent service à la clientèle.

LES KINZO EXPRESS GAGNENT EN POPULARITÉ

S'inspirant des conclusions du projet pilote Kinzo, nous avons ouvert, durant le dernier exercice financier, huit Kinzo express dans les villes de Joliette, de LaSalle, de Laval, de Longueuil, de Québec, de Repentigny, de Saint-Eustache et de Vaudreuil-Dorion. Le but premier de cette initiative est de maintenir les revenus des organismes sans but lucratif ayant choisi le bingo comme source de financement. Ce concept dynamique, proposé dans un environnement intime et convivial, continue de gagner en popularité auprès de la clientèle. Je confirme d'ailleurs que d'autres salles ouvriront durant l'exercice 2012-2013.

UNE APPLICATION MOBILE LANCÉE DANS LES CASINOS

Au cours de la dernière année, nous avons lancé dans les casinos du Québec l'application pour appareils mobiles Mon casino, offerte sur les plateformes d'Apple. Elle sera éventuellement aussi offerte sur Android. Cette application sert de guide virtuel pour aider la clientèle à trouver facilement les équipements de jeu recherchés dans nos établissements. Elle l'aide aussi à obtenir une foule d'informations comme l'emplacement des jeux, les horaires, les événements spéciaux et les règlements liés aux jeux de table. Nous proposons aussi la version pour appareils mobiles de tous les sites web des casinos. Ces deux initiatives répondent aux besoins technologiques actuels de la clientèle, en plus de proposer une grande flexibilité qui nous permettra de nous adapter aux tendances futures du marché.

LA RELOCALISATION DU SALON DE JEUX DE QUÉBEC

Dans la foulée de la conférence de presse annonçant la construction d'un nouvel amphithéâtre à Québec en mars dernier, le sort du Salon de jeux de Québec a été évoqué. Il est prévu d'abriter dans les locaux actuels de l'établissement des bureaux et un studio de télévision de Québecor, ainsi qu'un resto-bar. Nous avons jusqu'en mars 2014 pour déménager le Salon de jeux. Actuellement, nous sommes en discussion avec la Ville de Québec concernant la relocalisation du Salon de jeux et les modalités y étant rattachées.

LE NOUVEAU SITE LOTOQUEBEC.COM/CORPORATIF, MIEUX ADAPTÉ AU WEB 2.0

Lors de la dernière année, nos équipes à l'interne ont consacré beaucoup d'énergie à la refonte du site lotoquebec.com/corporatif. Mis en ligne en mai 2012, notre site corporatif permet d'en savoir plus sur nos activités et nos nombreuses contributions à la collectivité. Plus convivial, le nouveau site favorise une navigation intuitive et facilite l'accès à l'information. De plus, cette nouvelle version est mieux adaptée au web 2.0, nous permettant de nous rapprocher de nos différents publics et de favoriser le dialogue. Je vous invite à découvrir le site corporatif amélioré de la Société et à venir dialoguer avec nos divers collaborateurs. Signalons que Loto-Québec et ses filiales maintiennent plus d'une trentaine de sites web qui sont accessibles à partir du portail lotoquebec.com.

LA POURSUITE DE NOS ENGAGEMENTS

Représentant un maillon important du patrimoine artistique québécois, Loto-Québec est devenue, en mars dernier, le partenaire du Musée de la civilisation à Québec. L'annonce de cette entente d'une durée de trois ans a été faite à l'occasion de l'ouverture de l'exposition *L'Univers de Michel Tremblay*. L'entente prévoit que la Société présente trois expositions de la série Hommage aux grands créateurs, dont les deux autres auront lieu en 2013 et en 2014. Je suis fier de dire que Loto-Québec continue de contribuer à l'essor de la culture québécoise en appuyant des organismes et des créateurs d'ici.

J'en profite pour mentionner le succès critique et public du théâtre musical *Belles-Sœurs*, qui a été présenté du 8 mars au 7 avril 2012 au Théâtre du Rond-Point, à Paris. En 2011, nous avons annoncé notre soutien financier avec l'aide de nos partenaires, la Caisse de dépôt et placement du Québec, CGI et Power Corporation du Canada. Mentionnons aussi l'apport du transporteur Air Transat. Je les remercie tous pour cet appui, qui a permis à ce spectacle de chez nous de connaître un grand succès dans la Ville Lumière.

Par ailleurs, nous avons souligné, en janvier dernier, le premier anniversaire de notre programme de bénévolat d'entreprise. J'appuie grandement ce programme rassembleur et mobilisateur qui s'adresse aux quelque 6 800 employés de Loto-Québec et de ses filiales. Un an plus tard, on constate que de nombreux employés, invités sur une base volontaire, se sont mobilisés afin de participer à plusieurs

projets porteurs pour la communauté et qu'ils l'ont fait avec beaucoup d'enthousiasme. Pour les années à venir, j'entends poursuivre les efforts nécessaires afin que ce programme continue de profiter autant aux employés qu'au milieu communautaire.

Sur le plan des relations de travail, nous avons conclu des ententes avec nos employés représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Loto-Québec (STTLQ), affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), et par l'unité de Loto-Québec du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), pour le renouvellement de leur convention collective. La signature des conventions du STTLQ et du SPGQ, respectivement en janvier et en mars derniers, vient consolider jusqu'en décembre 2014 les conditions de travail de ces quelque 900 employés. Je souligne d'ailleurs le professionnalisme et le grand respect dont ont fait preuve les différentes parties impliquées dans le processus de négociation.

UNE ÉQUIPE REMPLIE DE COMPÉTENCES ET DE SAVOIR-FAIRE

Durant la dernière année, je me suis joint à Loto-Québec comme président et chef de la direction, succédant à M. Alain Cousineau, qui était à la tête de l'entreprise depuis les huit dernières années. Je le remercie, en mon nom et au nom de toute l'équipe, pour sa contribution soutenue au développement de la Société et pour le travail accompli durant le présent exercice financier.

Je dois dire que, dès mon arrivée à Loto-Québec, j'ai fort apprécié l'accueil que m'ont réservé les employés ainsi que les membres du comité de direction et du conseil d'administration. Je les remercie du soutien et de la confiance qu'ils m'accordent tous les jours, et, parallèlement, de tous les efforts investis dans l'atteinte de nos objectifs. Je remercie tout spécialement M^{me} Hélène F. Fortin, présidente du conseil, de son appui constant.

Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion d'apprendre, d'observer et de connaître les rouages de cette entreprise. Même si elle est une organisation multifonctionnelle, évoluant dans un environnement complexe, Loto-Québec est très bien structurée et formée d'une équipe remplie de compétences et de savoir-faire. Pour les années à venir, nous continuerons de mettre tous les efforts pour maintenir l'équilibre entre notre mission sociale et notre mission commerciale. C'est ensemble que nous ferons de Loto-Québec un chef de file mondial reconnu en commercialisation responsable de jeux de hasard et d'argent. C'est aussi en continuant d'innover que nous réaliserons les nombreux projets sur notre route durant le prochain exercice.



Gérard Bibeau
Président et chef de la direction de Loto-Québec

**MISE
OJEU**

Loteries

**Célébration
2012**

Lotto
MAX

Lotto
POWER

Formule
Groupe

UN PREMIER PAS VERS UN RENOUVEAU

Au cours de l'exercice 2011-2012, le secteur des loteries a franchi une étape déterminante et essentielle pour son évolution future : depuis le 26 mars 2012, les consommateurs peuvent acheter en ligne un de ses produits, en l'occurrence le jeu de pari sportif Mise-o-jeu. D'autres produits de la gamme actuelle s'ajouteront à l'offre en ligne dans les prochains mois.

Le chiffre d'affaires du secteur des loteries s'est établi à 1,789 milliard de dollars, soit un résultat quasi identique à celui de l'exercice précédent. Une telle performance est un accomplissement en soi, surtout que le hasard des tirages a produit un nombre limité de cumuls importants au Lotto Max, ce qui a provoqué par le fait même un net recul des ventes de ce produit.

FAITS SAILLANTS

Le Lotto Poker, un nouveau jeu sur terminal lancé en début d'exercice, a connu un succès retentissant notamment grâce à son jeu éclair sur l'afficheur-consommateur, qui offre aux clients une nouvelle expérience de gain instantané en magasin, en plus du tirage en soirée. Ses ventes ont très largement dépassé les attentes, et ce résultat entraînera la création et le lancement d'autres produits avec un jeu éclair.

L'édition 2012 de Célébration, la 23^e depuis les débuts de cette loterie, a établi un nouveau record de ventes. Cette performance et la longévité de Célébration démontrent à quel point ce produit fait maintenant partie des traditions du début d'année pour les acheteurs québécois.

Autre fait à souligner : les jeux à gratter ont connu une légère croissance, ce qui a freiné le recul des ventes observé depuis quelques années. Ce renversement de tendance est notamment attribuable à divers ajustements sur le plan de l'offre. Même phénomène pour La Poule aux œufs d'or, dont l'augmentation des ventes en 2011-2012 – après plusieurs années de décroissance des ventes – est directement liée à l'ajout en début de saison des très populaires lettres à collectionner. La Poule aux œufs d'or, qui entreprendra l'automne prochain sa 20^e saison à l'antenne, a atteint une nouvelle marque en diffusant, le 19 octobre 2011, sa 800^e émission.

Le pari sportif Mise-o-jeu est lui aussi sur une lancée grâce aux possibilités qu'offre la nouvelle plateforme de jeu implantée à l'automne 2010. De plus, le format des programmes aux points de vente a été réduit, ainsi que la taille des billets de tous les produits imprimés par le terminal. Cette initiative de développement durable générera des économies substantielles et récurrentes. Mentionnons aussi que l'équipe du secteur des loteries a participé activement à la préparation du dossier pour le renouvellement de la certification en matière de jeu responsable de la World Lottery Association (WLA).

En cours d'exercice, le secteur des loteries s'est vu décerner des prix prestigieux pour trois de ses publicités télévisées. Lors de la soirée des Créa, qui couronne chaque année les meilleures productions publicitaires québécoises, le message Téléphone du Lotto 6/49 a été choisi meilleure publicité télévisée dans la catégorie Produit.

Par ailleurs, au congrès annuel de la North American Association of State and Provincial Lotteries, le message Soleil du Lotto Max a remporté le prix le plus convoité de tous, soit celui de la meilleure publicité toutes catégories confondues, en plus du prix pour la meilleure cinématographie, tandis que le message du Lotto Poker a remporté la palme pour la meilleure utilisation de l'humour.

UN APPUI INDÉFACTIBLE AU RÉSEAU DE DÉTAILLANTS

Au cours de la dernière année, deux projets importants et innovateurs pour le réseau de détaillants ont continué leur évolution. Le premier, Formule groupe, propose aux consommateurs de participer en groupe à leurs loteries préférées et le deuxième, Loto Express, permet la vente de loterie par de miniterminaux installés aux caisses des secteurs de l'alimentation et des pharmacies. Ces projets permettent non seulement de diversifier l'offre aux clients, mais aussi, ce faisant, de répondre à un besoin exprimé à la fois par les détaillants et les consommateurs.

Le développement du potentiel d'affaires des comptes majeurs a évidemment figuré au tout premier plan de nos actions. Il faut dire que les comptes majeurs contribuent à près de 40 % des ventes totales du secteur des loteries. Ces réseaux qui ont des besoins d'affaires spécifiques s'avèrent donc cruciaux dans les performances de vente.

Finalement, mentionnons que l'année qui se termine aura vu le lancement d'un projet visant à rajeunir l'image des kiosques de loterie installés dans la majorité des centres commerciaux du Québec.

LES INNOVATIONS DU SECTEUR DES LOTERIES D'HIER À AUJOURD'HUI :

1970

Tirage inaugural de Loto-Québec, première société de loteries à être créée au Canada et troisième en Amérique du Nord.



+ loto-québec

1977

Mise en marché des loteries instantanées.

1978

Développement d'un réseau de vente de loteries sur terminal, une première mondiale.

1982

Lancement du Lotto 6/49, premier jeu pancanadien sur terminal.



1988

Lancement du tout premier jeu de loterie télévisé, Roue de fortune.

1991

Mise en marché de Loto-Quiz, première loterie téléactive du monde, qui a pavé la voie à La Poule aux œufs d'or, lancée deux années plus tard.

2000

Lancement d'une loterie multimédia interactive, Trésors de la tour, une création d'Ingenio. Il s'agit d'une première mondiale.



LOTÉRIES

Au 31 mars 2012

<i>(en milliers de dollars)</i>	Ventes 2012	Ventes 2011	Évolution
LOTÉRIES À TIRAGE			
Lotto 6/49	357 381	366 842	(9 461)
Lotto Max	300 783	381 444	(80 661)
Extra	134 406	143 613	(9 207)
Banco	138 169	140 564	(2 395)
La Quotidienne	40 593	41 090	(497)
Québec 49	77 600	74 754	2 846
Lotto Poker	88 727	–	88 727
Jour de paye	6 106	7 636	(1 530)
Astro	3 471	3 743	(272)
Triplex	4 913	5 899	(986)
Vie de millionnaire	–	4 072	(4 072)
Mini	11 063	11 934	(871)
Téléactives	52 228	48 633	3 595
Éditions spéciales	46 558	45 955	603
Total partiel	1 261 998	1 276 179	(14 181)
LOTÉRIES INSTANTANÉES	475 669	466 396	9 273
PARIS SUR ÉVÉNEMENTS	51 723	45 238	6 485
Total	1 789 390	1 787 813	1 577

Le jeu de pari sportif offert en ligne sur espacejeux.com

Le Lotto Poker : succès retentissant auprès de la clientèle





La Poule aux œufs d'or, qui entreprendra l'automne prochain sa 20^e saison à l'antenne, a atteint une nouvelle marque en diffusant, le 19 octobre 2011, sa 800^e émission.

Une abondance de gagnants

Fidèle à son habitude, le secteur des loteries a fait un très grand nombre d'heureux encore cette année. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, parmi les 40 163 visiteurs reçus aux centres de paiement de Montréal et de Québec, 59 chanceux sont repartis avec un chèque de 1 million de dollars ou plus. Le mois de février 2012 a été particulièrement prolifique à cet égard : 8 gros lots de 1 million de dollars ou plus ont été remportés au Québec en 29 jours seulement; ainsi, 16 nouveaux millionnaires se sont partagé un total de 57,9 millions de dollars.

Depuis sa création, Loto-Québec a fait une abondance de gagnants. En 42 ans d'existence, la Société a remis un total de 1 223 lots de 1 million de dollars ou plus.

Chaque année, Loto-Québec attribue plus de 900 millions de dollars en lots à la loterie. Pour l'exercice 2011-2012, voici la liste des 10 lots les plus importants réclamés au Québec et qui totalisent à eux seuls 152,6 millions de dollars :

Lot	Loterie	Date de tirage	Région administrative
22 442 363 \$	Lotto 6/49	2011-12-31	Formule groupe ¹
20 000 000 \$	Lotto Max	2011-09-02	Montréal
17 000 000 \$	Vie de millionnaire 2011	2011-03-31	Montréal
16 666 666 \$	Lotto Max	2012-02-03	Formule groupe ²
16 666 666 \$	Lotto Max	2012-02-03	Montréal
16 666 666 \$	Lotto Max	2011-04-15	Saguenay-Lac-Saint-Jean
15 574 780 \$	Lotto 6/49	2012-02-11	Montréal
11 810 088 \$	Lotto 6/49	2011-12-07	Estrie
7 918 116 \$	Lotto 6/49	2012-03-21	Montréal
7 845 281 \$	Lotto 6/49	2012-03-28	Montréal

¹ Ce billet acheté en Formule groupe a fait des gagnants dans plusieurs régions du Québec.

² Idem.

2004

Lancement au New Jersey de Cyberslingo, la première loterie par téléchargement sur Internet en Amérique du Nord, conçue par Ingenio.



2007

Lancement des jeux éclair, un portefeuille de jeux pour le web, conçus par Ingenio. D'abord commercialisés en Colombie-Britannique, puis au Danemark, ils sont rapidement offerts au Québec sur lotoclic.com.

2008

Mise en place de la formation en ligne des détaillants et de leurs employés par l'entremise du terminal de vente, une première à l'échelle internationale.

2009

Installation des vérificateurs de billets sans fil et libre-service dans les points de vente.



Lancement du jeu pancanadien Lotto Max, qui offre aux consommateurs une composante unique au monde, les Maxmillions.

2010

Lancement d'une toute nouvelle façon de miser en groupe, Formule groupe, une première mondiale.



Installation d'appareils de vente portatifs Loto Express destinés aux caisses multiples des marchés d'alimentation et des pharmacies, une première mondiale.



Casinos



EN ROUTE VERS LE CASINO DU FUTUR

Alors que l'industrie des casinos aux États-Unis traverse une période difficile en raison d'une baisse de ses revenus de 14,6 % entre 2007 et 2010, la Société des casinos du Québec (SCQ) réussit à maintenir le cap grâce à la mise en œuvre d'initiatives énergiques qui soutiennent sa vision : celle de devenir, dans le marché de la concurrence immédiate, les meilleurs casinos en ce qui a trait au service à la clientèle tout en offrant des jeux qui se démarquent par l'innovation et la diversité.

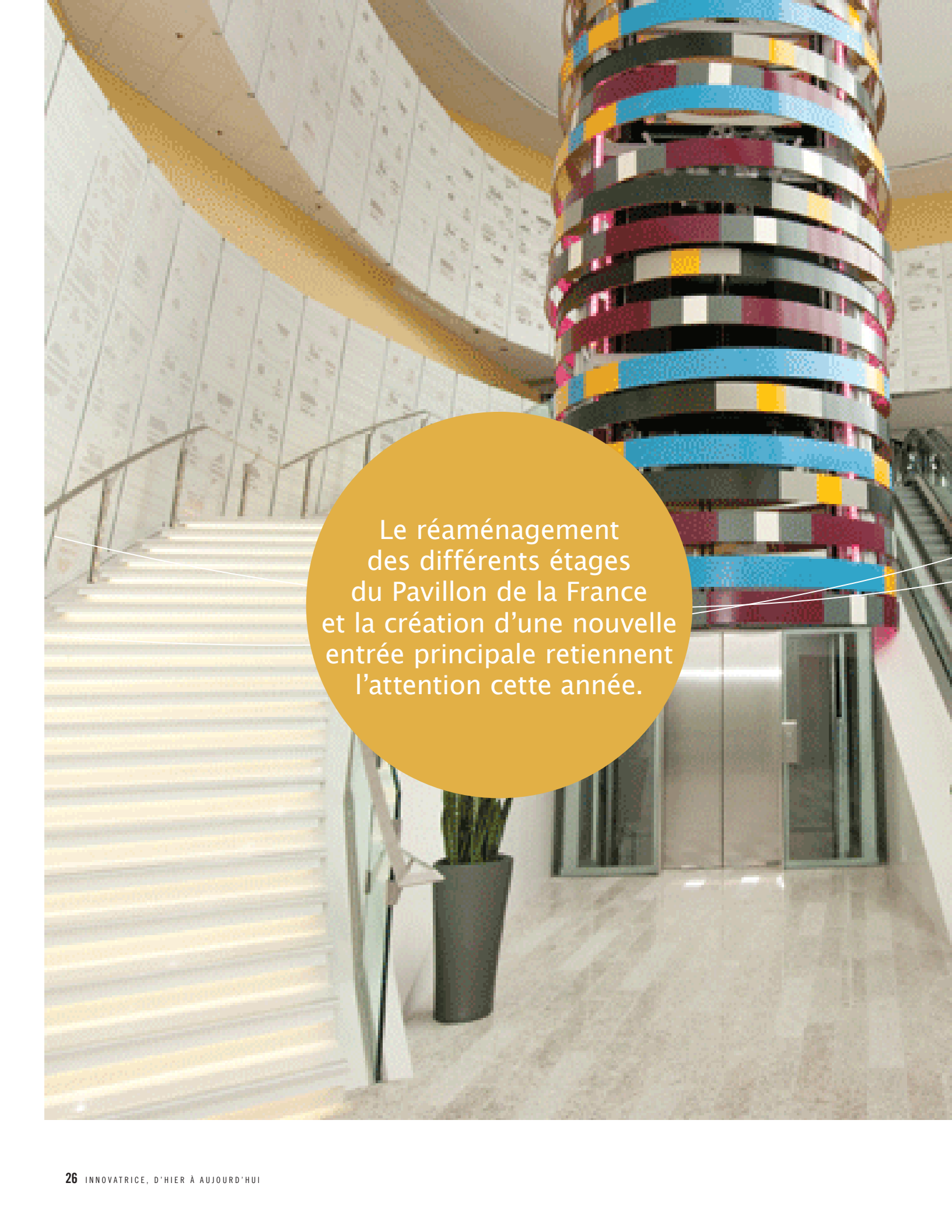
Pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2012, la SCQ a atteint des produits de l'ordre de 871,0 millions de dollars, ce qui représente une légère augmentation de 1,7 % comparativement à l'année précédente.

INNOVER POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES ACTUELLES ET FUTURES DE LA CLIENTÈLE

L'un des faits marquants du dernier exercice a été le lancement de dizaines de nouveaux jeux de machines à sous et de deux nouveaux jeux de table, soit le poker Ultimate Texas Hold'em et le Blackjack Switch. La SCQ a également lancé la roulette électronique, son tout premier jeu hybride. Ce jeu avant-gardiste et convivial fait appel aux plus récentes technologies en la matière. Ces nouvelles plateformes de jeu électroniques sont appelées à s'intégrer graduellement à l'offre de jeu traditionnelle, ce qui renouvellera l'expérience de la clientèle.

La SCQ, en collaboration avec Ingenio, une filiale de Loto-Québec, a par ailleurs introduit une nouvelle application mobile pour la tablette et le téléphone Apple. Cette application permet à la clientèle de trouver à même leur appareil mobile les jeux et les services disponibles dans l'établissement souhaité, et d'obtenir une variété d'autres renseignements, tels que les nouveautés, les activités en vedette et les offres spéciales.

En plus de ses efforts en matière de service à la clientèle et de ses innovations en matière de jeu, la SCQ poursuit le déploiement de la méthodologie Lean Six Sigma afin d'améliorer ses processus et ses pratiques.

The image shows a modern interior space, likely a museum or exhibition hall. On the left, a wide staircase with white steps and a metal railing leads upwards. The walls are covered in a grid of small, white, rectangular panels. On the right, a large, colorful spiral staircase with blue, red, and yellow steps winds upwards. A large, yellow circle is superimposed over the center of the image, containing text. In the foreground, a potted plant sits on a light-colored floor. A glass door is visible in the background on the right.

Le réaménagement
des différents étages
du Pavillon de la France
et la création d'une nouvelle
entrée principale retiennent
l'attention cette année.

La filiale continue d'être une organisation socialement responsable. Parmi ses récentes initiatives figure la formation de ses gestionnaires afin qu'ils intègrent encore plus systématiquement les enjeux sociaux et environnementaux dans leur prise de décision. Les équipes de cette filiale ont aussi grandement contribué à la préparation du dossier pour le renouvellement du plus haut niveau de certification en jeu responsable de la WLA, soit le niveau 4. De plus, mentionnons qu'un an après avoir implanté le compostage dans ses différents points de service, le Casino du Lac-Leamy a largement dépassé son objectif initial par 62,5 %, ce qui en fait un meneur régional en la matière.

CASINO DE MONTRÉAL

Des travaux de modernisation ont été entrepris au Casino de Montréal en 2009 et sont maintenant entrés dans leur phase intensive. Le réaménagement des différents étages du Pavillon de la France et la création d'une nouvelle entrée principale retiennent l'attention cette année. Le cinquième étage du Casino de Montréal a fait l'objet d'une profonde transformation, et les restaurants qui s'y trouvaient ont été fermés, dont le réputé restaurant gastronomique Nuances. Durant les travaux, les restaurants et bars ont été déménagés temporairement. Il est nécessaire de souligner que ces travaux se réalisent tout en maintenant les activités de jeux et en minimisant les répercussions sur la clientèle.

CASINO DE CHARLEVOIX

Le Casino de Charlevoix a complété, durant l'été 2011, un projet d'aménagement qui bonifie l'accueil des groupes qui arrivent en autocars. En effet, un débarcadère couvert a été construit pour permettre à ce type de clientèle de faire son entrée au Casino à l'abri des intempéries.

CASINO DU LAC-LEAMY

Le Casino du Lac-Leamy subira lui aussi une cure de jouvence. Les appels d'offres du plan de revitalisation de près de 50 millions de dollars ont été lancés cette année. Ces travaux s'amorceront à l'automne 2012 et s'échelonneront sur 27 mois.

Le projet comprend principalement la construction d'un *hub* central, l'intégration d'une infrastructure multimédia ainsi que la rénovation du salon des hautes mises et du hall d'entrée.

LES INNOVATIONS DU SECTEUR DES CASINOS D'HIER À AUJOURD'HUI :

1993

Premier établissement de jeu au Canada à être équipé de machines à sous reliées électroniquement entre elles pour offrir un jeu à lot progressif.



Mise sur pied d'un système innovateur, le *Chipper champ*, qui permet de trier mécaniquement les jetons du jeu de roulette par couleurs.

1999

Aménagement de bornes interactives, conçues par Ingenio, qui permettent aux clients de tracer leur profil de joueur et de réfléchir à leurs habitudes de jeu.

2000

Lancement du club et de la carte Casino Privilèges.



2006

Intégration d'un système de paiement sans monnaie pour les machines à sous des casinos.

2008

Arrivée du poker Texas Hold'em électronique.



CASINO DE MONT-TREMBLANT

Le Casino de Mont-Tremblant a franchi une nouvelle étape de son plan d'affaires visant à stimuler la croissance de ses revenus. En effet, l'établissement a lancé sa nouvelle offre de salles de banquet.

Ces salles de banquet, qui peuvent accueillir jusqu'à 200 personnes dans une superficie de près de 3 500 pieds carrés, sont principalement destinées à accueillir les groupes voyageant en autocar et les participants à des tournois de golf, à des congrès ou à certains autres segments de marché liés au tourisme d'affaires.

COMMERCIALISATION DES JEUX DE CASINO EN LIGNE

La SCQ s'est vu confier le mandat de commercialiser en ligne les jeux de casino actuels et futurs. Ainsi, au cours des prochains mois, la SCQ intégrera à ses activités la mise en marché des produits de casino en ligne jusqu'alors commercialisés sous la bannière Espacejeux.

DISTINCTIONS DE PRESTIGE

Année après année, les hôtels et les restaurants des casinos du Québec se distinguent par la qualité de leur service, l'ambiance et la courtoisie de leur personnel.

Le restaurant Baccara, du Casino du Lac-Leamy, scintille toujours pour les gastronomes. Pour une onzième année consécutive, ce restaurant s'est vu décerner le prix Cinq Diamants par le CAA/AAA.

En 2011, les lecteurs du prestigieux guide *Condé Nast Traveler* ont consacré le Fairmont Le Manoir Richelieu comme l'un des 20 meilleurs centres de villégiature du Canada. Le *Guide Debeur* a accordé quant à lui ses quatre étoiles – sa plus haute distinction – au Hilton Lac-Leamy.

2010

Inauguration d'un nouveau système multimédia qui contribue à intensifier l'expérience de divertissement offerte à la clientèle du Casino de Charlevoix.

2011

Offre du menu du restaurant Altitude sur iPad à la clientèle du Casino de Mont-Tremblant.

Conception d'une application mobile qui permet à la clientèle de localiser, à même son téléphone, les jeux et les services disponibles dans l'établissement et d'obtenir une variété d'autres renseignements.

Un menu présenté sur iPad à la clientèle du restaurant Altitude du Casino de Mont-Tremblant



CASINO MUNDIAL

Loto-Québec, par l'entremise de sa filiale Casino Mondial et du holding Casinos Développement Europe (CDE), est copropriétaire de JOAGROUPE, une société française qui possède et exploite un réseau de 20 casinos en France.

Casino Mondial détient 35 % du capital-actions du groupe. Ses coactionnaires sont la firme d'investissement européenne Bridgepoint Capital et l'équipe de direction de l'entreprise, qui possèdent respectivement 59,5 % et 5,5 % du capital.

Après une légère reprise de l'activité des casinos français lors des premiers mois de l'année 2011, la crise économique européenne a créé beaucoup d'incertitude et ainsi affaibli les résultats des casinos. Cette tendance est également attendue pour une bonne partie de l'année 2012.

Loto-Québec, avec l'aide d'un évaluateur indépendant, a procédé à une estimation de la valeur des prêts dans CDE et ses filiales. Ainsi, la valeur comptable a été ramenée à la valeur de réalisation estimative. La valeur du capital des prêts dans CDE et ses filiales a été abaissée de 59,7 millions de dollars au 31 janvier 2012. Notons que Casino Mondial ne compte pas se départir de son placement avant quelques années.

Le Casino du Lac-Leamy vu de l'extérieur



Une infrastructure multimédia intégrée au décor du Casino de Charlevoix



Loteries vidéo

PROGRAMME
RECONNAISSANCE

**Bien
joué!**



salons
DE
JEUX
DU QUÉBEC

Code
de commercialisation responsable



UN RÉSEAU EFFICACE, ÉQUILIBRÉ ET COMMERCIALEMENT RESPONSABLE

En 2011–2012, la Société des loteries vidéo du Québec (SLVQ) a réalisé un chiffre d'affaires de 998,0 millions de dollars. Il s'agit d'un résultat comparable à celui du dernier exercice (–0,3 %). Les produits de la SLVQ ont permis de dégager un résultat global de 651,7 millions de dollars et de verser aux détaillants des commissions totalisant 214,2 millions de dollars.

CHIFFRES D'AFFAIRES EN PROGRESSION DANS LES SALONS DE JEUX

Au total, les deux salons de jeux ont vu leurs ventes progresser de 9,6 % et l'achalandage augmenter de 7,2 %. En effet, la diversification de l'offre de jeu, l'ajout de nouveaux jeux, le lancement de nouvelles activités promotionnelles ainsi que l'offre de restauration ont permis d'accroître la performance financière des salons de jeux pour une quatrième année consécutive. Les nouveaux clients comme les anciens semblent bien apprécier le renouvellement continu de l'offre de divertissement.

ATTRIBUTION ET RÉPARTITION DES APPAREILS

Au cours du dernier exercice, la Société a maintenu son réseau à un nombre maximal de 12 000 positions de jeux réparties dans 2 000 établissements, y compris les salons de jeux de Trois-Rivières et de Québec. L'attribution d'appareils dans les établissements est effectuée en fonction de la réglementation portant sur l'attribution des appareils que le gouvernement a adoptée au cours de la dernière année. Ces paramètres permettent à la SLVQ d'assurer une répartition géographique adéquate et équilibrée des appareils de loterie vidéo (ALV) de son réseau, particulièrement dans les secteurs où il n'y a pas déjà des appareils et dans les agglomérations urbaines.

A photograph of a group of people in a casino setting. In the foreground, a man and a woman are smiling and looking at a slot machine. The man is pointing at the machine's controls. To their right, another woman is looking on. In the background, other people are visible, including a man in a light blue shirt. The scene is lit with warm, ambient lighting typical of a casino.

Au cours du dernier exercice, la Société a maintenu son réseau à un nombre maximal de 12 000 positions de jeu réparties dans 2 000 établissements, y compris les salons de jeux de Trois-Rivières et de Québec.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE *BIEN JOUÉ!* : UN SUCCÈS SUR TOUS LES PLANS

Au terme de cette première édition, près de la moitié des établissements du réseau se sont qualifiés au programme de reconnaissance destiné aux détaillants responsables. Pour la Société, ce résultat concluant révèle notamment que le code de commercialisation responsable est respecté dans la totalité des établissements qualifiés et que tous ces détaillants et leurs employés ont suivi la formation *Au hasard du jeu*. En raison du succès remporté, le programme a été renouvelé une deuxième année.

FORMATION *AU HASARD DU JEU*

Plus de 26 000 détaillants et employés ont suivi la formation depuis la mise en place du programme en 2001. Cette forte participation démontre une fois de plus l'engagement des propriétaires et de leurs employés à jouer un rôle de premier plan en matière de gestion responsable des appareils de loterie vidéo dans leurs établissements.

CERTIFICATION DE LA WLA

Dans le cadre de ses activités, la filiale a travaillé en étroite collaboration avec le comité sur le jeu responsable de Loto-Québec à la préparation du dossier de candidature en vue de l'obtention du renouvellement de la certification de niveau 4 du cadre général de jeu responsable de la World Lottery Association (WLA).

REMPLACEMENT DU PARC D'ALV

L'exercice financier 2011-2012 a été consacré à la conception des nouveaux ALV, des jeux et du système central d'exploitation. Près d'une centaine de personnes ont participé à la réalisation des tests d'acceptation des nouveaux équipements pour assurer l'intégrité de ceux-ci et leur bon fonctionnement en vue du déploiement prévu au cours de l'année financière 2013-2014.

À ce chapitre, l'étroite collaboration entre les différentes équipes internes et externes, les filiales de Loto-Québec et les fabricants des nouveaux équipements ont permis de faire face efficacement à de nombreux défis relatifs à la mise sur pied de ce nouveau réseau d'ALV.

LES INNOVATIONS DU SECTEUR DES LOTERIES VIDÉO D'HIER À AUJOURD'HUI :

1994

Installation des premiers ALV reliés à une centrale informatique de gestion assurant la sécurité et l'intégrité du réseau.

Première organisation en Amérique du Nord à franciser les ALV.



2001

Début de la formation *Au hasard du jeu*, une première mondiale. En 2003, une mention d'excellence a été obtenue pour ce programme lors de la remise des prix Gold Quill.



2003

Intégration dans les ALV de plusieurs fonctionnalités favorisant le jeu responsable.

2006

Mise en place du Code de commercialisation responsable.

2008

Arrivée du poker Texas Hold'em électronique dans les salons de jeux de Québec et de Trois-Rivières.

Offre en ligne de la formation *Au hasard du jeu* aux propriétaires et aux employés de bar.

2009

Introduction des appareils de roulette électronique dans les salons de jeux du Québec.



2012

Suivi de la formation *Au hasard du jeu* par plus de 26 000 propriétaires et employés de bars au Québec. Depuis ses débuts, la SLVQ est à l'avant-garde en matière de commercialisation responsable.

Bingos

bingo
en réseau



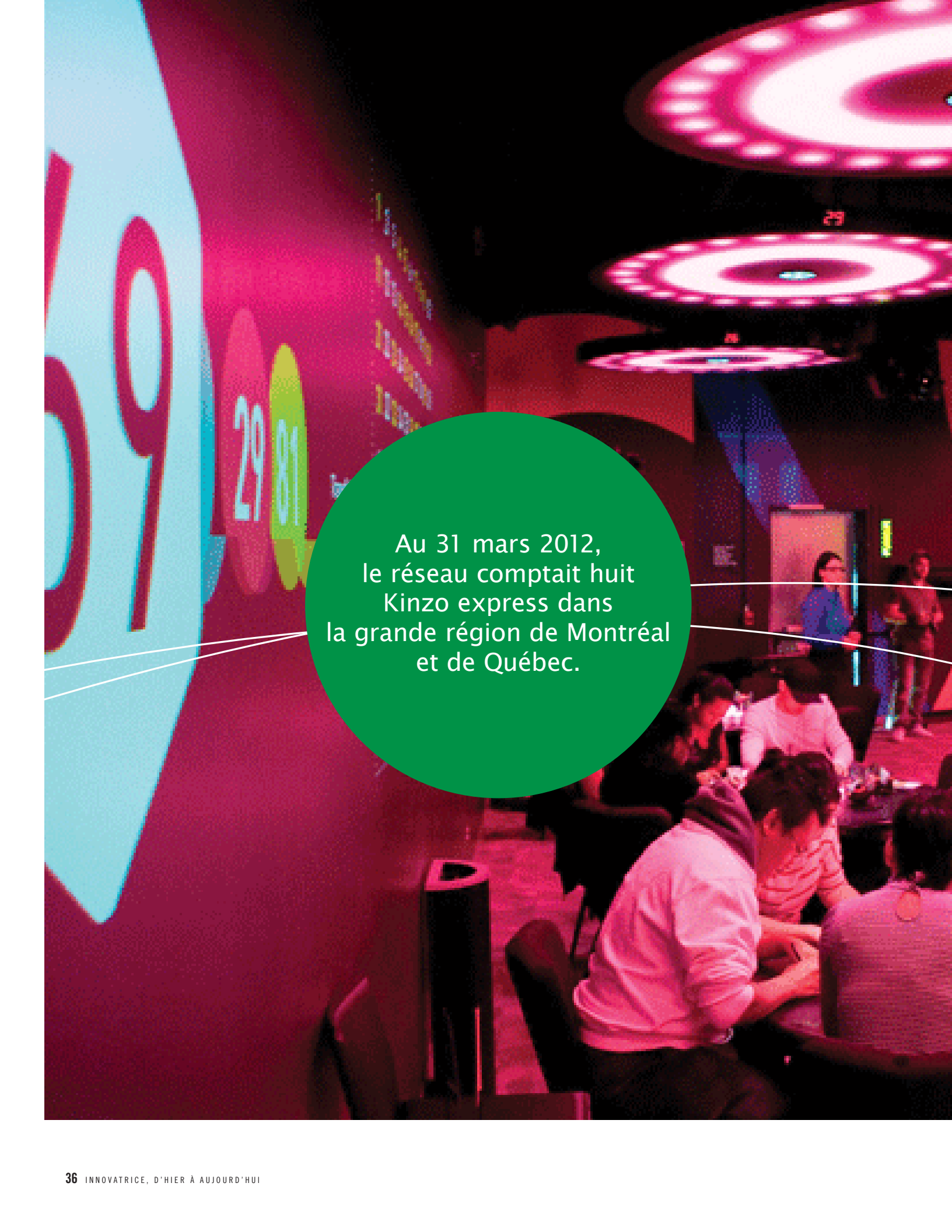
KINZO
express

UN SECTEUR QUI SE RENOUVELLE

Au terme de l'année financière 2011-2012, la Société des bingos du Québec (SBQ) affiche un bilan positif, avec une augmentation de son chiffre d'affaires de l'ordre de 8,4 %, ce qu'elle n'a pas connu au cours des trois dernières années. Grâce au nouveau jeu Kinzo, déployé dans huit salles Kinzo express au cours du dernier exercice financier, la SBQ a enregistré des ventes s'élevant à près de 34 millions de dollars, comparativement à 31,3 millions de dollars en 2010-2011. Elle a pu remettre la totalité des profits générés découlant du bingo en réseau, soit une somme de près de 6 millions de dollars, aux organismes sans but lucratif (OSBL), dont la majorité sont des détenteurs d'une licence de bingo émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Les Kinzo représentent une nouvelle source de revenus importante, dont les ventes s'élèvent à plus de 6,4 millions de dollars pour le dernier exercice. Ce nouveau concept a permis à la SBQ de pallier la baisse du chiffre d'affaires du bingo en réseau, résultant de la diminution du nombre de visites dans les salles de bingo du Québec. Bien que la performance des produits de la SBQ en termes de revenu par personne soit légèrement en hausse, la diminution de 8 % du nombre d'entrées en salle a eu des retombées du même ordre sur les ventes du bingo en réseau. Ces dernières sont passées de 29,6 millions de dollars en 2010-2011 à 27,5 millions de dollars en 2011-2012 (-7,1 %).

Avec son côté dynamique et sa façon originale de déclarer un gain, le jeu Kinzo a la capacité d'attirer un plus vaste public. D'abord proposé à titre de projet pilote dans une salle unique à Montréal, il est offert en réseau dans les salles Kinzo express depuis juin 2011. Le réseau des Kinzo express a connu un succès immédiat. Après avoir constaté que cette formule plaisait davantage à la clientèle, en raison de l'ambiance chaleureuse, de la convivialité et de la proximité des salles, et après avoir fait le bilan de son expérience, la SBQ a pris la décision de favoriser le développement du réseau et de mettre un terme au projet pilote de la salle de Montréal, dont les activités ont cessé le 26 octobre 2011. Au 31 mars 2012, le réseau comptait huit Kinzo express dans la grande région de Montréal et de Québec, soit à Joliette, à LaSalle, à Laval, à Longueuil, à Québec, à Repentigny, à Saint-Eustache et à Vaudreuil-Dorion.



Au 31 mars 2012,
le réseau comptait huit
Kinzo express dans
la grande région de Montréal
et de Québec.

En parallèle, la SBQ a poursuivi ses efforts de mise en marché des produits de bingo dans le but de stabiliser ce marché fragile, caractérisé par une clientèle vieillissante. La Société a notamment lancé un nouveau produit événementiel, le jeu Coffres aux trésors, qui a connu un grand succès auprès de la clientèle grâce à son concept novateur, alors que le gagnant du lot Trésor en salle a le plaisir de découvrir le montant de son gain devant le public de sa salle lors d'un événement spécial. De plus, diverses activités publicitaires et promotionnelles ont été réalisées, et plusieurs événements spéciaux donnant une valeur ajoutée à l'activité de bingo ont été organisés dans les salles du réseau. Enfin, dans le but d'accroître la visibilité du bingo en réseau auprès de la clientèle cible, la SBQ s'est associée à trois festivals importants de la province pour la tenue de leurs activités de bingo, soit le Festival Western de St-Tite (depuis 2004), le Festival de la Galette de Sarrasin de Louiseville (depuis 2010), et, pour une première année, les Festivités Western de Saint-Victor en Beauce, où plus de 900 personnes ont participé au super bingo le 25 juillet 2011.

Encore une fois cette année, la SBQ a réussi à remettre une somme de près de 6 millions de dollars aux OSBL, soit plus de 130 millions de dollars au total depuis sa création, et ce, malgré les frais engendrés par l'implantation du réseau des Kinzo express et la cessation des activités de la salle de Montréal. Devant le succès des Kinzo express, la Société entend poursuivre le développement de son réseau avec l'ouverture d'une dizaine de salles additionnelles d'ici le 31 mars 2013. Elle pourra ainsi atteindre son objectif initial, celui qui a motivé le lancement du jeu Kinzo, soit de maintenir sa contribution annuelle moyenne aux OSBL ayant choisi le bingo comme source de financement.

En terminant, signalons tous les efforts investis par les employés de la SBQ dans la préparation du dossier de renouvellement du plus haut niveau de certification en matière de jeu responsable de la WLA, soit le niveau 4.

LES INNOVATIONS DU SECTEUR DES BINGOS D'HIER À AUJOURD'HUI :

1997

Offre quotidienne de deux produits de bingo en réseau, le Défi 51 et Le Grand Tour.

1999

Lancement du jeu Éclair, un jeu complémentaire de type keno.



2002

Implantation d'une plateforme informatique entièrement conçue par la SBQ permettant de nouvelles possibilités dans la création des jeux de bingo en réseau.



Versement aux OSBL de la totalité des profits découlant du bingo en réseau.

2010

Lancement du projet pilote Kinzo, le jeu conçu par la SBQ pour attirer une nouvelle clientèle.

2011

Mise en marché d'un produit événementiel et novateur, le jeu Coffres aux trésors.



Inauguration des huit premières salles Kinzo express, une formule combinant convivialité et accessibilité.



Collection
Loto-Québec

Le jeu,
parlons-en!



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

• Penser • Agir • Évoluer

Responsabilité sociétale

LES
RENDEZ-VOUS
LOTO-QUEBEC



LES
RENDEZ-VOUS
LOTO-QUEBEC



CERTIFIÉ - NIVEAU 4
CADRE DE JEU RESPONSABLE
2009 - 2012

CERTIFIÉ
STANDARD DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ
2011 - 2014

ENGAGÉS DANS
LA COMMUNAUTÉ

DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Espace Création
Loto-Québec

18^{ans} +

ZONE
LOTO-QUEBEC

INNOVER DE MANIÈRE RESPONSABLE

D'hier à aujourd'hui, Loto-Québec a toujours déployé les efforts nécessaires pour innover en matière de responsabilité sociétale. L'expérience nous a appris que la prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale va de pair avec la performance de notre organisation. Dans cette foulée, nous avons continué cette année à renouveler notre engagement au quotidien avec nos diverses parties prenantes par l'intermédiaire d'actions concrètes et mesurables, et ce, pour le bien-être de la collectivité québécoise.

LE JEU RESPONSABLE : UNE IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Depuis plus de 30 ans, les principes du jeu responsable guident Loto-Québec dans ses actions. Sa vision, à l'effet de devenir un chef de file mondial reconnu en commercialisation responsable de jeux de hasard et d'argent, le confirme. Rappelons qu'en 2009, la Société était la seule parmi les exploitants de jeux de hasard et d'argent à obtenir la plus haute certification en matière de jeu responsable de la World Lottery Association (WLA), soit le niveau 4. Les membres du comité sur le jeu responsable de Loto-Québec et plusieurs autres personnes issues des secteurs d'affaires et des secteurs corporatifs de la Société ont préparé, au cours de l'année, le dossier de renouvellement de cette même certification. Ce dossier a été soumis au comité d'évaluation indépendant de la WLA le 1^{er} mai dernier.

LE COMITÉ SUR LE JEU RESPONSABLE

Le comité sur le jeu responsable relève directement du président et chef de la direction. Il comprend des représentants de toutes les unités d'affaires de l'entreprise, soit les loteries, les casinos, les loteries vidéo, le jeu en ligne, les bingos et Ingenio. Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité s'est réuni à neuf reprises.

Comme chaque année, les plans d'action annuels de chacun des secteurs d'activité – qui comprennent les initiatives et les programmes existants en matière de jeu responsable ainsi que les nouveaux projets visant leur amélioration continue – ont été adoptés. Le comité a aussi effectué un suivi des plans d'action 2010-2011 et en a fait le rapport auprès du président et chef de la direction.

Au cours de l'exercice financier, le comité a poursuivi son mandat en s'assurant notamment que les programmes de jeu responsable continuaient d'évoluer selon les meilleures pratiques et les principes du jeu responsable. Les membres ont aussi représenté Loto-Québec lors de plusieurs rencontres, conférences ou forums sur la responsabilité sociétale.

DE NOMBREUSES INITIATIVES MISES EN PLACE

Pour une sixième année consécutive, Loto-Québec et ses filiales ont uni leurs forces, notamment en octobre à l'occasion de la Semaine de sensibilisation au jeu responsable, qui s'est déroulée sur le thème *Le jeu, parlons-en!*. Chaque année, cet événement a pour but d'offrir à la clientèle, aux partenaires et aux employés de Loto-Québec une tribune pour qu'ils échangent sur les mesures mises en place par Loto-Québec en matière

de jeu responsable; il vise aussi à rappeler l'engagement de la Société à ce sujet. Un programme complet d'activités de communication, dont des conférences, a été mis en place pour l'occasion.

Durant le dernier exercice financier, Loto-Québec a mis sur pied de nombreuses initiatives en matière de jeu responsable dans ses différents secteurs d'activité. Parmi celles-ci figure la mise en place du programme de reconnaissance à l'intention des détaillants de loterie, *Lotoresponsable*, qui se veut une bonification du programme *Ici, on cartele!* et de ses visites de clients-mystères.

De plus, le programme de reconnaissance *Bien joué!* salue, pour une deuxième année consécutive, le travail des détaillants de loterie vidéo qui assurent une gestion responsable de la vente de produits de loterie vidéo dans leur établissement. En vigueur du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012, cette deuxième édition du programme honorera 36 établissements, soit 3 gagnants par région, parmi les établissements s'étant qualifiés. Rappelons que ce programme a pour but de renforcer les comportements souhaités en matière de jeu responsable ainsi que d'accroître l'engagement et la collaboration des détaillants à cet égard.

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars dernier, 17 358 personnes ont répondu au questionnaire *8/8 La combinaison gagnante* à partir des consoles d'autoévaluation disponibles dans les 4 casinos du Québec ainsi qu'au siège social. Ces consoles permettent à une personne de tracer son

profil de joueur et de réfléchir à ses habitudes de jeu en répondant à huit questions.

Du côté du secteur des bingos, de nombreuses mesures de contrôle ont été implantées dans les nouveaux Kinzo express, comme l'interdiction d'accès aux personnes de moins de 18 ans et l'absence d'un programme de fidélisation lié au jeu. Enfin, M. Richard Wood, expert-conseil et chercheur émérite en comportements de jeu, analyse chaque nouveau jeu conçu pour *espacejeux.com* afin d'évaluer le risque qu'il peut représenter.

LES SOMMES INVESTIES PAR LOTO-QUÉBEC ET LA PRÉVALENCE DU JEU AU QUÉBEC

Loto-Québec investit depuis de nombreuses années des sommes importantes dans la lutte contre le jeu excessif. En 2011-2012 seulement, elle a remis 22 millions de dollars au ministère de la Santé et des Services sociaux, 3 millions de dollars à la Régie des alcools, des courses et des jeux et 5,3 millions de dollars à l'organisme Mise sur toi.

Selon les plus récentes études¹, le jeu pathologique n'est pas en progression au Québec. Près du tiers des Québécois n'ont pas parié ou dépensé d'argent à des jeux de hasard et d'argent en 2009, et près de 42 000 Québécois, soit 0,7 % de la population adulte, sont des joueurs pathologiques probables comparativement à 0,8 % en 2002².

Les consoles d'autoévaluation disposées au siège social de Loto-Québec et dans les quatre casinos



Espace Création Loto-Québec, un lieu d'exposition et d'animation pour les arts visuels



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par sa démarche structurante de développement durable, Loto-Québec travaille sur plusieurs projets d'amélioration continue ayant des bénéfices immédiats et concrets. Elle poursuit également ses efforts afin de favoriser l'appropriation de sa démarche de développement durable à ses quelque 6 800 employés.

À titre d'employeur responsable, la Société déploie auprès d'eux plusieurs initiatives associées au développement durable. Elle s'engage par exemple à leur fournir un cadre de travail sain et performant, elle met à leur disposition un programme visant à ce qu'ils acquièrent de saines habitudes de vie et elle encourage leur engagement dans la communauté par l'entremise de son programme de bénévolat d'entreprise.

Parmi ses autres initiatives, Loto-Québec a notamment réduit la taille de ses billets de loterie sur terminal, qui sont dorénavant de 22 à 45 % plus courts que les anciens. Ce changement permettra d'économiser 800 000 \$ et d'éviter la consommation de 82 tonnes de papier – ou l'équivalent de 16 millions de feuilles de papier de format A4 –, et ce, chaque année.

Le Casino du Lac-Leamy, en partenariat avec celui de Mont-Tremblant, a vu ses objectifs de performance dépassés après avoir implanté, en 2010, un des systèmes de récupération des matières compostables les plus importants en Outaouais.

Loto-Québec continue de travailler afin de mieux intégrer les principes du développement durable dans ses processus de prise de décision. Une formation en ligne a été élaborée au cours de la dernière année afin de mieux outiller les gestionnaires de la Société à cet effet. L'approche *Penser le développement durable* aide ces derniers à mieux distinguer les différentes parties prenantes d'un projet ainsi que ses considérations sociales, économiques et environnementales. Cet outil, complémentaire à la prise en compte des principes de développement durable dans les plans opérationnels de l'organisation, s'inscrit dans la dynamique d'amélioration continue inhérente au développement durable.

¹ KAIROUZ, S. et L. NADEAU. *Portrait du jeu au Québec : Prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans*, Université Concordia, Université de Montréal et Fonds de recherche du Québec – Société et culture, 2010.

² LADOUCEUR, R., C. JACQUES, S. CHEVALIER, S. SEVIGNY, D. HAMEL et D. ALLARD. *Prévalence des habitudes de jeu et du jeu pathologique au Québec en 2002*, Université Laval et Institut national de santé publique du Québec, 2004.

LES INNOVATIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'HIER À AUJOURD'HUI :

1978

Vente en kiosque des billets de loterie confiée par Loto-Québec aux organismes sans but lucratif.



1979

Lancement du programme de commandites de Loto-Québec.

2004

Lancement du programme de commandites *Les rendez-vous Loto-Québec*, à qui la Société octroyait 1% de ses profits nets.



2005

Début de la démarche de développement durable de Loto-Québec, dans laquelle s'harmonisent les dimensions économique, sociale et environnementale. La Société a figuré au nombre des précurseurs dans ce domaine au sein de l'administration publique.



Inauguration d'Espace Création, un lieu d'exposition et d'animation dédié à la promotion des arts visuels.



2006

Adoption par le conseil d'administration d'une politique de développement durable, comprenant 11 engagements et plusieurs orientations.

LES COMMANDITES

LES RENDEZ-VOUS LOTO-QUÉBEC

Au cours de la dernière année, Loto-Québec a consacré 12,2 millions de dollars à la commandite événementielle.

Comme l'an passé, plus de 10 millions de visiteurs ont été rejoints dans l'un ou l'autre des 127 *Rendez-vous Loto-Québec*. Ces derniers, de tailles diverses, se sont tenus majoritairement à l'extérieur des grands centres urbains et ont engendré des retombées économiques, sociales, touristiques et culturelles dans les régions où ils ont eu lieu.

Lors de 26 de ces événements, Loto-Québec a saisi l'occasion de promouvoir les comportements de jeu sains et de sensibiliser la population à la nature aléatoire du hasard. En effet, la Société a déployé, pour une deuxième année consécutive, ses Aventuriers du hasard aux quatre coins du Québec. Ces joyeux personnages, incarnés par des comédiens dûment formés, ont renseigné et amusé des dizaines de milliers de festivaliers dans un contexte ludique et agréable.

UN NOUVEAU PORTAIL

La dernière année a été marquée par la mise en ligne du portail des *Rendez-vous Loto-Québec*, un site Internet permettant d'accéder facilement à une multitude d'informations utiles concernant les événements commandités : spectacles, localisation, itinéraire, calendrier, etc.

Ce portail expose en outre toute la diversité des événements appuyés par la Société tout en donnant une visibilité supplémentaire à ces derniers. Signe que le portail des *Rendez-vous* s'est rapidement imposé comme une référence, le nombre de visiteurs a presque doublé en moins de quatre mois par rapport à une année complète sur l'ancienne plateforme. Pour découvrir le portail, consultez lotoquebec.com/rendezvous.

ENGAGEMENT SOCIAL

LE PROGRAMME DE BÉNÉVOLAT

En janvier 2011, Loto-Québec lançait un vaste programme corporatif favorisant le bénévolat et l'engagement communautaire de ses quelque 6 800 employés au sein de la collectivité. Le programme actuel se décline en trois volets, soit Gens de cœur (reconnaissance de l'action bénévole des employés auprès d'une cause), Projets coups de cœur (appui à des projets d'équipe lancés par les employés) et Opération « Engagés dans la communauté » (organisation d'activités bénévoles en grands groupes).

À sa première année d'activité, le programme *Engagés dans la communauté* a suscité l'implication de pas moins de 1 125 participants dans différents projets communautaires auprès de 22 organismes sans but lucratif (OSBL).

De plus, par l'entremise de sa plateforme électronique Espace Bénévolat, il a favorisé le maillage entre des OSBL de Montréal, de Charlevoix, de Gatineau et de Québec et des employés désireux de s'impliquer sur une base continue auprès d'eux.

Les Aventuriers du hasard dans le cadre des Rendez-vous Loto-Québec



Des employés de Loto-Québec engagés dans la communauté



LA COLLECTION LOTO-QUÉBEC

Reconnue comme l'une des plus importantes collections d'entreprise du Québec, la Collection Loto-Québec a, depuis bientôt 35 ans, l'objectif premier de stimuler la création québécoise en art visuel contemporain et d'en assurer la diffusion.

La Collection compte à ce jour 4 461 œuvres réalisées par 1 147 artistes. Chaque année, la Société lui consacre 0,01 % de son chiffre d'affaires.

Plus qu'un simple fonds d'œuvres d'art, la Collection s'est imposée comme un des éléments constitutifs de la mission d'engagement social de Loto-Québec dans son milieu. Reconnue comme partenaire par nos grands musées, tels que le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée de la civilisation à Québec, le Musée des beaux-arts de Montréal ainsi que le Musée d'art contemporain de Montréal, la Collection est aussi active à travers le Québec grâce à ses tournées et aux expos-ventes de son programme *Repérage*. Quelque 14 300 personnes ont pris part à ses activités en région.

ESPACE CRÉATION LOTO-QUÉBEC

Espace Création Loto-Québec a accueilli au cours de la dernière année plus de 15 000 visiteurs. Depuis l'ouverture de la galerie, en 2005, plus de 85 000 personnes ont franchi les portes de ce lieu d'exposition et d'animation dédié à la promotion des arts visuels situé au siège social de Loto-Québec.

LES ENTRÉES EN SCÈNE LOTO-QUÉBEC

Démarré en 2008, le programme *Les entrées en scène Loto-Québec* encourage les artistes en émergence partout au Québec, toutes disciplines confondues.

Ce programme unique, en collaboration avec le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), favorise l'éclosion de talents prometteurs et vise à soutenir la diffusion de ceux-ci partout au Québec. À ce jour, 65 artistes ont profité de l'appui des *Entrées en scène Loto-Québec*. Quatorze d'entre eux ont pu réaliser une tournée à travers le Québec.

LE SPORT AMATEUR

Afin de stimuler la pratique sportive et de promouvoir une image dynamique des personnes ayant un handicap, Loto-Québec a conclu trois partenariats (avec Défi sportif, la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec et Olympiques spéciaux Québec). Ces ententes lui permettent de réaliser ses objectifs de soutien à ces personnes.

2007

Déploiement d'un programme ludique de sensibilisation à la nature aléatoire des jeux de hasard dans le cadre des événements commandités.

2008

Lancement du programme de soutien à la relève des métiers d'arts de la scène en partenariat avec le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), *Les entrées en scène Loto-Québec*.

2009

Obtention de la plus haute certification de la WLA en matière de jeu responsable, soit le niveau 4. Loto-Québec est la seule parmi les exploitants de jeux de hasard et d'argent à l'obtenir.



2010

Implantation au Casino du Lac-Leamy d'un système de récupération des matières compostables parmi les plus importants de l'Outaouais.

2011

Lancement du portail des *Rendez-vous Loto-Québec*, une plateforme de mise en valeur des événements commandités qui leur offre un rayonnement important sur le web.

Lancement d'un nouveau programme d'acquisitions en arts visuels en partenariat avec le Musée d'art contemporain.

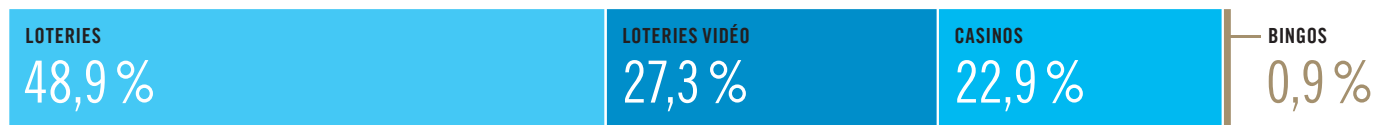
Lancement du programme de bénévolat d'entreprise *Engagés dans la communauté*.



REVUE FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2012

CHIFFRE D'AFFAIRES



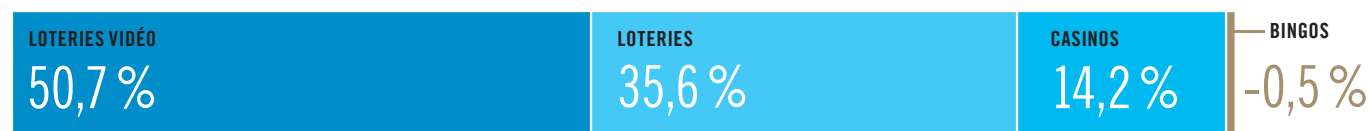
Les produits consolidés de Loto-Québec pour l'exercice 2011-2012 atteignent 3,658 milliards de dollars. Par rapport à 2010-2011, c'est une croissance de 17,8 millions de dollars (+0,5 %). Le bénéfice brut consolidé totalise 2,311 milliards de dollars comparativement à 2,302 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Il s'agit d'une augmentation de 9,3 millions de dollars (+0,4 %). Les charges, quant à elles, incluant les charges financières nettes, se chiffrent à 959,5 millions de dollars, soit comparables à celles de l'exercice précédent avec 959,7 millions de dollars. Pour ce qui est du résultat net consolidé, il atteint 1,285 milliard de dollars, cependant, en excluant la dévaluation des prêts de 59,7 millions de dollars dans Casinos Développement Europe et ses filiales, il atteint 1,345 milliard de dollars, soit une augmentation de 10,1 millions de dollars (+0,8 %) comparativement à l'exercice antérieur.

LES LOTÉRIES

Avec des produits de 1,789 milliard de dollars, le secteur des loteries affiche une augmentation de 1,6 million de dollars (+0,1 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la bonne performance des loteries instantanées (9,3 millions de dollars ou 2,0 %) et des paris sur événements (6,5 millions de dollars ou 14,3 %) compensant le recul des ventes à tirages (14,2 millions de dollars ou -1,1 %). Dans cette dernière catégorie, la baisse s'explique principalement par le nombre peu élevé de gros lots importants au Lotto Max (-80,7 millions de dollars ou -21,1 %) et au Lotto 6/49 (-9,5 millions de dollars ou -2,6 %). En effet, le Lotto Max n'a offert que 12 gros lots de plus de 50 millions de dollars avec Maxmillions comparativement à 16 gros lots en 2010-2011.

Au Lotto 6/49, pour chaque niveau de gros lot, le volume de ventes a été inférieur à celui de l'année précédente. Par ailleurs, il faut souligner le vif succès du Lotto Poker, notre premier jeu éclair lancé en mai dernier, qui a généré 88,7 millions de dollars, ce qui a compensé la contreperformance des produits précédents. Quant au bénéfice brut, il s'élève à 704,6 millions de dollars, une diminution de 7,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent qui s'explique principalement par un taux de retour supérieur au Lotto Poker (59,5 %) contre un taux moyen de 48,8 % pour les loteries à tirages. Au total, 930,7 millions de dollars ont été attribués en lots aux gagnants et 124,0 millions de dollars ont été versés en commissions aux détaillants.

RÉSULTAT GLOBAL



LES CASINOS

Les produits du secteur des casinos ont augmenté de 14,5 millions de dollars (+1,7 %) par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats incluent les revenus générés par le site espacejeux.com, dont le chiffre d'affaires pour une première année complète est de 19,4 millions de dollars. La progression des revenus est de 1,3 % au Casino de Montréal, de 2,9 % au Casino de Charlevoix, de 1,9 % au Casino du Lac-Leamy et de 7,0 % au Casino de Mont-Tremblant.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 mars 2012

(en millions de dollars)	2011-2012	2010-2011	Variation (\$)	Variation (%)
Casino de Montréal	539,4	532,5	6,9	1,3 %
Casino de Charlevoix	52,9	51,4	1,5	2,9 %
Casino du Lac-Leamy	257,4	252,7	4,7	1,9 %
Casino de Mont-Tremblant	21,3	19,9	1,4	7,0 %
Total	871,0	856,5	14,5	1,7 %

LES LOTÉRIES VIDÉO

Le secteur des loteries vidéo enregistre des produits de 998,0 millions de dollars. Comparativement à l'année précédente, c'est une baisse de 3,1 millions de dollars (-0,3 %) qui se matérialise dans le réseau des bars et brasseries avec une diminution de 5,2 millions de dollars (-0,5 %). Nous évaluons à 27,8 millions de dollars la perte de produits occasionnée par la diminution de l'attrait sur notre clientèle d'un parc d'appareils vieillissant combinée à un contexte économique plus difficile dans certaines régions du Québec. En contrepartie, la non-reconduction du moratoire a permis une gestion plus efficace du réseau, ce qui a généré des produits supplémentaires de 12,8 millions de dollars. Toujours dans ce même secteur, notons que les salons de jeux de Québec et de Trois-Rivières ont continué à bien performer avec une hausse de leur chiffre d'affaires combiné de 2,1 millions de dollars (+9,6 %) s'expliquant par l'introduction de nouveaux jeux. Les commissions versées aux détaillants totalisent 214,2 millions de dollars.

LES BINGOS

Avec des produits de 34,0 millions de dollars, le secteur des bingos a connu une hausse de 2,6 millions de dollars (+8,4 %) grâce essentiellement aux Kinzo express, qui furent implantés dans huit salles adjacentes aux salles de bingo existantes, ce qui a généré 4,7 millions de dollars. Comme cette formule répond aux attentes de notre clientèle, le développement du réseau des Kinzo express se poursuivra. Pour ce qui est du bingo en réseau, la situation demeure difficile dans l'industrie du bingo avec une baisse importante de son achalandage résultant en une diminution des revenus de 2,1 millions de dollars.

LES CHARGES DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les charges totalisent 950,7 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 4,6 millions de dollars (-0,5 %) comparativement à l'exercice antérieur. En excluant la réduction de 17 millions de dollars de la dotation aux amortissements s'expliquant principalement par la fin de la durée de vie utile du parc des appareils de loterie vidéo, c'est une croissance des charges de 12,4 millions de dollars ou 1,5 % comparativement à 2010-2011. Les avantages du personnel ont augmenté de 20,5 millions de dollars (+4,9 %) reflétant les coûts liés aux conventions collectives ainsi qu'à la rémunération incitative. De plus, la taxe de vente du Québec a augmenté de 5,2 millions de dollars (+9,2 %). Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de taxe de vente du Québec de 1 % au 1^{er} janvier 2011 et 2012, ce qui représente une dépense supplémentaire de 10,4 millions de dollars sur nos résultats. Par ailleurs, malgré les pressions inflationnistes sur nos achats, les autres charges ont diminué de 12 millions de dollars (-4,0 %), confirmant les mesures prises par la Société pour réduire ses dépenses.

LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Toutes les prescriptions de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 ainsi que la réduction de la dette (la Loi) en matière de réduction des dépenses ont été respectées. De plus, les cibles fixées par le ministre des Finances lors du budget 2010-2011 ont également été atteintes. À cet effet, nous avons contribué en 2011-2012

pour un montant de 43,0 millions de dollars alors que l'objectif fixé était de 25 millions de dollars.

LES CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes totalisent 8,8 millions de dollars, soit une augmentation de dépenses de 4,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La perte de change sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales a été de 3,2 millions de dollars comparativement à un gain de change de 0,8 million de dollars en 2010-2011.

LES CONTRIBUTIONS AUX GOUVERNEMENTS

La contribution de Loto-Québec sous forme de dividendes au ministère des Finances s'établit à 1,196 milliard de dollars, ce qui représente une réduction de 50,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant essentiellement par la dévaluation des prêts dans Casinos Développement Europe et ses filiales. À cette somme s'ajoutent les 89,0 millions de dollars remis au gouvernement du Québec dans divers comptes à fins déterminées ainsi que les 91,8 millions de dollars versés au ministère du Revenu à titre de taxe de vente du Québec (TVQ). Le total des contributions versées au gouvernement du Québec s'élève donc à près de 1,377 milliard de dollars (2011 : 1,424 milliard de dollars). La Société a en outre versé au gouvernement du Canada 16,0 millions de dollars en guise de compensation pour son retrait du domaine des loteries et 49,6 millions de dollars en taxe sur les produits et services (TPS), pour un total de 65,6 millions de dollars (2011 : 67,7 millions de dollars).

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

2012						
(en milliers de dollars canadiens)						
	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingos	Élimination transactions intersecteurs	Chiffres consolidés
Secteurs d'activité						
Produits						
Jeux	1 789 390	785 931	997 955	33 965	–	3 607 241
Restauration	–	69 188	–	–	(34 192)	34 996
Hébergement	–	15 876	–	–	–	15 876
	1 789 390	870 995	997 955	33 965	(34 192)	3 658 113
Coût des ventes						
Lots attribués	930 655	–	–	18 103	–	948 758
Commissions aux détaillants	124 007	–	214 245	3 065	–	341 317
Impression	30 088	–	745	986	(96)	31 723
Aliments et boissons	–	25 172	–	–	–	25 172
	1 084 750	25 172	214 990	22 154	(96)	1 346 970
Bénéfice brut	704 640	845 823	782 965	11 811	(34 096)	2 311 143
Charges						
Avantages du personnel	65 372	331 978	33 837	4 010	–	435 197
Dotation aux amortissements	24 912	65 762	17 108	561	–	108 343
Paievements spéciaux	17 088	–	–	5 412	–	22 500
Taxe sur les produits et services	12 518	7 687	13 057	459	–	33 721
Taxe de vente du Québec	23 044	14 135	23 930	844	–	61 953
Autres charges	99 750	178 251	38 069	7 045	(34 096)	289 019
	242 684	597 813	126 001	18 331	(34 096)	950 733
Résultats des activités opérationnelles	461 956	248 010	656 964	(6 520)	–	1 360 410
Produits financiers	(57)	(6 678)	(80)	(4)	–	(6 819)
Charges financières	4 607	5 665	5 354	–	–	15 626
Charges financières nettes	4 550	(1 013)	5 274	(4)	–	8 807
Quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence						
	–	1 483	–	–	–	1 483
Quote-part des partenaires de la Société en commandite Manoir Richelieu						
	–	5 008	–	–	–	5 008
Casinos Développement Europe et ses filiales						
Dévaluation des prêts	–	59 673	–	–	–	59 673
Résultat net et résultat global	457 406	182 859	651 690	(6 516)	–	1 285 439

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE (suite)

2011						
(en milliers de dollars canadiens)						
	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingos	Élimination transactions intersecteurs	Chiffres consolidés
Secteurs d'activité						
Produits						
Jeux	1 787 813	766 177	1 001 092	31 334	–	3 586 416
Restauration	–	74 160	–	–	(36 375)	37 785
Hébergement	–	16 140	–	–	–	16 140
	1 787 813	856 477	1 001 092	31 334	(36 375)	3 640 341
Coût des ventes						
Lots attribués	918 948	–	–	15 692	–	934 640
Commissions aux détaillants	124 670	–	215 399	2 371	–	342 440
Impression	32 070	–	895	882	(106)	33 741
Aliments et boissons	–	27 660	–	–	–	27 660
	1 075 688	27 660	216 294	18 945	(106)	1 338 481
Bénéfice brut	712 125	828 817	784 798	12 389	(36 269)	2 301 860
Charges						
Avantages du personnel	60 620	318 272	31 439	4 340	–	414 671
Dotation aux amortissements	23 427	68 701	32 426	740	–	125 294
Paievements spéciaux	16 677	–	–	5 945	–	22 622
Taxe sur les produits et services	12 839	7 869	13 865	406	–	34 979
Taxe de vente du Québec	20 845	12 762	22 454	658	–	56 719
Autres charges	100 985	185 141	37 928	13 226	(36 269)	301 011
	235 393	592 745	138 112	25 315	(36 269)	955 296
Résultats des activités opérationnelles	476 732	236 072	646 686	(12 926)	–	1 346 564
Produits financiers	(57)	(5 790)	(77)	(3)	–	(5 927)
Charges financières	3 382	3 049	3 899	–	–	10 330
Charges financières nettes	3 325	(2 741)	3 822	(3)	–	4 403
Quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence						
	–	1 419	–	–	–	1 419
Quote-part des partenaires de la Société en commandite Manoir Richelieu						
	–	5 719	–	–	–	5 719
Résultat net et résultat global	473 407	231 675	642 864	(12 923)	–	1 335 023

RÉSULTATS COMPARATIFS

Aux 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011	2010 ¹	2009 ¹	2008 ¹
Résultats consolidés					
Produits	3 658 113	3 640 341	3 722 562	3 789 609	3 772 252
Coût des ventes					
Loteries					
Lots attribués	930 655	918 948	922 723	961 747	978 496
Commissions aux détaillants	124 007	124 670	124 898	128 705	130 028
Impression	29 992	31 964	35 303	37 282	36 097
	1 084 654	1 075 582	1 082 924	1 127 734	1 144 621
Casinos					
Aliments et boissons	25 172	27 660	29 719	27 636	27 556
Sous-total casinos	25 172	27 660	29 719	27 636	27 556
Loteries vidéo					
Commissions aux détaillants	214 245	215 399	225 016	229 919	229 317
Impression	745	895	910	1 250	1 430
	214 990	216 294	225 926	231 169	230 747
Bingos					
Lots attribués	18 103	15 692	16 521	16 804	19 187
Commissions aux détaillants	3 065	2 371	2 562	2 325	2 499
Impression	986	882	1 317	1 168	1 570
	22 154	18 945	20 400	20 297	23 256
Total	1 346 970	1 338 481	1 358 969	1 406 836	1 426 180
Bénéfice brut	2 311 143	2 301 860	2 363 593	2 382 773	2 346 072
Charges des activités opérationnelles					
Loteries	242 684	235 393	243 174	228 774	231 857
Casinos	563 717	556 476	540 768	506 884	495 481
Loteries vidéo	126 001	138 112	152 186	154 769	143 162
Bingos	18 331	25 315	13 847	14 187	15 841
	950 733	955 296	949 975	904 614	886 341
Résultats des activités opérationnelles	1 360 410	1 346 564	1 413 618	1 478 159	1 459 731
Charges financières nettes	8 807	4 403	11 159	9 537	16 598
Quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	6 491	7 138	7 275	12 863	6 970
Casinos Développement Europe et ses filiales					
Dévaluation des prêts	59 673	—	29 583	—	—
Radiation des intérêts capitalisés	—	—	24 914	—	—
Résultat net et résultat global	1 285 439	1 335 023	1 340 687	1 455 759	1 436 163

¹ L'information financière présentée pour 2010, 2009 et 2008 est établie selon les PCGR canadiens.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Direction corporative de l'audit interne procède à des audits périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., (« KPMG »), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

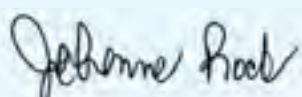
Le Vérificateur général du Québec et KPMG ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général et KPMG peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction,



GÉRARD BIBEAU

La vice-présidente corporative aux finances
et à l'administration de Loto-Québec,



JOHANNE ROCK, CPA, CA

MONTREAL, LE 7 JUIN 2012

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Loto-Québec, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

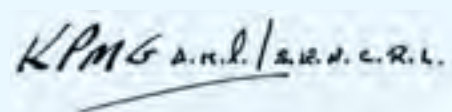
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Loto-Québec au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

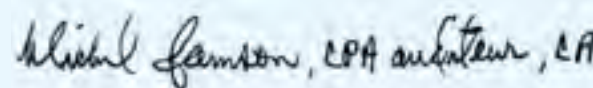
Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 2 aux états financiers consolidés, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2012 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2010.



MONTREAL, QUÉBEC

LE 7 JUIN 2012

Le vérificateur général du Québec par intérim,



MICHEL SAMSON, CPA auditeur, CA

MONTREAL, QUÉBEC

LE 7 JUIN 2012

* CPA auditeur, CA, permis n° A110618

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
Produits (note 6)	3 658 113	3 640 341
Coût des ventes (note 6)	1 346 970	1 338 481
Bénéfice brut	2 311 143	2 301 860
Charges		
Avantages du personnel (note 7)	435 197	414 671
Dotation aux amortissements (notes 14, 15)	108 343	125 294
Paiements spéciaux (note 8)	22 500	22 622
Taxe sur les produits et services	33 721	34 979
Taxe de vente du Québec	61 953	56 719
Autres charges	289 019	301 011
	950 733	955 296
Résultat des activités opérationnelles	1 360 410	1 346 564
Produits financiers	(6 819)	(5 927)
Charges financières	15 626	10 330
Charges financières nettes (note 9)	8 807	4 403
Quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 13)	1 483	1 419
Quote-part des partenaires de la Société en commandite		
Manoir Richelieu (note 13)	5 008	5 719
Casinos Développement Europe et ses filiales (note 13)		
Dévaluation des prêts	59 673	–
Résultat net et résultat global	1 285 439	1 335 023

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Capital actions	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} avril 2010 (note 27)	170	93 142	93 312
Résultat global de l'exercice	–	1 335 023	1 335 023
Dividendes	–	(1 246 813)	(1 246 813)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 10)			
Aide à l'action communautaire autonome	–	(14 817)	(14 817)
Aide à l'action humanitaire internationale	–	(2 963)	(2 963)
Contributions au gouvernement du Québec (note 11)	–	(73 348)	(73 348)
Solde au 31 mars 2011	170	90 224	90 394
Résultat global de l'exercice	–	1 285 439	1 285 439
Dividendes	–	(1 196 440)	(1 196 440)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 10)			
Aide à l'action communautaire autonome	–	(15 426)	(15 426)
Aide à l'action humanitaire internationale	–	(2 571)	(2 571)
Contributions au gouvernement du Québec (note 11)	–	(71 002)	(71 002)
Solde au 31 mars 2012	170	90 224	90 394

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

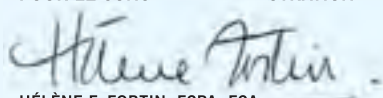
Aux 31 mars 2012, 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010

(en milliers de dollars canadiens)

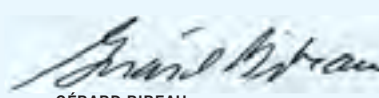
	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 23)	101 581	96 619	95 378
Créances clients et autres débiteurs (note 12)	71 887	75 996	90 865
Stocks	4 441	4 974	5 499
Charges payées d'avance	27 816	26 227	30 112
Portion courante des actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 16)	1 486	1 384	1 249
Total des actifs courants	207 211	205 200	223 103
Participations et prêts dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 13)	40 912	98 069	83 322
Immobilisations corporelles (note 14)	747 050	710 265	696 883
Immobilisations incorporelles (note 15)	107 381	104 372	93 031
Actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 16)	53 759	51 485	48 215
Total des actifs non courants	949 102	964 191	921 451
Total des actifs	1 156 313	1 169 391	1 144 554
PASSIFS			
Emprunts bancaires (note 17)	431 969	472 219	365 730
Dividendes à payer	21 440	21 813	171 597
Charges à payer et frais courus (note 18)	198 329	169 611	172 838
Portion courante des rentes viagères à payer (note 16)	1 486	1 384	1 249
Provisions (note 19)	66 233	64 093	62 456
Produits différés	20 440	25 346	20 349
Portion courante de la dette à long terme (note 20)	—	—	75 000
Total des passifs courants	739 897	754 466	869 219
Dette à long terme (note 20)	267 082	266 849	124 444
Régimes de retraite et autres avantages à long terme (note 24)	5 181	6 197	9 364
Rentes viagères à payer (note 16)	53 759	51 485	48 215
Total des passifs non courants	326 022	324 531	182 023
Total des passifs	1 065 919	1 078 997	1 051 242
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions autorisé, émis et payé :			
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune (note 5)	170	170	170
Résultats non distribués	90 224	90 224	93 142
Total des capitaux propres	90 394	90 394	93 312
Total des passifs et des capitaux propres	1 156 313	1 169 391	1 144 554
Passifs éventuels et engagements (note 21)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



HÉLÈNE F. FORTIN, FCPA, FCA
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



GÉRARD BIBEAU
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Des exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net des activités	1 285 439	1 335 023
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	108 343	125 294
Perte résultant de la cession et de la radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 784	8 563
Quote-part des partenaires de la Société en commandite Manoir Richelieu	1 483	1 419
Quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5 008	5 719
Charges financières nettes	14 305	10 296
Produits d'intérêt sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	(6 315)	(5 472)
Perte (gain) de change sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	3 204	(791)
Dévaluation des prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	59 673	–
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles (note 23)	23 645	17 372
Intérêts payés	(14 682)	(12 022)
Intérêts reçus	504	432
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 483 391	1 485 833
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de prêts (note 13)	(246)	(7 447)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 14)	(121 476)	(126 543)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 15)	(25 076)	(28 975)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	1 015	345
Investissement, net des distributions, dans la Société en commandite Manoir Richelieu et versements aux partenaires	(6 584)	(7 984)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(152 367)	(170 604)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes payés	(1 196 813)	(1 396 597)
Emprunts bancaires	(40 250)	106 489
Augmentation de la dette à long terme	–	142 248
Versements sur la dette à long terme	–	(75 000)
Contributions au gouvernement du Québec (note 11)	(71 002)	(73 348)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 10)		
Aide à l'action communautaire autonome	(15 426)	(14 817)
Aide à l'action humanitaire internationale	(2 571)	(2 963)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 326 062)	(1 313 988)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	4 962	1 241
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	96 619	95 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 23)	101 581	96 619

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2012 ET 31 MARS 2011 ET AU 1^{er} AVRIL 2010

NOTE 1

STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec » et individuellement les « entités de Loto-Québec ») ainsi que la participation de Loto-Québec dans les entreprises associées et les coentreprises.

NOTE 2

BASE DE PRÉPARATION

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Il s'agit des premiers états financiers consolidés de Loto-Québec préparés conformément aux IFRS. L'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, a été appliquée.

La note 27 explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de Loto-Québec qui étaient auparavant compilés en vertu des principes comptables généralement reconnus selon la partie V du Manuel de l'ICCA.

La publication des états financiers consolidés de Loto-Québec a été approuvée par le conseil d'administration le 7 juin 2012.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur ;
- du passif au titre des prestations définies, évalué à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, compte tenu des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ;
- des autres avantages à long terme, évalués à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 4.

NOTE 2

BASE DE PRÉPARATION (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

d) Recours à des estimations et aux jugements

La direction prépare les états financiers consolidés de Loto-Québec conformément aux IFRS, ce qui exige qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels, à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers consolidés.

Des informations concernant les sources principales d'incertitude relatives aux estimations et les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont fournies dans la note 3 et les notes suivantes :

- Note 13 – Participations et prêts dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
- Note 14 – Immobilisations corporelles
- Note 15 – Immobilisations incorporelles
- Note 16 – Actifs et passifs financiers reliés aux rentes viagères
- Note 19 – Provisions
- Note 20 – Dette à long terme
- Note 21 – Passifs éventuels et engagements
- Note 24 – Régimes de retraite et autres avantages à long terme

Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Dans le cadre du changement de référentiel comptable aux IFRS, les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés et pour l'établissement de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2010 pour les besoins de la transition aux IFRS.

a) Principes de consolidation

i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec a le pouvoir de régir les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- La Société du jeu virtuel du Québec inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Casino Capital 2006 inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ii) Participation dans des entreprises associées et coentreprises

Casinos Développement Europe et ses filiales est une entreprise associée ayant des politiques financières et opérationnelles sur lesquelles Loto-Québec exerce une influence notable, mais non le contrôle.

La Société en commandite Manoir Richelieu est une coentreprise dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques.

Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges et les mouvements des capitaux propres des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans une entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a versé des paiements au nom de l'entité détenue.

Les participations dans la Société en commandite Manoir Richelieu, le commandité 9064-1812 Québec inc. ainsi que dans Casinos Développement Europe et ses filiales sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

iii) Transactions éliminées au moment de la consolidation dans les états financiers consolidés

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les produits et les charges qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Monnaies étrangères

i) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Le profit ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de l'exercice, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant l'exercice, et le coût amorti en monnaies étrangères converti au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur prêts sont présentés au net au poste Charges financières et les autres gains et pertes de change au poste Autres charges.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ii) Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les écarts de change sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global dans le compte des écarts de conversion cumulés.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, le montant de l'écart de conversion cumulé des établissements à l'étranger est transféré intégralement en résultat net. Il y a sortie lorsque la totalité de la participation dans l'établissement à l'étranger est cédée ou, dans le cas d'une sortie partielle, celle-ci entraîne la perte du contrôle d'une filiale, la perte d'influence notable ou la perte du contrôle conjoint. Pour toute autre sortie partielle d'un établissement à l'étranger, Loto-Québec ne reclasse en résultat net que la part proportionnelle du montant pertinent de l'écart de conversion cumulé des établissements à l'étranger.

c) Produits

Loteries et bingos

Les produits provenant de la vente de billets de loterie et de bingo sont enregistrés à la date du tirage, à l'exception des produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées, lesquels sont comptabilisés lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits différés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées au poste Charges payées d'avance.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et ceux-ci sont comptabilisés à l'encontre des produits.

Casinos et loteries vidéo

Les produits provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Programmes de gratuités aux clients

La Société des casinos du Québec inc. offre des gratuités à ses clients qui peuvent prendre l'une des formes suivantes : des points convertibles en argent ou des biens et services.

Certains programmes mis en place par la Société permettent, entre autres, de cumuler des points en fonction de l'activité de jeu du client, points qui sont convertibles en dollars ou en biens et services. Lorsque les points convertibles en argent sont accordés aux clients, un passif est comptabilisé au montant de la valeur des points en argent et un montant correspondant est comptabilisé à l'encontre des produits. L'utilisation des points convertibles en argent par les clients réduit la valeur du passif. S'il n'y a aucune activité dans le compte du client pendant une période de 18 mois, les points sont radiés. Pour les programmes permettant de recevoir uniquement des biens et services, chaque point accumulé est comptabilisé distinctement de la transaction de vente et comptabilisé au poste Produits différés. La proportion des points utilisés par le client est également considérée lors de la comptabilisation initiale. Les gratuités du client sont disponibles au compte pour une période de 6 à 12 mois. Après cette période, la valeur est radiée du compte du client.

e) Lots attribués

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos et de certains produits du secteur des loteries sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

f) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêt sur les dépôts à terme et sur les prêts dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts bancaires et la dette à long terme, l'effet de la désactualisation des provisions, les pertes de valeurs sur les prêts et la variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux effectif.

Les profits et pertes de change sur les prêts sont enregistrés pour leur montant net au poste Charges financières.

Les intérêts reçus et payés sont présentés dans les activités opérationnelles dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les dividendes reçus sont présentés dans les activités d'investissement.

g) Taxes à la consommation

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Celles-ci sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en vertu des règlements sur les jeux de hasard concernant la taxe de vente du Québec (« TVQ ») et la Loi sur la taxe d'accise (taxe sur les produits et services (« TPS »)), Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur ces produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Celles-ci sont présentées distinctement à l'état consolidé du résultat global.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 30 % de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Avantages du personnel

i) Avantages à court terme

Les salaires, les cotisations aux régimes de retraite gouvernementaux, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

ii) Régimes généraux et obligatoires

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires, soit le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), le Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en résultat net pour les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel, dans les charges au titre des avantages du personnel.

iii) Régimes à prestations définies

« Régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette de Loto-Québec au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations de sociétés qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de Loto-Québec, et qui sont libellés dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés. Le calcul est effectué une fois l'an par un actuair qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour Loto-Québec, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actuelle des avantages économiques découlant de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions futures des cotisations au régime. Un avantage économique résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime, ou au moment du règlement des passifs du régime.

Le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime du personnel cadre et professionnel) sont capitalisés en accord avec la législation applicable et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Loto-Québec est capitalisé en vertu des règles de ce régime.

Les écarts actuariels découlant de ses régimes à prestations définies sont comptabilisés linéairement selon la méthode du corridor. Ainsi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la plus grande des valeurs entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice précédent sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des employés participant au régime.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Lorsque les droits sont acquis, le coût est comptabilisé immédiatement en résultat net.

Les intérêts débiteurs reliés à la charge de retraite sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

iv) Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité.

L'obligation nette de Loto-Québec au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs; ces prestations sont actualisées à leur valeur actuelle. Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations de sociétés qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de Loto-Québec. Le calcul repose sur la méthode des unités de crédit projetées. Tout écart actuariel est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel il survient.

i) Instruments financiers

i) Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts aux entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les actifs financiers reliés aux rentes viagères, les emprunts bancaires, les dividendes à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, les passifs financiers reliés aux rentes viagères ainsi que la dette à long terme.

Les instruments financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués de la façon décrite ci-dessous.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont évalués à l'état consolidé de la situation financière, au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué des pertes de valeur. Un prêt est considéré douteux lorsqu'il existe, de l'avis de la direction, un doute raisonnable quant au recouvrement ultime d'une partie du capital ou de l'intérêt. Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la valeur comptable de ces prêts est ramenée à leur valeur de réalisation estimative. Les produits d'intérêt sont comptabilisés au poste Produits financiers de l'état consolidé du résultat global.

Loto-Québec a classé dans la catégorie Prêts et créances, la trésorerie et équivalent de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts aux entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les actifs financiers reliés aux rentes viagères.

Autres passifs financiers

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les dividendes à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, les passifs financiers reliés aux rentes viagères ainsi que les dettes à long terme sont classés dans la catégorie Autres passifs financiers.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ii) Instruments financiers dérivés

Loto-Québec détient des contrats de change afin de couvrir ses expositions au risque de change. Ces derniers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et classifiés dans la catégorie Instruments financiers détenus à des fins de transaction. Les contrats de change ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture qualifiée et les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement en résultat net.

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix) ;
- niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

Aux 31 mars 2012 et 2011 et au 1^{er} avril 2010, Loto-Québec ne détient aucun instrument financier comptabilisé à la juste valeur et appartenant au niveau 3.

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, Loto-Québec a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

j) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos ainsi que les soldes bancaires.

k) Stocks

Les stocks sont composés des aliments et boissons et sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût des aliments et boissons est le coût moyen.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

I) Immobilisations corporelles

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par Loto-Québec pour elle-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues, les coûts relatifs au démantèlement et à la remise en état, et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Un logiciel acquis qui fait partie intégrante des fonctionnalités du matériel auquel il est associé est comptabilisé comme une composante de ce matériel.

Les profits et pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur nette comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés au poste Autres charges.

ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec, et son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés au poste Autres charges au moment où ils sont encourus.

iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle.

Lorsque des parties significatives des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que composantes distinctes de l'immobilisation corporelle.

L'amortissement est comptabilisé en charges pour chaque composante d'une immobilisation corporelle selon le mode linéaire sur la durée estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente au mieux le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Loto-Québec revoit les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles de ses immobilisations corporelles à chaque fin d'exercice et les ajuste si nécessaire.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée aux taux suivants :

Immeubles	1,82 % à 6,67 %
Aménagement des stationnements	4 % et 5 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % à 33,33 %
Aménagement intérieur	5 % à 20 %
Aménagement extérieur	5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	3,7 % à 27,91 %
Équipement et autres	6,67 % à 33,33 %

Les terrains, les œuvres d'art et les immobilisations corporelles non encore prêtes à être mises en service ne sont pas amortis.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Immobilisations incorporelles

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et de développement informatique. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les coûts de développement des logiciels d'application développés ou modifiés en interne. Le coût des immobilisations incorporelles générées en interne comprend le coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement pour l'inscription de l'actif est postérieure ou égale au 1^{er} avril 2010.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend le coût des activités de développement effectuées par les fournisseurs découlant de l'utilisation de la technologie, ainsi que le coût lié aux licences acquises en externe.

Lorsque des parties significatives des immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que composantes distinctes de l'immobilisation incorporelle.

ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec et son coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres charges, y compris celles qui se rattachent aux marques générées en interne, sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées.

iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, à partir de la date où elles sont prêtes à être mises en service, aux taux suivants :

Logiciels informatiques	10 % à 25 %
Développement informatique	6,67 % à 33,33 %

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice annuelle et ajustés si nécessaire.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n) Dépréciation

i) Actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives d'une dépréciation. Un actif financier est considéré comme étant déprécié si des indications objectives confirment qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur ses flux de trésorerie futurs estimés.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Les actifs financiers qui sont significatifs individuellement sont soumis individuellement à un test de dépréciation. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement, par groupes qui partagent les mêmes caractéristiques relativement au risque de crédit.

Toutes les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net au poste Autres charges.

Une perte de valeur est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Dans le cas d'actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat net au poste Autres charges.

ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est revue à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas des immobilisations incorporelles qui n'ont pas encore été mises en service, la valeur recouvrable est estimée au même moment chaque année.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net au poste Autres charges.

o) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Loto-Québec a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé au poste Charges financières.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes ainsi que des modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB et sont obligatoires, mais non encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2012, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les normes qui suivent ont été émises par l'IASB avec les dates d'entrée en vigueur qui se rapportent aux exercices annuels futurs comme suit :

Normes comptables internationales (IAS/IFRS)	Date en vigueur pour Loto-Québec
IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	le 1 ^{er} avril 2012
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	le 1 ^{er} avril 2015
IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>	le 1 ^{er} avril 2013
IFRS 11, <i>Partenariats</i>	le 1 ^{er} avril 2013
IFRS 12, <i>Information à fournir sur les intérêts dans d'autres entités</i>	le 1 ^{er} avril 2013
IFRS 13, <i>Évaluation de la juste valeur</i>	le 1 ^{er} avril 2013
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	le 1 ^{er} avril 2013
IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	le 1 ^{er} avril 2013

Les modifications à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Information à fournir* étoffent les informations que les entités doivent fournir, notamment au sujet des transactions qui donnent lieu à des transferts d'actifs financiers.

IFRS 9, *Instruments financiers* simplifie le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. C'est la première des trois phases d'un projet de remplacement de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

IFRS 10, *États financiers consolidés* précise la définition du contrôle et par conséquent la décision de consolider ou non une entité. IFRS 10 remplacera les exigences de consolidation selon IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* et SIC 12, *Consolidation – Entités ad hoc*.

IFRS 11, *Partenariats* met l'accent sur les droits et obligations de l'accord conjoint, plutôt que sur sa forme juridique. IFRS 11 remplacera IAS 31, *Participation dans des coentreprises* et SIC 13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*.

IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités* est une nouvelle norme et regroupe les exigences de divulgation de tous les types d'intérêts dans d'autres entités, soit les filiales, les partenariats, les entreprises associées ainsi que les entités structurées non consolidées.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* offre un cadre unique à l'ensemble des évaluations de la juste valeur et améliore les exigences de divulgation.

Les amendements à la norme IAS 1, *Présentation des états financiers* exigent qu'une entité présente séparément les autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés en résultat net à une date future séparément de ceux qui ne pourraient jamais y être reclassés.

Les principales modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel* représentent principalement la constatation immédiate des écarts actuariels et intégrale du coût des services passés en résultat net, l'utilisation du taux d'actualisation de l'obligation au titre du passif des prestations définies pour le calcul du rendement attendu des actifs du régime.

Loto-Québec n'a pas l'intention d'adopter ces modifications par anticipation. L'importance de l'incidence qu'aura l'adoption de toutes ces modifications n'a pas encore été déterminée.

NOTE 4

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Plusieurs des méthodes comptables et informations de Loto-Québec exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins de leur évaluation ou pour fournir des informations selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

i) Prêts et créances

La juste valeur des prêts et créances est déterminée selon la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt du marché à la date de fin d'exercice.

ii) Dérivés

La juste valeur du contrat de change à terme est fondée sur leur cours de marché, s'il en est. En l'absence de cours de marché, l'estimation de la juste valeur est fondée sur l'acquisition de la différence entre le prix à terme contractuel et le prix à terme actuel pour la durée résiduelle du contrat, à l'aide d'un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). Le risque de crédit est incorporé dans le calcul de la juste valeur.

iii) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée aux fins des informations à fournir, est fondée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du principal et des intérêts, actualisés au taux d'intérêt du marché à la date de clôture.

NOTE 5

INFORMATION SUR LE CAPITAL

Loto-Québec définit son capital comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Capital-actions	170	170	170
Résultats non distribués	90 224	90 224	93 142
	90 394	90 394	93 312

En vertu de la Loi sur la Société des loteries du Québec, les dividendes sont fixés par le ministre des Finances du Québec qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés sont déduits des capitaux propres de l'exercice et correspondent au résultat global de l'exercice duquel sont déduites les sommes à verser au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome ainsi que les contributions au gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice, Loto-Québec a respecté ces exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

Loto-Québec gère son capital et ses dettes en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 1^{er} avril 2010.

NOTE 6

PRODUITS, COÛT DES VENTES ET BÉNÉFICE BRUT

(en milliers de dollars canadiens)

2012

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingos	Élimination transactions intersecteurs	Total
Produits						
Jeux	1 789 390	785 931	997 955	33 965	–	3 607 241
Restauration	–	69 188	–	–	(34 192)	34 996
Hébergement	–	15 876	–	–	–	15 876
	1 789 390	870 995	997 955	33 965	(34 192)	3 658 113
Coût des ventes						
Lots attribués	930 655	–	–	18 103	–	948 758
Commissions aux détaillants	124 007	–	214 245	3 065	–	341 317
Impression	30 088	–	745	986	(96)	31 723
Aliments et boissons	–	25 172	–	–	–	25 172
	1 084 750	25 172	214 990	22 154	(96)	1 346 970
Bénéfice brut	704 640	845 823	782 965	11 811	(34 096)	2 311 143

(en milliers de dollars canadiens)

2011

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingos	Élimination transactions intersecteurs	Total
Produits						
Jeux	1 787 813	766 177	1 001 092	31 334	–	3 586 416
Restauration	–	74 160	–	–	(36 375)	37 785
Hébergement	–	16 140	–	–	–	16 140
	1 787 813	856 477	1 001 092	31 334	(36 375)	3 640 341
Coût des ventes						
Lots attribués	918 948	–	–	15 692	–	934 640
Commissions aux détaillants	124 670	–	215 399	2 371	–	342 440
Impression	32 070	–	895	882	(106)	33 741
Aliments et boissons	–	27 660	–	–	–	27 660
	1 075 688	27 660	216 294	18 945	(106)	1 338 481
Bénéfice brut	712 125	828 817	784 798	12 389	(36 269)	2 301 860

NOTE 7

AVANTAGES DU PERSONNEL

(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	413 565	394 631
Régimes de retraite	21 632	20 040
	435 197	414 671

NOTE 8

PAIEMENTS SPÉCIAUX

(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
Compensation au gouvernement du Canada	15 981	15 544
Commissions spéciales aux OSBL	1 107	1 133
Compensations aux OSBL participants	5 002	5 523
Compensations aux OSBL non participants	410	422
	22 500	22 622

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24,0 M\$ en dollars de 1979, ce qui représente 68,2 M\$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (2011 : 66,2 M\$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux OSBL qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement Lotomatique.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Participants

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux titulaires d'une licence de bingos un montant équivalant à 36,4 % des ventes de billets du bingo moins la valeur de lots versés aux gagnants du jeu ou 50 % du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 % des ventes de billets de type pari mutuel du produit Le Grand Tour moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingos qui ne participent pas au bingo de la Société des bingos du Québec inc.

NOTE 9

CHARGES FINANCIÈRES NETTES

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2012	2011
Produits d'intérêt sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	1 356	910
Produits d'intérêt reliés à l'augmentation de la valeur actualisée des prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	4 959	4 562
Produits d'intérêt – autres	504	455
Total des produits financiers	6 819	5 927
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires ⁽¹⁾	5 159	3 966
Charges d'intérêt sur dette à long terme	9 650	6 785
(Gain) perte sur contrats de change	(2 387)	370
(Gain) perte de change sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	3 204	(791)
Total des charges financières	15 626	10 330
Charges financières nettes comptabilisées en résultat	8 807	4 403

⁽¹⁾ Incluent 1,5 M\$ (2011 : 2,0 M\$) auprès du Fonds de Financement du gouvernement du Québec et 0,6 M\$ (2011 : 0,3 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

NOTE 10

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Loto-Québec verse annuellement au Fonds des sommes correspondant à 6 % du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent. En vertu de sa loi constitutive, ces sommes sont attribuées à l'action communautaire autonome à hauteur de 5/6 de la somme attribuée et à l'action humanitaire internationale à hauteur de 1/6.

Pour l'exercice financier 2011-2012, le gouvernement du Québec a fixé à 1 % le pourcentage additionnel à verser à l'action communautaire autonome, soit 6 %.

NOTE 11

CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2012	2011
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	6 257	7 132
Ministère de la Santé et des Services sociaux	52 000	52 000
Ministère de la Sécurité publique	3 945	3 916
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	8 500	10 000
Ministère des Finances	300	300
	71 002	73 348

Les engagements afférents à ces contributions sont détaillés à la note 21.

NOTE 12

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Grossistes	40 148	30 673	29 760
Détaillants	21 055	19 377	25 419
Divers	10 684	25 946	35 686
	71 887	75 996	90 865

NOTE 13

PARTICIPATIONS ET PRÊTS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Participation	28 188	29 029	27 992
Prêts	12 724	69 040	55 330
	40 912	98 069	83 322

NOTE 13

PARTICIPATIONS ET PRÊTS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

Informations financières résumées au titre des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec :

(en milliers de dollars canadiens)

	Participation	Total des actifs	Total des passifs	Produits	Résultat	Valeur comptable de la participation
1^{er} avril 2010						
Casinos Développement Europe et ses filiales en propriété exclusive Société en commandite	35 %	125 235	797 868	171 220	(457)	–
Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc.	50 %	109 162	8 935	25 734	1 126	27 992
31 mars 2011						
Casinos Développement Europe et ses filiales en propriété exclusive Société en commandite	35 %	164 688	505 251	150 387	3 586	–
Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc.	50 %	111 367	9 724	28 797	2 033	29 029
31 mars 2012						
Casinos Développement Europe et ses filiales en propriété exclusive Société en commandite	35 %	144 605	477 646	149 006	(4 437)	–
Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc.	50 %	106 807	9 038	28 183	782	28 188

Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimale des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

La fin d'exercice de la Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc. est le 31 décembre. Cependant, Loto-Québec considère les résultats de cette société pour la période du 1^{er} avril au 31 mars aux fins de la comptabilisation de sa participation selon la méthode de mise en équivalence.

Tel que défini dans l'entente contractuelle entre les partenaires de la Société en commandite Manoir Richelieu, la quote-part de la perte de Loto-Québec pour sa participation dans la Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc., comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence au cours des exercices 2012 et 2011, se chiffre à 1,5 M\$ et 1,4 M\$, respectivement. La quote-part des partenaires dans la Société en commandite Manoir Richelieu est de 5,0 M\$ (2011 : 5,7 M\$) et est comptabilisée comme un produit dans les résultats de cette entité.

NOTE 13

PARTICIPATIONS ET PRÊTS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

Casinos Développement Europe et ses filiales

Loto-Québec détient une participation en actions de 35 % dans JOAGROUPE Holding Inc., filiale de Casinos Développement Europe. La valeur des actions est nulle au 1^{er} avril 2010 ainsi qu'aux 31 mars 2011 et 2012. La quote-part des pertes non constatées pour l'exercice clos le 31 mars 2012 est de 1,1 M\$ pour un total cumulatif non constaté de 11,9 M\$ (au 31 mars 2011 : 10,8 M\$, au 1^{er} avril 2010 : 11,2 M\$). La fin d'exercice de Casinos Développement Europe est le 31 octobre. Cependant, Loto-Québec considère les résultats de cette société pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre aux fins de la comptabilisation de sa participation selon la méthode de mise en équivalence.

Prêts dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Prêts			
Casinos Développement Europe et ses filiales en propriété exclusive			
Prêts, en euros, taux fixe de 8 %, encaissables le 16 avril 2018 (2011 : 41,9 M€) ⁽¹⁾	–	57 583	52 822
Prêt, en euros, taux fixe de 15 %, capital et intérêts composés, encaissable le 16 avril 2018 (7,5 M€) ⁽²⁾	9 968	8 949	–
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, encaissable le 31 mai 2016 (0,2 M€) ⁽³⁾	248	–	–
Société en commandite Manoir Richelieu			
Prêt sans modalité de remboursement, portant intérêt au taux fixe de 5 % payable annuellement	2 508	2 508	2 508
	12 724	69 040	55 330

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice, Loto-Québec a comptabilisé un revenu d'intérêts de 5,0 M\$ (2011 : 4,6 M\$) correspondant à l'actualisation des flux de trésorerie des prêts de 8 % encaissables le 16 avril 2018. Compte tenu de la crise économique européenne et des difficultés de l'industrie française des casinos, Loto-Québec, avec l'aide d'un évaluateur indépendant, a procédé à une estimation de la valeur des prêts dans Casinos Développement Europe et ses filiales. Ainsi, la valeur comptable a été ramenée à la valeur de réalisation estimative, soit l'équivalent de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt initial inhérent aux prêts de 8 %. La valeur comptable a été dévaluée de 59,7 M\$.

Depuis le 16 février 2009, pour l'ensemble des prêts portant intérêts à 8 %, Loto-Québec renouvelle annuellement son consentement pour suspendre les intérêts. Les échéances de ces prêts ont été modifiées, au cours de l'exercice 2011, de mai 2016 à avril 2018. Ces prêts sont subordonnés aux prêts seniors et aux liens de Casinos Développement Europe et ses filiales.

⁽²⁾ Le 22 juin 2010, dans le cadre d'une restructuration de l'ensemble des dettes de Casinos Développement Europe et ses filiales, les actionnaires ont consenti un apport de 15 M€ sous forme de prêt. L'investissement initial de Loto-Québec est de 7,4 M\$ (5,8 M€).

⁽³⁾ Le 31 mai 2011, un prêt de 0,2 M\$ (0,2 M€) a été consenti par les actionnaires pour assurer le fonctionnement de Casinos Développement Europe et ses filiales.

Au cours de l'exercice, la dépréciation de l'euro par rapport au dollar canadien a eu pour effet de diminuer la valeur des prêts de 3,2 M\$ (au 31 mars 2011 : augmentation de 0,8 M\$, au 1^{er} avril 2010 : diminution de 22,4 M\$). Cette dépréciation est compensée par un gain sur le contrat de change à terme libellé en euros.

NOTE 14

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars canadiens)

(en milliers de dollars canadiens)									
	Aménagement				Améliorations locatives	Équipement et autres	Œuvres d'art	En cours	Total
	Terrains	Immeubles	Stationnements	Intérieur et extérieur					
Coût									
Solde au 1 ^{er} avril 2010	42 339	357 281	121 867	287 707	63 527	584 346	6 479	31 361	1 494 907
Entrées	3 762	30 854	40	16 941	6 651	40 511	387	33 769	132 915
Reclassement									
<i>En cours</i> mis en service	–	252	–	1 398	5 548	6 147	–	(13 345)	–
Sorties	–	(1 754)	–	(6 423)	(5 205)	(42 256)	–	(2 101)	(57 739)
Solde au 31 mars 2011	46 101	386 633	121 907	299 623	70 521	588 748	6 866	49 684	1 570 083
Entrées	–	18 349	–	12 471	990	25 177	376	68 490	125 853
Reclassement									
<i>En cours</i> mis en service	–	–	–	691	137	883	–	(1 711)	–
Sorties	–	(22 536)	–	(32 858)	(149)	(15 606)	–	(10)	(71 159)
Solde au 31 mars 2012	46 101	382 446	121 907	279 927	71 499	599 202	7 242	116 453	1 624 777
Amortissement cumulé									
Solde au 1 ^{er} avril 2010	–	133 242	60 671	175 089	36 417	392 605	–	–	798 024
Amortissement pour l'exercice	–	19 002	4 712	17 397	3 419	64 057	–	–	108 587
Sorties	–	(1 753)	–	(6 424)	(373)	(38 243)	–	–	(46 793)
Solde au 31 mars 2011	–	150 491	65 383	186 062	39 463	418 419	–	–	859 818
Amortissement pour l'exercice	–	16 052	4 713	15 298	3 501	47 294	–	–	86 858
Sorties	–	(22 172)	-	(32 478)	(150)	(14 149)	–	–	(68 949)
Solde au 31 mars 2012	–	144 371	70 096	168 882	42 814	451 564	–	–	877 727
Valeurs nettes comptables									
Au 1 ^{er} avril 2010	42 339	224 039	61 196	112 618	27 110	191 741	6 479	31 361	696 883
Au 31 mars 2011	46 101	236 142	56 524	113 561	31 058	170 329	6 866	49 684	710 265
Au 31 mars 2012	46 101	238 075	51 811	111 045	28 685	147 638	7 242	116 453	747 050

Les immobilisations corporelles en cours représentent de l'équipement en attente d'être prêt à être mis en service au montant de 28,4 M\$ (2011 : 11,5 M\$), la réfection d'immeubles en cours au montant de 6,7 M\$ (2011 : 2,5 M\$) ainsi que des coûts de 81,3 M\$ (2011 : 35,7 M\$) liés au projet de modernisation du Casino de Montréal.

NOTE 15

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers de dollars canadiens)

	Acquises	Générées à l'interne		Total
	Logiciels informatiques	Développement informatique	Projets informatiques en développement	
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2010	36 718	107 806	24 459	168 983
Entrées	1 527	18 333	8 460	28 320
Reclassement projets informatiques mis en service	3 797	14 667	(18 464)	–
Sorties	(44)	–	–	(44)
Solde au 31 mars 2011	41 998	140 806	14 455	197 259
Entrées	4 887	10 111	11 085	26 083
Reclassement projets informatiques mis en service	223	9 035	(9 258)	–
Sorties	(53)	(1 889)	–	(1 942)
Solde au 31 mars 2012	47 055	158 063	16 282	221 400
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2010	22 695	53 257	–	75 952
Transfert des immobilisations corporelles	–	254	–	254
Amortissement pour l'exercice	3 750	12 957	–	16 707
Sorties	(26)	–	–	(26)
Solde au 31 mars 2011	26 419	66 468	–	92 887
Amortissement pour l'exercice	4 829	16 656	–	21 485
Sorties	(54)	(299)	–	(353)
Solde au 31 mars 2012	31 194	82 825	–	114 019
Valeurs nettes comptables				
Au 1 ^{er} avril 2010	14 023	54 549	24 459	93 031
Au 31 mars 2011	15 579	74 338	14 455	104 372
Au 31 mars 2012	15 861	75 238	16 282	107 381

NOTE 16

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS RELIÉS AUX RENTES VIAGÈRES

Loto-Québec offre des rentes viagères dans ses produits de loterie. Pour les gagnants des gros lots qui choisissent de recevoir des rentes viagères plutôt que des montants forfaitaires, Loto-Québec cède l'émission et l'administration de la rente à une tierce partie.

Les montants versés à la tierce partie sont inscrits comme actifs financiers et sont amortis en fonction de l'espérance de vie des gagnants au moment de l'émission de la rente. L'amortissement de l'exercice est de 1,4 M\$ (2011 : 1,4 M\$) et est présenté au poste Autres charges d'opération.

La juste valeur des passifs financiers est évaluée initialement au prix de sortie qui correspond à l'évaluation de l'actuaire interne en tenant compte d'hypothèses, dont l'espérance de vie.

Pour l'exercice, les déboursés faits par Loto-Québec à une tierce partie pour les rentes viagères sont de 3,8 M\$ (2011 : 4,8 M\$ et 2010 : 5,3 M\$).

NOTE 17

EMPRUNTS BANCAIRES

Loto-Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 575,0 M\$, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1,0 G\$ auprès de ce même fonds.

Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts à court terme et à long terme de Loto-Québec ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1,3 G\$.

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élèvent à 432,0 M\$ (2011 : 472,2 M\$ et 2010 : 365,7 M\$) dont 31,0 M\$ (2011 : 133,0 M\$ et 2010 : 102,0 M\$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et 280,0 M\$ (2011 : 197,0 M\$ et 2010 : 87,0 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces emprunts portent intérêt au taux du marché, soit de 1,07 % à 1,74 % (2011 : de 1,11 % à 1,85 % et 2010 : de 0,33 % à 0,94 %).

NOTE 18

CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Fournisseurs et frais courus ⁽¹⁾	93 333	76 562	80 007
Lots aux gagnants à payer	11 798	11 524	9 418
Salaires et bonis à payer	78 054	62 606	66 120
Avantages sociaux à payer	2 323	3 440	2 322
Société en commandite Manoir Richelieu	5 181	6 224	5 667
Taxe sur les produits et services	2 339	3 273	3 486
Taxe de vente du Québec	5 301	5 982	5 818
	198 329	169 611	172 838

⁽¹⁾ Incluent des intérêts courus de 3,7 M\$ (au 31 mars 2011 : 3,1 M\$, au 1^{er} avril 2010 : 2,6 M\$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et de 0,03 M\$ (au 31 mars 2011 : 0,03 M\$, au 1^{er} avril 2010 : 0,008 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

NOTE 19

PROVISIONS

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
Solde au 1^{er} avril 2010	62 456
Provisions constituées au cours de l'exercice	340 436
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(338 799)
Solde au 31 mars 2011	64 093
Provisions constituées au cours de l'exercice	448 350
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(446 210)
Solde au 31 mars 2012	66 233

Les provisions correspondent aux lots à réclamer sur les billets de loteries passives et instantanées déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes moins les montants déboursés, aux lots non réclamés de tous les produits de loteries excluant les jeux pancanadiens ainsi qu'aux lots progressifs de machines à sous des casinos qui augmentent selon l'activité réelle de jeu du progressif en question.

NOTE 20

DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables à échéance le :			
1 ^{er} décembre 2010, taux fixe de 3,382 %	–	–	75 000
5 mai 2014, taux fixe de 3,113 %	50 000	50 000	50 000
1 ^{er} décembre 2014, taux fixe de 2,702 %	50 000	50 000	–
1 ^{er} décembre 2015, taux fixe de 4,117 %	75 000	75 000	75 000
1 ^{er} décembre 2016, taux fixe de 3,262 %	49 625	49 625	–
1 ^{er} décembre 2020, taux fixe de 4,102 %	43 375	43 375	–
	268 000	268 000	200 000
Moins portion courante	–	–	(75 000)
	268 000	268 000	125 000
Coûts de transaction	(918)	(1 151)	(556)
	267 082	266 849	124 444

NOTE 21

PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la direction a estimé que les règlements pouvant découler de celles-ci n'auraient pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés de Loto-Québec.

Engagements

Baux

Loto-Québec est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs et d'un terrain. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

(en milliers de dollars canadiens)

Moins de 1 an	24 390
De 1 à 5 ans	64 750
Plus de 5 ans	31 120
	120 260

NOTE 21

PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS (suite)

Casinos

Modernisation du Casino de Montréal

L'ensemble du budget de modernisation du Casino de Montréal s'élève à 305,7 M\$. La réalisation de ce projet s'étendra jusqu'en 2013-2014. Au 31 mars 2012, les investissements cumulés sont de 152,2 M\$ (2011 : 81,1 M\$) et les engagements s'élèvent à 11,6 M\$.

Loteries vidéo

En décembre 2009, le gouvernement du Québec a autorisé une filiale de Loto-Québec à acquérir des appareils de loterie vidéo et des contrôleurs de sites pour un montant n'excédant pas 245,2 M\$ ainsi qu'une centrale de gestion pour un montant n'excédant pas 20,0 M\$.

Au 31 mars 2012, les investissements totalisent 23,9 M\$ (2011 : 10,6 M\$), dont 22,6 M\$ (2011 : 10,0 M\$) pour les appareils de loterie vidéo et les contrôleurs de sites et 1,3 M\$ (2011 : 0,6 M\$) pour la centrale de gestion. À cette date, les engagements totalisent 152,9 M\$ pour les appareils de loterie vidéo et les contrôleurs de sites.

Mise sur toi

Loto-Québec s'est engagée à verser à Mise sur toi une contribution annuelle équivalant à 1,95/10 de 1 % des produits nets réels des secteurs des loteries, casinos, loteries vidéo et bingos. En 2012, Loto-Québec a versé 5,3 M\$ (2011 : 6,1 M\$). Pour le prochain exercice, le versement est évalué à 5,4 M\$.

Mise sur toi a pour mission de sensibiliser et d'informer la population du Québec sur la question des jeux de hasard et d'argent afin qu'elle puisse prendre des décisions responsables et éclairées et maintenir de saines habitudes de jeu. Ses principaux objectifs sont la promotion de comportements de jeu sains, la prévention des effets dommageables du jeu excessif et la protection des personnes vulnérables.

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, à la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec a conclu une entente avec le MAPAQ, à compter de l'année financière 2008-2009, relativement au versement d'une somme annuelle de 6,1 M\$ dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, et ce, pendant cinq ans pour se terminer le 31 mars 2013.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 22,0 M\$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, Loto-Québec s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 30,0 M\$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de ces engagements.

NOTE 21

PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS (suite)

Ministère de la Sécurité publique

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3,0 M\$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de cet engagement.

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme de 35,5 M\$, dont 10,0 M\$ pour l'année financière 2010-2011 et 8,5 M\$ pour chacun des exercices financiers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 pour le financement des opérations courantes de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Ministère des Finances

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère des Finances à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme de 1,1 M\$, dont 0,3 M\$ pour l'année financière 2010-2011, 0,3 M\$ pour l'année 2011-2012, 0,3 M\$ pour l'année 2012-2013 et 0,2 M\$ pour l'année 2013-2014 pour rembourser la totalité des dépenses encourues pour le fonctionnement du comité de suivi sur le jeu en ligne.

NOTE 22

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Politique en matière de gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations de taux de change et des variations des taux d'intérêt. Loto-Québec a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents au niveau des instruments financiers.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants. Les autres actifs financiers représentent des rentes viagères versées à d'importantes sociétés d'assurances.

À l'exception du risque de crédit lié aux prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales présenté à la note 13, la direction estime que Loto-Québec n'est exposée à aucun autre risque de crédit important. Les comptes en souffrance représentent moins de 1 % des créances en 2012, 2011 et 2010.

NOTE 22

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)			Échéance			
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins de 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 10 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	431 969	433 621	433 621	—	—	—
Dividendes à payer	21 440	21 440	21 440	—	—	—
Fournisseurs et frais courus	93 333	93 333	93 333	—	—	—
Lots aux gagnants à payer	11 798	11 798	11 798	—	—	—
Dette à long terme	267 082	312 402	9 393	9 393	243 124	50 492
	825 622	872 594	569 585	9 393	243 124	50 492

Loto-Québec considère qu'elle détient suffisamment d'actifs facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

iii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change et les taux d'intérêt, affectent le résultat de Loto-Québec ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Risque de change

Loto-Québec détient des placements en prêts libellés en euros dans Casinos Développement Europe et ses filiales, d'une valeur comptable de 10,2 M\$ (7,7 M€) au 31 mars 2012 (2011 : 66,5 M\$, (48,4 M€)). Le 31 mars 2011, Loto-Québec a signé un contrat de change à terme libellé en euros d'un montant de 67,8 M\$ (49,3 M€) échéant le 31 mars 2012. Ce contrat à terme a été acheté afin de se prémunir contre toute variation éventuelle du taux de change relatif à ces placements. Une protection similaire venant à échéance le 28 mars 2013 a été reconduite pour un montant de 11,7 M\$ (8,8 M€).

La juste valeur du contrat de change au 31 mars 2012 est nulle puisque ce contrat a pris effet à cette date et l'évaluation de ce contrat est de niveau 2. Les contrats de change ont été signés avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

De plus, Loto-Québec réalise certaines autres opérations en devises. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée par ces opérations. Par contre, ce risque n'a pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de Loto-Québec.

L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change est comptabilisée au poste Charges financières.

NOTE 22

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'intérêt

Les prêts, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe.

Les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés.

iv) Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, incluant les fonds en caisse des casinos, les créances clients et autres débiteurs, la portion courante des actifs financiers reliés aux rentes viagères, les emprunts bancaires, les dividendes à payer et les charges à payer et frais courus, la juste valeur est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

	2012		2011		2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 581	101 581	96 619	96 619	95 378	95 378
Créances clients et autres débiteurs	71 887	71 887	75 996	75 996	90 865	90 865
Actifs financiers reliés aux rentes viagères	55 245	78 391	52 869	63 017	49 464	60 577
Prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales et à la Société en commandite Manoir Richelieu	12 724	12 724	69 040	69 040	55 330	55 330
Prêts et créances	241 437	264 583	294 524	304 672	291 037	302 150
Emprunts bancaires	431 969	431 969	472 219	472 219	365 730	365 730
Dividendes à payer	21 440	21 440	21 813	21 813	171 597	171 597
Charges à payer et frais courus	198 329	198 329	169 611	169 611	172 838	172 838
Rentes viagères à payer	55 245	78 391	52 869	63 017	49 464	60 577
Dette à long terme	267 082	287 956	266 849	275 716	199 444	207 101
Autres passifs	974 065	1 018 085	983 361	1 002 376	959 073	977 843

(en milliers de dollars canadiens)

NOTE 23

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2012	31 mars 2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
Fonds en caisse – casinos	64 074	62 522
Encaisse	37 507	34 097
	101 581	96 619
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles		
Créances clients et autres débiteurs	4 109	14 892
Stocks	533	525
Charges payées d'avance	(1 589)	3 885
Actifs financiers reliés aux rentes viagères	(2 376)	(3 405)
Charges à payer et frais courus	24 374	(5 397)
Rentes viagères à payer	2 376	3 405
Provisions	2 140	1 637
Produits différés	(4 906)	4 997
Régimes de retraite et autres avantages à long terme	(1 016)	(3 167)
	23 645	17 372
Information supplémentaire		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	23 338	18 961
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	3 997	2 990
Quote-part des partenaires dans la Société en commandite Manoir Richelieu incluse dans les charges à payer et frais courus	5 167	6 101

La trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} avril 2010 est composée du Fonds en caisse – casinos de 61,5 M\$ et de l'encaisse au montant de 33,9 M\$.

NOTE 24

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des loteries vidéo du Québec inc., de la Société des bingos du Québec inc., de la Société du jeu virtuel du Québec inc., d'Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations définies et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élèvent à 6,9 M\$ (2011 : 6,2 M\$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé à 8,94 % (2011 : 8,69 %) de la masse salariale cotisable et celui du RRPE est passé à 12,30 % (2011 : 11,54 %).

NOTE 24

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME (suite)

Régimes à prestations définies de Loto-Québec

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel. La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées à chaque année selon 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation annuelle de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire et la direction jugent qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (le Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Au 31 mars de chaque année, aux fins comptables, l'actuaire interne assisté par des actuaires indépendants a évalué les obligations au titre des prestations et la juste valeur des actifs des régimes pour tous ces régimes ainsi que les autres avantages à long terme du personnel.

Les évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de la capitalisation du Régime des employés et du Régime du personnel cadre et professionnel ont été effectuées en date du 31 décembre 2010 et les prochaines évaluations seront effectuées en date du 31 décembre 2011. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation du Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2012 et la prochaine évaluation sera effectuée au plus tard en date du 31 mars 2013.

Les montants suivants comprennent les obligations au titre des prestations définies par les régimes de retraite et les autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
	Total	Total	Total
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	10 540	9 873	10 018
Valeur actualisée des obligations capitalisées	280 259	185 142	118 921
Total de la valeur actualisée des obligations	290 799	195 015	128 939
Juste valeur des actifs des régimes	263 107	177 881	119 575
	27 692	17 134	9 364

NOTE 24

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME (suite)

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies ainsi que des autres avantages à long terme et de la valeur des actifs se présentent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)			31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total	Total
Obligation au titre des prestations définies					
Solde au début	185 142	9 873	195 015	128 939	
Coût des services rendus	16 603	–	16 603	14 003	
Intérêts débiteurs	11 785	–	11 785	9 003	
Cotisations des employés	15 293	–	15 293	15 409	
Prestations versées	(3 698)	–	(3 698)	(904)	
Montant net d'un transfert	4 997	–	4 997	10 927	
Frais d'administration des régimes	(889)	–	(889)	(1 007)	
Pertes actuarielles	51 026	667	51 693	18 645	
Solde à la fin	280 259	10 540	290 799	195 015	128 939
Juste valeur de l'actif des régimes					
Solde au début	177 881	–	177 881	119 575	
Rendement attendu de l'actif des régimes	13 666	–	13 666	9 141	
Gains (pertes) actuariels(les)	39 249	–	39 249	5 977	
Cotisations de l'employeur	16 405	–	16 405	16 887	
Cotisations des employés	15 293	–	15 293	15 409	
Prestations versées	(3 698)	–	(3 698)	(904)	
Montant net d'un transfert	5 200	–	5 200	12 803	
Frais d'administration des régimes	(889)	–	(889)	(1 007)	
Solde à la fin	263 107	–	263 107	177 881	119 575
Situation de capitalisation-(déficit) excédent	(17 152)	(10 540)	(27 692)	(17 134)	(9 364)
Perte actuarielle nette non amortie	22 511	–	22 511	10 937	
Régimes de retraite et autres avantages à long terme	5 359	(10 540)	(5 181)	(6 197)	(9 364)

L'obligation au titre des prestations définies pour les autres avantages à long terme est de 9,9 M\$ au 31 mars 2011 et de 10,0 M\$ au 1^{er} avril 2010.

Selon la juste valeur des actifs détenus au 31 mars 2012, les actifs des régimes de retraite sont composés de 4,0 % d'encaisse (2011 : 1,8 % et 2010 : 4,5 %), de 56,2 % d'obligations (2011 : 58,8 % et 2010 : 57,5 %), de 13,4 % d'actions canadiennes (2011 : 13,2 % et 2010 : 13,3 %) et de 26,4 % d'actions mondiales (2011 : 26,2 % et 2010 : 24,7 %).

NOTE 24

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME (suite)

Le coût net au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme imputés à l'état consolidé du résultat global se détaille comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		31 mars 2012		31 mars 2011
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services rendus de l'exercice	16 603	–	16 603	14 003
Intérêts débiteurs	11 785	–	11 785	9 003
Rendement attendu des actifs des régimes	(13 666)	–	(13 666)	(9 141)
(Gains) pertes actuariel(le)s reconnu(e)s pour la période	–	667	667	(145)
Coût net au titre des régimes	14 722	667	15 389	13 720
Rendement réel des actifs des régimes	52 915	–	52 915	–

Hypothèses actuarielles :

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	31 mars 2012		31 mars 2011		1 ^{er} avril 2010	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
Passif au titre des prestations définies au 31 mars						
Taux d'actualisation	4,50 %	4,00 %	5,50 %	4,75 %	6,00 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	3,25 %	3,50 %	3,50 %	3,75 %	3,75 %
Coût des prestations définies pour les exercices clos le 31 mars						
Taux d'actualisation	5,50 %	4,75 %	6,00 %	4,75 %		
Taux de rendement attendu à long terme des actifs	7,12 %	s.o.	6,60 %	s.o.		
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,75 %	3,50 %		

Le taux global attendu de rendement à long terme des actifs est calculé à partir de l'ensemble du portefeuille d'actifs.

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les statistiques et les tables de mortalité publiées.

Les durées de vie actuarielles utilisées pour calculer les passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

- Durée de vie à partir de 65 ans pour les salariés âgés de 45 ans des hommes et des femmes sont de 21,2 ans pour les hommes et de 22,9 ans pour les femmes.

NOTE 24

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME (suite)

Les données historiques des régimes de retraite et autres avantages à long terme sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Valeur actualisée du passif	290 799	195 015	128 939
Juste valeur des actifs des régimes	263 107	177 881	119 575
Déficit des régimes et autres avantages à long terme	(27 692)	(17 134)	(9 364)
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	(51 490)	(16 901)	–
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	39 249	6 109	–

Loto-Québec prévoit verser en 2013 des cotisations à hauteur de 17,5 M\$ aux régimes à prestations définies. Les autres avantages à long terme inclus dans la juste valeur actualisée du passif sont de 10,5 M\$ (2011 : 9,9 M\$, 2010 : 10,0 M\$). Pour les ajustements liés à l'expérience relatifs au passif des régimes, les autres avantages à long terme sont de 0,7 M\$ (2011 : -0,1 M\$, 2010 : nul).

NOTE 25

PARTIES LIÉES

a) Compte tenu que le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

b) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de la Société. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement des avantages aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des régimes de retraite. Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
Salaires et avantages à court terme du personnel	2 453	2 066
Régimes de retraite et autres avantages à long terme	718	266
	3 171	2 332

NOTE 26

CHIFFRES COMPARATIFS

Des charges payées d'avance au montant de 24,0 M\$ (2011 : 10,6 M\$, 2010 : 2,1 M\$) ont été transférées aux immobilisations corporelles afin de reclasser les dépôts sur contrat afférents aux immobilisations corporelles en cours.

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS

Comme l'indique la note 2, il s'agit des premiers états financiers consolidés de Loto-Québec établis conformément aux IFRS.

Les principales méthodes comptables énoncées à la note 3 ont été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012, des informations comparatives figurant aux présents états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011 et de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2010 (soit la date de transition de Loto-Québec).

Aux fins de l'établissement de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture en IFRS, Loto-Québec a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers établis conformément aux PCGR canadiens. Les tableaux et les notes ci-dessous expliquent dans quelle mesure la transition des PCGR canadiens aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de Loto-Québec.

Lors de l'établissement des présents états financiers consolidés conformément à l'IFRS 1, Loto-Québec a appliqué les exceptions obligatoires ainsi que les exemptions facultatives suivantes à l'application rétrospective intégrale des IFRS.

i) Utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé

Comme l'autorise l'IFRS 1, Loto-Québec a choisi d'évaluer certains de ses immeubles et un terrain à la juste valeur à la date de transition et a utilisé cette juste valeur comme coût présumé.

ii) Avantages du personnel

Loto-Québec a décidé d'appliquer l'exemption prévue à l'IFRS 1, et de comptabiliser les gains et les pertes actuariels cumulés à la date de transition aux résultats non distribués ainsi que de fournir des données historiques sur le passif au titre des prestations définies, les actifs des régimes et les ajustements liés à l'expérience seulement à compter de la date de transition.

iii) Coûts d'emprunt

Loto-Québec a décidé d'appliquer la norme IAS 23 à l'acquisition, la construction et la production d'un actif qualifié pour lesquelles la date de commencement du projet est postérieure au 1^{er} avril 2010, pour éviter un retraitement rétrospectif concernant les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition d'actifs qualifiés.

iv) Classification des actifs financiers et des passifs financiers

Loto-Québec a choisi de redésigner la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs ainsi que les actifs financiers reliés aux rentes viagères dans la catégorie prêts et créances. Les emprunts bancaires, les dividendes à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer ainsi que les passifs financiers reliés aux rentes viagères sont classés dans la catégorie Autres passifs financiers. Ces items étaient précédemment désignés comme détenus à des fins de transactions en vertu des PCGR canadiens.

Ainsi que l'exige l'IFRS 1, les estimations effectuées selon les IFRS à la date de la transition ont été cohérentes à celles qui avaient été faites à la même date en vertu des PCGR canadiens (référentiel comptable antérieur), sauf si les éléments probants attestaient que ces estimations étaient erronées.

Les tableaux et les notes ci-après expliquent dans quelle mesure la transition des PCGR canadiens aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie consolidés de Loto-Québec.

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)						
Note	31 mars 2011			1 ^{er} avril 2010		
	PCGR canadiens	Incidence de la transition	IFRS	PCGR canadiens	Incidence de la transition	IFRS
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 619	–	96 619	95 378	–	95 378
Créances clients et autres débiteurs a)	76 003	(7)	75 996	90 865	–	90 865
Stocks	4 974	–	4 974	5 499	–	5 499
Charges payées d'avance (note 26)	26 227	–	26 227	30 112	–	30 112
Portion courante des actifs financiers reliés aux rentes viagères	1 384	–	1 384	1 249	–	1 249
Total des actifs courants	205 207	(7)	205 200	223 103	–	223 103
Participations et prêts dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	98 069	–	98 069	83 322	–	83 322
Immobilisations corporelles (note 26) a)	751 031	(40 766)	710 265	734 657	(37 774)	696 883
Immobilisations incorporelles	104 372	–	104 372	93 031	–	93 031
Actifs financiers reliés aux rentes viagères	51 485	–	51 485	48 215	–	48 215
Actifs au titre des prestations constituées c)	6 462	(6 462)	–	3 461	(3 461)	–
Total des actifs non courants	1 011 419	(47 228)	964 191	962 686	(41 235)	921 451
Total des actifs	1 216 626	(47 235)	1 169 391	1 185 789	(41 235)	1 144 554
Passifs						
Emprunts bancaires	472 219	–	472 219	365 730	–	365 730
Dividendes à payer	21 813	–	21 813	171 597	–	171 597
Charges à payer et frais courus a) c) d)	236 195	(66 584)	169 611	237 426	(64 588)	172 838
Portion courante des rentes viagères à payer	1 384	–	1 384	1 249	–	1 249
Provisions d)	–	64 093	64 093	–	62 456	62 456
Produits différés d)	23 112	2 234	25 346	18 217	2 132	20 349
Portion courante de la dette à long terme	–	–	–	75 000	–	75 000
Total des passifs courants	754 723	(257)	754 466	869 219	–	869 219
Passif au titre des prestations constituées c)	8 687	(8 687)	–	8 878	(8 878)	–
Dette à long terme b)	267 254	(405)	266 849	125 000	(556)	124 444
Régimes de retraite et autres avantages à long terme c)	–	6 197	6 197	–	9 364	9 364
Rentes viagères à payer	51 485	–	51 485	48 215	–	48 215
Total des passifs non courants	327 426	(2 895)	324 531	182 093	(70)	182 023
Total des passifs	1 082 149	(3 152)	1 078 997	1 051 312	(70)	1 051 242
Capitaux propres						
Capital-actions	170	–	170	170	–	170
Résultats non distribués a) b) c)	134 307	(44 083)	90 224	134 307	(41 165)	93 142
Total des capitaux propres	134 477	(44 083)	90 394	134 477	(41 165)	93 312
Total des passifs et des capitaux propres	1 216 626	(47 235)	1 169 391	1 185 789	(41 235)	1 144 554

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	PCGR canadiens	Incidence de la transition	IFRS
Produits	d)	3 674 862	(34 521)	3 640 341
Coût des ventes	d)	1 373 002	(34 521)	1 338 481
Bénéfice brut		2 301 860	–	2 301 860
Charges				
Charges d'opération	d)	715 782	(715 782)	–
Avantages du personnel	c) d)	–	414 671	414 671
Dotation aux amortissements	a)	122 302	2 992	125 294
Paievements spéciaux	d)	29 760	(7 138)	22 622
Taxe sur les produits et services	a)	35 024	(45)	34 979
Taxe de vente du Québec	a)	56 799	(80)	56 719
Autres charges	a) d)	–	301 011	301 011
		959 667	(4 371)	955 296
Résultats des activités opérationnelles		1 342 193	4 371	1 346 564
Produits financiers		(5 927)	–	(5 927)
Charges financières	b)	10 179	151	10 330
Charges financières nettes		4 252	151	4 403
Quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	d)	–	7 138	7 138
Résultat net et résultat global		1 337 941	(2 918)	1 335 023

Notes relatives au rapprochement du résultat global et des capitaux propres

a) Immobilisations corporelles

Coût présumé

Loto-Québec a décidé de se prévaloir de l'exemption, prévue à IFRS 1, relative à l'utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé et de l'appliquer à deux immeubles et à un terrain. Le coût présumé de ces éléments à la date de transition est de 31,3 M\$ et a été établi par un évaluateur indépendant selon le modèle du coût. Au 1^{er} avril 2010, la valeur des immobilisations corporelles et des capitaux propres a diminué de 43,4 M\$.

Comptabilisation par composante

Conformément aux normes IFRS, Loto-Québec a amorti séparément les composantes importantes des immobilisations corporelles, notamment aux immeubles, à l'aménagement des stationnements et à l'aménagement intérieur et extérieur. À cet effet, ce référentiel fournit des indications sur l'évaluation du coût et le remplacement d'une composante ainsi que son niveau requis de comptabilisation. La valeur des immobilisations et des capitaux propres a augmenté de 5,6 M\$ au 1^{er} avril 2010 et de 2,7 M\$ au 31 mars 2011.

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS (suite)

L'incidence de ces changements se résume comme suit pour les exercices clos le :

(en milliers de dollars canadiens)

État consolidé du résultat global		31 mars 2011	
Dotation aux amortissements		2 992	
Taxe sur les produits et services		(45)	
Taxe de vente du Québec		(80)	
Autres charges		(125)	
Diminution du résultat global		2 742	
État consolidé de la situation financière		31 mars 2011	1^{er} avril 2010
Immobilisations corporelles			
Coût			
Immeubles		(51 631)	(51 631)
Aménagement des stationnements		(14 598)	(14 598)
Aménagement intérieur et extérieur		22 821	22 821
		(43 408)	(43 408)
Amortissement cumulé			
Immeubles		(5 915)	(5 479)
Aménagement des stationnements		(29 441)	(29 708)
Aménagement intérieur et extérieur		32 331	29 308
Améliorations locatives		383	245
		(2 642)	(5 634)
Immobilisations corporelles nettes		(40 766)	(37 774)
Charges à payer et frais courus		250	–
Créances clients et autres débiteurs		(7)	–
Diminution des résultats non distribués		(40 523)	(37 774)

b) Coûts de transaction reliés à la dette à long terme

Conformément aux normes IFRS, les coûts de transaction lors d'emprunt à long terme sont capitalisés et amortis sur la durée de la dette.

L'incidence de ce changement se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

État consolidé du résultat global		31 mars 2011	
Charges financières		(151)	
Diminution du résultat global		(151)	
État consolidé de la situation financière		31 mars 2011	1^{er} avril 2010
Dette à long terme		405	556
Augmentation des résultats non distribués		405	556

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS (suite)

c) Régimes de retraite et autres avantages à long terme

Régimes de retraite

Conformément au choix d'appliquer l'exemption prévue à l'IFRS 1, Loto-Québec a reclassé l'ensemble des écarts actuariels cumulés de tous les régimes à prestations définies en vigueur au 1^{er} avril 2010, qui totalise 2,8 M\$, dans les résultats non distribués à cette même date.

Ces ajustements entraînent une augmentation du passif au titre des prestations définies et une diminution des capitaux propres de 2,8 M\$ au 1^{er} avril 2010 et de 2,8 M\$ au 31 mars 2011 ainsi qu'une diminution de 0,02 M\$ des coûts au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Autres avantages à long terme

Une nouvelle obligation implicite a été comptabilisée à l'égard des jubilés.

Cet ajustement entraîne une augmentation du passif au titre des avantages du personnel et une diminution des résultats non distribués de 1,1 M\$ au 1^{er} avril 2010 et de 1,2 M\$ au 31 mars 2011, ainsi qu'une augmentation de 0,05 M\$ des coûts au titre des avantages du personnel pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

L'incidence de ce changement se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

État consolidé du résultat global		31 mars 2011	
Avantages du personnel		(25)	
Diminution du résultat global		(25)	
État consolidé de la situation financière		31 mars 2011	1^{er} avril 2010
Régimes de retraite et autres avantages à long terme		(3 972)	(3 947)
Diminution des résultats non distribués		(3 972)	(3 947)

De plus, afin de rencontrer les exigences IFRS, les actifs au titre de prestations constituées et le passif au titre de prestations constituées ont été reclassés sous la rubrique Régimes de retraite et autres avantages à long terme.

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS (suite)

d) Reclassement IFRS

Provisions

Afin de rencontrer les exigences IFRS, les provisions ont été reclassées des charges à payer et frais courus puisque sous les IFRS, ces éléments doivent être présentés sous une ligne distincte à l'état de la situation financière.

Produits différés

Afin de rencontrer les exigences IFRS, les produits différés ont été reclassés des charges à payer et frais courus. Sous les IFRS, ces éléments doivent être présentés sous une ligne séparée à l'état de la situation financière.

Programmes de gratuités aux clients convertibles en argent

Afin de rencontrer les exigences IFRS, les programmes de gratuités aux clients convertibles en argent pour un montant de 34,5 M\$ ont été reclassés des coûts des ventes puisque sous les IFRS, ces éléments doivent être présentés au net des produits, car le montant de revenu à comptabiliser doit correspondre à la considération reçue du client diminué de la juste valeur du passif financier à être comptabilisé lorsque les points sont gagnés par le client.

Charges d'opération

Afin de rencontrer les exigences IFRS, selon IAS 1, *Présentation des états financiers*, une analyse des charges, par nature ou par fonction, doit être présentée au compte des états du résultat global. La Société a choisi de présenter l'analyse des charges par nature. Les charges d'opération ont donc été reclassées au poste Avantages du personnel et au poste Autres charges. Par ailleurs, selon les PCGR canadiens, rien n'obligeait à ce que les charges soient classées par nature ou par fonction.

(en milliers de dollars canadiens)

État consolidé du résultat global**31 mars 2011**

Charges d'opération	(715 782)
Avantages du personnel	414 646
Autres charges	301 136

Quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Afin de rencontrer les exigences IFRS, la quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence a été reclassée des paiements spéciaux puisque sous les IFRS, cette rubrique doit être présentée sous une ligne distincte aux états consolidés du résultat global.

e) Tableau des flux de trésorerie

Le tableau consolidé des flux de trésorerie établi selon les IFRS ne présente aucune différence significative par rapport à celui établi selon les PCGR canadiens.

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES ET D'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ

Dans le cadre du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement prenait l'orientation de redresser les finances publiques et de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014.

Dans ce contexte, le ministre des Finances demandait aux sociétés d'État à vocation commerciale d'être mises à contribution et de réaliser des efforts pour réduire leurs dépenses et augmenter leur productivité.

En outre, la Loi mettant en oeuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 ainsi que la réduction de la dette (la Loi) prévoit plusieurs mesures applicables aux sociétés d'État. Ces mesures ont trait à la réduction des primes de rendement et à la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative ainsi que des dépenses de publicité, de formation et de déplacement.

Pour 2011-2012, nous avons atteint un montant de 43,0 millions de dollars à l'effort de réduction des dépenses et d'augmentation de la productivité comparativement à 14,9 millions de dollars en 2010-2011. Pour les deux derniers exercices financiers, notre contribution est de 57,9 millions de dollars, alors que l'objectif fixé pour cette période était de 30,0 millions de dollars.

LES DISPOSITIONS DE LA LOI

La Loi prévoit que les frais de fonctionnement de nature administrative doivent être réduits, au terme de l'exercice 2013-2014, d'au moins 10 % par rapport à ceux de l'exercice 2009-2010. De plus, la Loi exigeait qu'à l'intérieur de cette réduction, une réduction globale de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement soit réalisée dès l'exercice financier 2010-2011, ce qui a été fait à la hauteur de 36 %, soit 11 % de plus que l'objectif fixé. Pour 2011-2012, ces dépenses ont été réduites de 35 % comparativement à 2009-2010, soit 10 % de plus que l'objectif fixé et de niveau équivalant à celui observé en 2010-2011.

La Société a aussi réduit de 30 % ses autres frais de fonctionnement de nature administrative en diminuant, notamment, ses frais de relations publiques et d'affaires, ses honoraires de consultants externes, de même que ses dépenses de promotion et celles liées à l'aménagement du siège social.

Pour l'exercice financier 2011-2012, Loto-Québec a réalisé des économies de 11,7 millions de dollars, soit 26 % de ses dépenses de nature administrative.

DEMANDE D'EFFORTS SUPPLÉMENTAIRES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

En plus de la réduction des dépenses réalisée conformément à la Loi, la mise en place de programmes de réduction de dépenses autres que celles de nature administrative et l'instauration de mesures d'augmentation de la productivité ont permis à Loto-Québec de générer 31,3 millions de dollars. Cela a été accompli en optimisant notamment certains processus d'affaires qui ont permis de réduire la croissance de la masse salariale, et de diminuer les dépenses des frais d'impression ainsi que de la restauration. Par ailleurs, les deux facteurs suivants ont permis de générer des revenus supplémentaires et ainsi d'augmenter notre résultat net, soit la modification au règlement-cadre sur les jeux de casino, entrée en vigueur le 12 octobre 2011, ainsi que la non-reconduction du moratoire sur l'émission des licences des appareils de loterie vidéo, qui a permis une gestion plus efficace de notre réseau.

En ce qui concerne la rémunération du personnel d'encadrement, conformément à la Loi, son échelle de traitement, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, a été majorée de 0,75 %. De plus, les primes de rendement des hauts dirigeants ont été réduites de 10 points de pourcentage par rapport à la situation qui aurait autrement prévalu, tandis que la masse salariale correspondant aux primes de rendement des autres cadres a été réduite de 30 %.

MESURE D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

EXERCICE D'ÉTALONNAGE

Comme prévu par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, Loto-Québec procède annuellement à la mesure d'évaluation de son efficacité et de sa performance, ce qui comprend un exercice d'étalonnage avec des entreprises similaires devant être réalisé tous les trois ans.

Au 31 mars 2010, la firme SECOR avait procédé à l'exercice d'étalonnage avec huit organisations gouvernementales canadiennes de l'industrie des jeux de hasard et d'argent, soit les suivantes : British Columbia Lottery Corporation, Western Canada Lottery Corporation, Alberta Gaming and Liquor Commission, Saskatchewan Liquor and Gaming Authority, Manitoba Lotteries Corporation, Ontario Lottery and Gaming Corporation, Atlantic Lottery Corporation et Nova Scotia Gaming Corporation.

Le rapport de la firme SECOR avait alors conclu que, si l'on prenait en compte les particularités de l'offre de jeu de chacune des sociétés retenues ainsi que les différences entre leurs modèles d'affaires respectifs, le niveau de performance de Loto-Québec était comparable à celui des entreprises canadiennes similaires, et ce, considérant l'ensemble des orientations stratégiques de la Société.

RÉSULTATS ET CONSTATS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

Au cours du dernier exercice, Loto-Québec a poursuivi les démarches nécessaires en vue d'assurer l'efficacité de la performance des activités de ses différentes unités d'affaires. La Société s'est assurée que les plans d'action opérationnels annuels des unités permettent le suivi des éléments présentés dans le rapport de la firme SECOR. La mise à jour de l'exercice de balisage, réalisé à partir d'informations rendues publiques par les organisations canadiennes, a permis de constater que Loto-Québec a maintenu un niveau de performance comparable à ces dernières.

Depuis 2003, le constat demeure valide : Au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, les deux régions où l'offre de jeu a diminué, les revenus générés, particulièrement dans le secteur des loteries vidéo, ont connu une légère décroissance.

Pour leur part, les revenus de jeu de l'Ontario sont demeurés relativement stables, tandis que ceux des provinces de l'Ouest ont connu une croissance, ce qui s'explique par l'augmentation de l'offre de jeu dans cette région.

Dans les années à venir, Loto-Québec poursuivra la mise à jour de l'exercice de balisage dans ses différentes unités d'affaires afin de s'assurer de l'efficacité de ses activités.

SUIVI DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

POUR L'EXERCICE 2011-2012

Au mois de mars 2009, Loto-Québec a dévoilé son Plan d'action de développement durable 2008-2013. Comme prévu par la Loi sur le développement durable, Loto-Québec fait état, dans cette section, des activités réalisées au cours de l'exercice 2011-2012 pour chacune des 14 actions inscrites à ce plan.

LES ACTIONS 1 À 4 RÉPONDENT À L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

ACTION 1

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'intégration du concept et des principes de développement durable auprès des employés

ACTION	GESTES	ÉTAT
Mener des activités de sensibilisation contribuant à la compréhension du concept de développement durable et à la réalisation de la démarche de développement durable de Loto-Québec	– Réaliser des conférences et des présentations sur le thème du développement durable	Poursuivi
	– Réaliser des campagnes et des événements thématiques dédiés sur des sujets en lien avec les activités de développement durable de la Société	Poursuivi
	– Diffuser des bulletins périodiques et des chroniques structurées dans les outils de communication interne de la Société	Poursuivi

INDICATEUR

- Taux des employés joints par les activités de sensibilisation au développement durable

CIBLE

- 80 % des employés joints d'ici 2011

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Cette cible a été atteinte en 2011.
- En 2012, il n'y a pas eu de sondage mesurant la sensibilisation des employés au développement durable.
- Plusieurs activités, campagnes, jours thématiques et outils ont été mis en place afin de poursuivre les efforts de sensibilisation de la Société.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Loto-Québec et ses filiales ont réalisé auprès des employés et de la clientèle des casinos une importante campagne de sensibilisation et d'information portant sur l'impact environnemental et financier relatif à l'achat d'eau embouteillée. La campagne a permis de retirer environ 1,2 million de petites bouteilles d'eau chaque année, surtout auprès des clients des casinos. Ces clients se voient dorénavant offrir de l'eau fraîche provenant de l'aqueduc public.

La semaine des transports alternatifs à Loto-Québec a pour sa part permis de sensibiliser les employés au covoiturage, au vélo, à la marche et aux transports collectifs. Des cliniques du vélo ont permis à plusieurs employés de voir leur vélo mis à niveau gratuitement, tandis qu'une plateforme électronique visant à faciliter le covoiturage a été lancée.

ACTION 2

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'intégration du concept et des principes de développement durable auprès des employés

ACTION	GESTES	ÉTAT
Mener des activités de formation contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de formation à la démarche de développement durable	– Élaborer un programme de formation à l'interne sur différentes thématiques liées au développement durable	Poursuivi
	– Former les employés des secteurs visés sur différentes thématiques liées au développement durable	Poursuivi

INDICATEUR

- Taux des employés des secteurs visés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

CIBLE

- 50 % des employés des secteurs visés ayant une connaissance suffisante du concept pour le prendre en compte dans leurs activités régulières d'ici 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Entre juillet 2011 et mars 2012, une première formation en ligne sur le développement durable pour les gestionnaires a été déployée. Exactement 130 des 401 personnes ciblées ont suivi la formation, soit 32,4 %.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

S'adressant aux gestionnaires de l'organisation, cette formation se décline en deux modules complémentaires qui durent au total environ 45 minutes. Les gestionnaires ont été ciblés de manière prioritaire à cause de leur rôle clé dans toute démarche corporative, particulièrement lorsqu'elle est transversale comme celle du développement durable. L'objectif est de démystifier la démarche d'entreprise à Loto-Québec et de souligner le rôle actif que les gestionnaires ont à jouer pour améliorer les pratiques. L'outil élaboré dans le cadre de cette formation permet de mieux prendre en considération les parties prenantes d'un projet, tout comme ses enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

La formation se poursuivra en 2012.

ACTION 3

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer le rayonnement des expériences et des compétences en développement durable de la Société auprès des parties prenantes

ACTION	GESTES	ÉTAT
Véhiculer la démarche et les réalisations de la Société en matière de développement durable auprès des parties prenantes externes	– Publier dans le rapport annuel de gestion de la Société les progrès de la démarche de développement durable de Loto-Québec en diffusant les résultats des indicateurs de performance administrative et l'état d'avancement du Plan d'action de développement durable 2008-2013	Poursuivi
	– Diffuser périodiquement un profil des contributions de Loto-Québec	Poursuivi
	– Présenter la démarche de développement durable et ses réalisations sur le site web de Loto-Québec, dans des publications spécialisées et sur différentes tribunes	Poursuivi

INDICATEUR

- Parties prenantes externes jointes par les activités de rayonnement liées au développement durable à Loto-Québec

CIBLE

- Tenue d'activités de rayonnement s'adressant à au moins quatre catégories de parties prenantes parmi les cinq suivantes : le grand public, la communauté des gens d'affaires, les professionnels du développement durable, la fonction publique et le milieu de l'éducation

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Conférences sur la démarche de développement durable de Loto-Québec dans quatre universités québécoises (milieu de l'éducation)
- Animation du panel sur le développement durable présenté par le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ), au salon AMERICANA (grand public)
- Conférence de Loto-Québec au premier Sommet des gestionnaires en développement durable (communauté des gens d'affaires)
- Animation d'un panel intitulé *Meilleures pratiques : La gestion des risques* lors de la Conférence sur le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises organisée par Unisféra (communauté des gens d'affaires)
- Conférence à la Journée des déposants de la Caisse de dépôt et placement du Québec (communauté des gens d'affaires)
- Contributeur d'analyse au *Tableau de bord de la communication responsable au Québec : Guide de réflexion et de bonnes pratiques sur le marché québécois* (professionnels du développement durable)
- Conférencier de marque à la première journée de réflexion sur la consommation responsable présentée par l'Observatoire de la Consommation Responsable (professionnels du développement durable)
- Animation d'un panel sur l'acceptabilité sociale à la deuxième édition de l'Université d'hiver sur la communication pour le développement durable (professionnels du développement durable)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les nombreuses conférences dans les universités (Concordia, Sherbrooke, UQAM, UdeM) permettent de présenter notre démarche corporative de développement durable aux futurs acteurs du milieu. Cette expérience est intéressante pour l'organisation, car les commentaires des étudiants enrichissent la réflexion de la Société sur l'amélioration de sa démarche. Outre ces interventions, Loto-Québec a donné plusieurs conférences et animé des panels spécialisés sur le développement durable. La Société est également appelée à participer à plusieurs groupes de travail sur le développement du domaine de la responsabilité sociétale au Québec.

De plus, Loto-Québec entretient plusieurs partenariats qui visent à faire évoluer les pratiques de développement durable dans la collectivité (Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME), Unisféra, *Les Vivats*, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (CRSDD) de l'UQAM, Association du Jeune Barreau de Montréal, Conseil québécois de la communication pour le développement durable).

ACTION 4

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer le rayonnement des expériences et des compétences en développement durable de la Société auprès des parties prenantes

ACTION	GESTES	ÉTAT
Contribuer à l'amélioration de la gestion responsable des organisations par le partage des expériences de la Société	– Participer aux tables de concertation dans le but d'élaborer des outils favorisant la gestion responsable des activités dans les ministères et organismes	Poursuivi
	– Présenter les réalisations de la Société aux autres ministères et organismes sur différentes tribunes dans le but de favoriser leur engagement dans une démarche de développement durable	Poursuivi

INDICATEUR

- Projets auxquels la Société participe

CIBLE

- La Société souhaite intégrer annuellement au moins un groupe de travail en réponse aux besoins du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et d'autres organisations.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- En 2011-2012, le groupe de travail sur la sensibilisation et la formation du Bureau de coordination du développement durable (BCDD) s'est surtout penché sur l'aspect formation de son mandat. Le BCDD a organisé des activités de partage sur le sujet, auxquelles la Société a participé.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Loto-Québec a concentré ses efforts pour mettre au point sa première formation en ligne, *Penser le développement durable*. La Société a été moins active dans sa participation au groupe sur la sensibilisation et la formation du BCDD.

LES ACTIONS 5 ET 6 RÉPONDENT À L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

ACTION 5

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Obtenir et maintenir une certification sur le jeu responsable de la World Lottery Association

ACTION	GESTES	ÉTAT
Réaliser les actions de promotion des comportements de jeu responsable auprès de la clientèle et des employés de Loto-Québec et de ses filiales en conformité avec la certification sur le jeu responsable de la World Lottery Association	– Structurer les initiatives internes et externes et les programmes sur le jeu responsable offerts dans les établissements	Poursuivi
	– Sensibiliser systématiquement les employés de la Société au jeu responsable	Poursuivi

INDICATEURS

- Statut de la certification sur le jeu responsable de la World Lottery Association
- Taux des employés sensibilisés

CIBLES

- Obtention et maintien du niveau 4 de la certification sur le jeu responsable de la World Lottery Association
- 100 % des employés sensibilisés

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Maintien de la certification sur le jeu responsable de la World Lottery Association, niveau 4
- Sensibilisation niveau I : 88,67 %
- Sensibilisation niveau II : 88,22 %

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

À la suite d'une première formation sur le jeu responsable, les employés reçoivent une mise à niveau tous les trois ans, soit le niveau II.

ACTION 6

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la prévention et les conditions favorables associées à la santé par l'implantation d'une « culture santé » au sein de la Société

ACTION	GESTES	ÉTAT
Offrir le programme <i>Ma santé, je m'en occupe!</i> visant à promouvoir de bonnes habitudes de vie auprès des employés de la Société	– Susciter l'adhésion des employés au programme	Poursuivi
	– Mettre en œuvre les conférences et les activités du programme liées aux différentes thématiques	Poursuivi

INDICATEUR

- État d'avancement des activités du programme

CIBLE

- Respect de l'échéancier initialement prévu

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Programme *Ma santé, je m'en occupe!* :
Les étapes 5 et 6 pour les unités corporatives et d'affaires, à l'exception de la SCQ, sont maintenant terminées.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOUVELLE APPROCHE INTERACTIVE POUR LE CASINO DE MONTRÉAL

L'administration d'un questionnaire papier et la présentation de conférences sur l'étape 3 « Santé du cœur » (32 sessions en moyenne) seront respectivement remplacées par un questionnaire en ligne et un jeu interactif accessibles aux employés en libre-service dans la salle de formation du Casino de Montréal. Cette nouvelle formule pourra s'appliquer à d'autres étapes thématiques du programme, notamment l'étape thématique « Santé globale 2 », et à d'autres établissements.

L'ACTION 7 RÉPOND À L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6**Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux****ACTION 7.1****OBJECTIF ORGANISATIONNEL**

Assurer la mise en application des mesures de la Politique pour un gouvernement écoresponsable au sein de la Société

ACTION	GESTES	ÉTAT
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable <i>Déployer la démarche d'approvisionnement responsable</i>	– Prendre en compte les principes de développement durable dans le processus d'acquisition	Poursuivi
	– Développer des outils d'aide à la décision pour les approvisionneurs et les requérants internes	Poursuivi
	– Former les approvisionneurs et les requérants internes aux principes de développement durable	Poursuivi
	– Sensibiliser les fournisseurs aux pratiques d'acquisitions responsables mises en place au sein de la Société	À mettre en œuvre

INDICATEUR

- État d'avancement de la démarche d'approvisionnement responsable

CIBLE

- 100 % de la démarche d'approvisionnement responsable réalisée d'ici 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Progression de 25 points pour un taux de réalisation de 58,6 % de la démarche

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des critères de développement durable ont été intégrés dans plusieurs appels d'offres et dans la disposition finale des biens. La démarche en approvisionnement responsable a fait un bond important en 2011-2012. La quantité de fiches élaborées et le soutien ad hoc ont permis de sensibiliser les acheteurs de Loto-Québec à l'importance d'intégrer des critères de développement durable dans leurs appels d'offres. La dernière année aura permis de sensibiliser les acheteurs aux questions du cycle de vie et de l'achat responsable.

ACTION 7.2

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer la mise en application des mesures de la Politique pour un gouvernement écoresponsable au sein de la Société

ACTION	GESTES	ÉTAT
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable <i>Structurer le système de gestion environnementale des infrastructures de la Société</i>	– Obtenir, maintenir et mettre à jour, dans une perspective d'amélioration continue et de performance exemplaire, les certifications afférentes à différents programmes de gestion environnementale des bâtiments pour l'ensemble des actifs	Poursuivi
	– Déployer et réaliser les programmes d'économie d'énergie pour l'ensemble des établissements	Poursuivi
	– Déployer et réaliser les programmes d'économie d'eau pour l'ensemble des établissements	Poursuivi
	– Définir, déployer et réaliser les programmes de réduction de la quantité de déchets voués à l'enfouissement pour l'ensemble des établissements	Poursuivi

INDICATEURS

- Portrait des certifications obtenues pour les différents établissements
- Efficacité énergétique moyenne des bâtiments de Loto-Québec
- Taux de réduction de la consommation d'eau
- Taux de mise en valeur des matières résiduelles potentiellement valorisables

CIBLES

- Obtention et maintien d'une certification à jour pour l'ensemble des établissements de la Société
- Augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments de 10 % en 2009-2010 par rapport à l'année de référence 2006-2007
- Réduction de la consommation d'eau en 2012-2013 par rapport à l'année de référence 2009-2010; le pourcentage de réduction sera établi à la suite d'audits de consommation d'eau
- Mise en valeur de 80 % des matières résiduelles potentiellement valorisables en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Au 31 mars 2012, 13 établissements certifiés BOMA BEST sur un total de 14
- Amélioration de 10 % de l'efficacité énergétique moyenne des bâtiments en 2010-2011 par rapport à 2006-2007
- Réduction de la consommation d'eau de 4,7 % du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 par rapport à l'exercice 2009-2010 (résultats comparés calculés sur des périodes de 12 mois, soit l'année civile 2011 et l'année financière 2009-2010). Lors de la publication du rapport, les données pour l'exercice 2011-2012 n'étaient pas disponibles.
- Matières résiduelles : 3 établissements ont atteint un taux de valorisation de plus de 80 % des matières résiduelles, soit les bureaux de Laval, les bureaux de Québec et le Casino du Lac-Leamy.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

En matière de collecte des matières résiduelles, le Casino du Lac-Leamy et le Hilton Lac-Leamy sont respectivement passés de 26 % et 28 % en 2009 à 80,6 % et 69,8 % en 2011 à la suite de l'implantation de la collecte des matières putrescibles.

ACTION 7.3

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer la mise en application des mesures de la Politique pour un gouvernement écoresponsable au sein de la Société

ACTION	GESTES	ÉTAT
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	– Instaurer un système de mesures des émissions de GES liées au transport à l'occasion des activités de la Société	Poursuivi
	– Mesurer les émissions de GES liées aux déplacements d'affaires et au transport des employés	Poursuivi
	– Mettre en place des initiatives favorisant la réduction des émissions de GES liées aux déplacements d'affaires et au transport des employés	À mettre en œuvre
<i>Mettre en place un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)</i>		

INDICATEURS

- Calcul des émissions de GES liées aux déplacements d'affaires et au transport des employés de la Société (tonnes de CO₂ équivalentes)
- Bilan des initiatives mises en place par la Société liées aux déplacements d'affaires et au transport des employés
- Bilan des habitudes de transport au sein de la Société

CIBLES

- Réduction des émissions de GES liées aux déplacements d'affaires et au transport des employés de 2008 à 2013
- Publication annuelle des bilans

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- L'analyse des pratiques de transport est terminée.
- **Semaine des transports alternatifs**
 - Concours de participation
 - Présentation au siège social, déjeuner-conférence *Cocktail transport : réduire sa dépendance à l'auto solo* d'Équiterre
 - Kiosque de Vélo Québec au siège social
 - Clinique d'entretien de vélo pour les employés

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Plan de transport en cours d'élaboration en collaboration avec les parties prenantes internes

ACTION 7.4

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer la mise en application des mesures de la Politique pour un gouvernement écoresponsable au sein de la Société

ACTION	GESTES	ÉTAT
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	– Établir le portrait des pratiques dans les événements internes et externes organisés par la Société	Poursuivi
	– Intégrer progressivement des pratiques responsables dans la gestion des événements	Poursuivi
<i>Structurer la gestion responsable des événements à Loto-Québec</i>	– Mettre en place un système de collecte d'information et effectuer le suivi de la performance des événements	Poursuivi
	– Développer des outils pertinents pour faciliter la gestion responsable des événements	Poursuivi

INDICATEUR

- Pourcentage des événements organisés par la Société respectant les principes de gestion responsable

CIBLE

- 80 % des événements atteignant ou dépassant le seuil minimal de durabilité en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Au cours de l'année 2011-2012, la Société a réalisé un événement de niveau 2 selon les exigences de la norme en gestion responsable d'événements (9700-253) du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (soit le *party* de Noël des employés et des retraités de Loto-Québec et de ses filiales).
- Lors de l'audit du BNQ le 16 mars 2012, Loto-Québec a d'ailleurs maintenu son certificat de conformité n° 1533 de la norme 9700-253 du BNQ.
- Une analyse visant à déterminer le seuil minimal de durabilité a été effectuée.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Un seuil minimal de durabilité a été calculé à la suite du recensement et de l'analyse des événements tenus par la Société. Ce seuil, qui est un indicateur interne inspiré de la norme du BNQ, sera proposé pour adoption auprès des membres de la table de concertation sur les événements responsables à l'automne 2012.

L'ACTION 8 RÉPOND À L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

ACTION 8

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Bonifier le programme de commandites événementielles et de diffusion des événements publics commandités dans une perspective de développement durable

ACTION	GESTES	ÉTAT
Mettre en place des initiatives visant la prise en compte des principes de développement durable dans le programme de commandites événementielles et de diffusion des événements commandités	– Sensibiliser les organisateurs d'événements pour les inciter à adopter des pratiques responsables de gestion	Poursuivi
	– Intégrer des critères de sélection des événements commandités qui tiennent compte de pratiques responsables en lien avec le développement durable	Poursuivi

INDICATEUR

- Pointage obtenu par les événements commandités aux questions liées au développement durable du rapport postévénement

CIBLE

- 80 % des événements atteignant ou dépassant le seuil minimal de durabilité en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Progression de 18 points pour arriver à 66,1 % des événements commandités qui atteignent ou dépassent le seuil minimal de durabilité établi par la Société comme outil interne d'évaluation à partir de la norme 9700-253 du BNQ pour la gestion responsable d'événements

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La Société a conclu un partenariat avec le Conseil québécois des événements écoresponsables pour la mise sur pied d'un gala visant à reconnaître les bons coups des organisateurs d'événement pour réduire leur impact environnemental tout en maximisant les retombées dans la collectivité. La première édition de ce gala, *Les Vivats*, a eu lieu le 4 avril 2012.

evenementecoresponsable.com/vivats

L'ACTION 9 RÉPOND À L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 16

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

ACTION 9

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Accroître l'efficacité des ressources humaines de la Société en favorisant la mobilisation des employés

ACTION	GESTES	ÉTAT
Mettre en place une démarche de mobilisation des employés favorisant la qualité de vie des employés	– Réaliser de façon périodique un sondage pour mesurer l'indice de mobilisation des employés (IME) de la Société	Poursuivi
	– Déployer les plans d'action élaborés par les comités de mobilisation des employés de la Société	Poursuivi
	– Mettre en œuvre des initiatives corporatives pour favoriser la mobilisation des employés	Poursuivi

INDICATEUR

- Indice de mobilisation des employés

CIBLE

- Maintien ou augmentation de l'indice de mobilisation selon les objectifs établis

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- En 2011-2012, il n'y a pas eu de sondage de mobilisation, puisqu'en 2010, l'entreprise avait choisi de mener un tel sondage aux deux ans pour permettre aux secteurs de mettre en place des plans d'action ayant une portée sur plus d'une année. Le prochain sondage aura lieu au début de 2013.

LES ACTIONS 10 ET 11 RÉPONDENT À L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 17

Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé

ACTION 10

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Optimiser les retombées économiques pour l'ensemble de la collectivité québécoise en tenant compte du développement durable

ACTION	GESTES	ÉTAT
Canaliser les jeux de hasard et d'argent dans des circuits contrôlés en proposant une offre légale, compétitive et sécuritaire	– Gérer l'offre de jeu en ligne	Poursuivi
	– Réaliser un projet pilote au sein de la Société des bingos du Québec qui pourrait représenter un nouvel axe de revenus	Poursuivi

INDICATEURS

- Date de lancement de la plateforme de jeu en ligne
- Contributions annuelles versées aux OSBL

CIBLE

- Mise en ligne d'une plateforme de commercialisation de jeux de hasard et d'argent d'ici la fin de 2010
- Maintien des contributions annuelles aux OSBL à 10 millions de dollars en moyenne

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Contribution de 5,5 millions de dollars versée par la SBQ aux OSBL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les revenus de la Société provenant du bingo en réseau ont connu une baisse significative depuis plusieurs années, compte tenu de la baisse du nombre de visites dans les salles de bingo. Les revenus sont passés de 29,6 millions de dollars en 2010-2011 à 27,5 millions de dollars en 2011-2012, soit une diminution de 7,1 %.

Afin de renverser la tendance, la SBQ a pris la décision en juin 2011 de favoriser l'expansion des Kinzo express, dont la formule plaît davantage à la clientèle en raison de l'ambiance chaleureuse, de la convivialité et de la proximité des salles.

ACTION 11

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Optimiser les retombées économiques pour l'ensemble de la collectivité québécoise en tenant compte du développement durable

ACTION	GESTES	ÉTAT
Accroître l'efficacité et la performance globale de la Société en visant à obtenir et à maintenir sa position de chef de file dans la commercialisation responsable	– Améliorer l'efficacité des activités, incluant l'application quotidienne dans le cadre des décisions d'affaires des meilleures pratiques en matière de gouvernance et de gestion	Poursuivi
	– Développer de nouvelles sources de revenus hors du Québec en demeurant attentif aux occasions de développement d'affaires permettant de mettre à profit l'avantage compétitif que constituent l'expertise et le savoir-faire de la Société dans les différents secteurs de jeu	Poursuivi

INDICATEUR

- Pourcentage de marge bénéficiaire nette

CIBLE

- Maintien du pourcentage de marge bénéficiaire nette à 35,2 % tel que stipulé dans le Plan stratégique 2010-2013 de Loto-Québec

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- N'eût été la dévaluation des prêts dans Casinos Développement Europe et ses filiales de 59,7 millions de dollars, Loto-Québec aurait atteint une marge bénéficiaire nette de 36,8 %.

LES ACTIONS 12 ET 13 RÉPONDENT À L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

ACTION 12

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Contribuer à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel du Québec

ACTIONS	GESTES	ÉTAT
Consolider le programme d'acquisition et de diffusion des œuvres d'artistes québécois	– Programmer et réaliser annuellement une série d'expositions à la galerie Espace Création Loto-Québec dans le but de mettre en valeur le patrimoine culturel québécois	Poursuivi
	– Assurer le développement de la Collection Loto-Québec et le rayonnement des œuvres d'artistes québécois	Poursuivi
	– Développer et réaliser des expositions et des événements spéciaux dans diverses régions du Québec pour favoriser la diffusion du patrimoine culturel auprès de la collectivité	Poursuivi
	– Mesurer l'appréciation des visiteurs	Poursuivi

INDICATEURS

- Dotation dédiée à l'acquisition d'œuvres d'artistes québécois contemporains
- Nombre d'événements annuels

CIBLE

- Un centième de 1 % du chiffre d'affaires de la Société dédié à l'acquisition d'œuvres d'art
- Cinq événements annuels, y compris les expositions à Espace Création Loto-Québec, les expos-ventes et les tournées

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Acquisition de 128 nouvelles œuvres pour un total de 376 000 \$, ce qui correspond à un centième de 1 % du chiffre d'affaires de la Société.
- Organisation de 11 événements, soit 4 expositions à Espace Création Loto-Québec et 7 activités de diffusion de la Collection Loto-Québec en région.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Près de 30 000 personnes ont visité les expositions à Espace Création et en tournée.

ACTION 13

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Contribuer au soutien des talents en émergence et à la diffusion de leurs réalisations

ACTION	GESTES	ÉTAT
Déployer le programme de soutien à la relève professionnelle des arts de la scène	– Soutenir financièrement les membres de la relève professionnelle des arts de la scène	Poursuivi
	– Mettre en place des événements facilitant la diffusion des œuvres de la relève professionnelle des arts de la scène	Poursuivi

INDICATEURS

- Nombre d'artistes qui seront retenus pour une tournée aux quatre coins du Québec
- Nombre de spectateurs joints lors de cette tournée

CIBLE

- Quatre artistes retenus annuellement
- 6 200 spectateurs joints lors de chaque tournée annuelle

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Cinq artistes ont été retenus en 2011-2012 pour une nouvelle tournée aux quatre coins du Québec de juin 2011 à mai 2012.
- D'avril 2011 à mars 2012, 11 248 spectateurs ont assisté aux représentations.

L'ACTION 14 RÉPOND À L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 25**Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions****ACTION 14****OBJECTIF ORGANISATIONNEL**

Encourager les relations de la Société avec ses parties prenantes

ACTION	GESTES	ÉTAT
Déployer de nouvelles initiatives pour soutenir le dialogue avec les parties prenantes	– Recenser et analyser les pratiques en lien avec le développement durable mises en place par la Société auprès de ses parties prenantes	Poursuivi
	– Mettre en œuvre des initiatives visant la consolidation des relations avec les diverses parties prenantes	Poursuivi
	– Suivre, contrôler et mesurer la performance des initiatives entreprises pour consolider les relations avec les parties prenantes	À mettre en œuvre

INDICATEUR

- Fréquence et niveaux de communication avec les diverses parties prenantes

CIBLE

- La cible sera fixée après le recensement et l'analyse des pratiques en place.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Devant l'avancée de la SCQ dans le processus corporatif d'engagement des parties prenantes, la Société a adopté une méthodologie qui permettra d'assurer une cohérence entre les réalités des différents secteurs de l'organisation et de leurs parties prenantes. Cette démarche se veut structurante et s'inscrit dans une approche corporative d'amélioration continue des opérations de Loto-Québec afin d'optimiser les pratiques de la Société et de favoriser des relations positives et constructives avec ses parties prenantes, et ce, dans un contexte de développement durable.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LOTO-QUÉBEC ET DE SES FILIALES

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après appelé « Règlement »), adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a. 3.01 et 3.02; 1997, c.6, a. 1);

Considérant que la loi et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs, lesquels sont reproduits à titre informatif à l'annexe 1 du présent Code;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

Les membres du conseil d'administration ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après désignent :

- a) « Administrateur » : un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein au sein de la Société ou de l'une de ses filiales;
- b) « Code » : le présent Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs et des Dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales;
- c) « Comité » : le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil, prévu par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État;
- d) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement de l'Administrateur ou du Dirigeant est également couverte par la présente définition;
- e) « Conjoint » : les époux ou les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
- f) « Conseil » : le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales;
- g) « Contrat » : un contrat projeté;
- h) « Contrôle » ou « Contrôlent » : la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;

- i) « Dirigeant » : à l'égard de la Société, tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;
- j) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, certains intérêts ou certaines opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas la Société, ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;
- k) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
- l) « Personnes liées » : personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, ces personnes ayant un lien par :
 - i. le sang;
 - ii. le mariage;
 - iii. l'union civile;
 - iv. l'union de fait;
 - v. l'adoption;aux fins du présent Code, lui sont également liés :
 - vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes ii à iv;
 - vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit;
 - viii. la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé;
 - ix. la personne morale dont l'Administrateur ou le Dirigeant détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant le droit de vote;
 - x. la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne visée aux paragraphes i à iv et vi, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;
 - xi. toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;
- m) « Filiale » : une filiale à part entière de la Société;
- n) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe;
- o) « Loi » : la Loi sur la Société des loteries du Québec (L.R.Q., c. S-13.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
- p) « Société » : Loto-Québec.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1 Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et en l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs et ses Dirigeants.
- 2.2 Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de la Société et de ses filiales, qui sont tenus d'en respecter les dispositions.
- 2.4 Le présent Code est établi conformément à la Loi, au Règlement de régie interne de la Société et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5 Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité, qui en assure la révision.
- 2.6 Dans le présent Code, l'interdiction de faire un geste inclut la tentative de faire ce geste et toute participation ou incitation à le faire.
- 2.7 La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent Code.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 3.1 L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Celui qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et, généralement, des engagements de même nature découlant de la loi et du code d'éthique de l'Entreprise ou de l'organisme au sein duquel l'Administrateur ou le Dirigeant qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions dans un autre organisme ou une Entreprise, l'Administrateur ou le Dirigeant doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou Entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. Il est tenu d'informer la Société dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des Administrateurs sur cette question.
- 3.3 L'Administrateur ou le Dirigeant doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.

- 3.4 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.
- Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société, et doit en promouvoir le respect et s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.
- 3.5 L'Administrateur ou le Dirigeant doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.6 L'Administrateur ou le Dirigeant prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
- 3.7 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission, la vision et les orientations stratégiques de la Société telles qu'établies dans son plan stratégique.
- 3.8 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant, ou un tiers.
- Il ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité ou aucun avantage autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, toute marque d'hospitalité ou tout avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.
- 3.9 Les prix de présence gagnés par un Administrateur ou un Dirigeant et dont la valeur est supérieure à 100 \$ doivent être remis à l'organisme qui tient l'événement si la participation a été payée par la Société, étant entendu que les accompagnateurs desdits Administrateurs ou Dirigeants sont soumis à la même règle.
- 3.10 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.12 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.
- 3.13 L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflit d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.
- 3.14 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.
- 3.15 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.

- 3.16 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.17 L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :
- il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;
 - s'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système;
 - il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Ces mesures consistent notamment :
 - à ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Information confidentielle;
 - à prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents;
 - à éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler de l'Information confidentielle;
 - à noter sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
 - à se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque celui-ci n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur ou de Dirigeant.
- 3.18 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.19 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou une Entreprise avec qui il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions. Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.20 L'Administrateur ou le Dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.
- Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 3.21 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération partisane.

4. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS À L'ÉGARD DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Prévention des conflits d'intérêts

- 4.1 L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou de l'une de ses filiales ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

Quant aux autres Administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.

- 4.2 L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation de son mandat, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation de son mandat, se conformer aux dispositions des articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11.

- 4.3 Pour être considéré comme indépendant, un Administrateur ne peut notamment :

- être ou avoir été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la Société ou être lié à une personne visée à l'article k qui occupe un tel emploi;
- être à l'emploi du gouvernement, d'un organisme ou d'une Entreprise du gouvernement au sens des articles 4 et 5 de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01);
- avoir les liens déterminés par le gouvernement en vertu de l'article 5 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

L'Administrateur doit déclarer au Comité, dès son entrée en fonction, et par la suite annuellement, l'existence ou l'absence de liens tels que ceux qui sont mentionnés aux premier et deuxième paragraphes précédents. Il doit également déclarer, dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration.

- 4.4 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'une Entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui Contrôlent l'Entreprise concernée pour :

- détenir des actions, des parts, des parts sociales, toute autre valeur ou tout autre titre émis par cette Entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette Entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de tels actions, parts sociales, titres ou valeurs;
- bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet Administrateur ou ce Dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'Administrateur ou du Dirigeant au sein de l'Entreprise liée;
- bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'Entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée; ou
- bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de Contrôle de l'Entreprise liée.

Dénonciation et abstention

4.5 L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un contrat avec la Société ou une filiale; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, Dirigeant ou Administrateur de la Société relativement à ce contrat ou à cet intérêt.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

4.6 La divulgation requise à l'article 4.5 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu;
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

4.7 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 immédiatement après :

- avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion;
- avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée; ou
- être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

4.8 L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

4.9 Les articles 4.5 à 4.8 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

4.10 L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société ou l'une de ses filiales, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

- 4.11 L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration prenant la forme prévue à l'annexe 2 et contenant les renseignements suivants :
- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
 - b) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
 - c) à sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la société ou l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, Administrateur, Dirigeant ou contrôleur ;
 - d) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions, le cas échéant, ainsi que les objets visés par cette association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

- 4.12 Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 4.5 à 4.11 au secrétaire de la Société, qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité de gouvernance et d'éthique.
- De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.5 à 4.11 dès qu'il en a connaissance.
- 4.13 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.
- 4.14 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.13, le secrétaire applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 3 du présent Code.
- 4.15 L'Administrateur qui est membre du comité d'audit du Conseil ne peut avoir un intérêt dans la Société ou une de ses filiales. Il ne peut notamment accepter de la Société ou d'une filiale des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou de tout autre service semblable.

Dispenses

- 4.16 Le présent Code ne s'applique pas :
- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
 - c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale ;
 - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société ou d'une de ses filiales ;
 - e) à un contrat d'assurance-responsabilité des Administrateurs ;
 - f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

5. APPLICATION DU CODE

- 5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant.
- L'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.
- En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le Comité.
- 5.2 Dans les 30 jours de l'adoption d'une modification de fond du présent Code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit produire au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe 4.
- 5.3 Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit, dans les 30 jours de son entrée en fonction, faire de même.
- 5.4 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.
- 5.5 Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Administrateur d'une filiale dont la Société détient 100 % des actions et des Dirigeants de la Société qui y sont nommés.
- 5.6 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.
- Le Comité désigne le secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.
- 5.7 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.
- 5.8 Le Comité doit :
- réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
 - engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
 - informer les Administrateurs et les Dirigeants et assurer leur formation quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
 - donner son avis et fournir son soutien au Conseil (à la Société) et à tout Administrateur ou Dirigeant faisant face à une situation problématique ;
 - traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
 - faire enquête, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.
- 5.9 Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.
- 5.10 Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
- 5.11 Le secrétaire assiste le Comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.
- Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.
- 5.12 L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.
- Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :
- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;

- la description de la violation ;
- la date ou la période de survenance de la violation ;
- une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

- 5.13 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.
- 5.14 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'Administrateur ou le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
- 5.15 Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le Comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.
- 5.16 Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent Code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité aux conditions suivantes :
- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
 - b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
 - c) les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de façon exacte et complète ;
 - d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

6. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 6.1 Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
 - b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat.
- Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 5.3, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation du mandat d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'Administrateur public pour une période d'au plus 30 jours.
- 6.2 L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.
- L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.
- 6.3 Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du mandat du contrevenant.
- 6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code et il doit les restituer à la Société.
- 6.5 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 7.1 Le présent Code entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le Conseil.

POLITIQUES LINGUISTIQUE ET D'OCTROI DE CONTRATS

POLITIQUE LINGUISTIQUE

La qualité de la langue : une priorité

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Société a adopté, le 24 novembre 2000, une politique linguistique qui tient compte de sa vocation commerciale et traite de l'usage et de la qualité du français dans chacun des secteurs d'activité.

Au cours du dernier exercice, la Société a continué de collaborer avec l'Office québécois de la langue française pour assurer le respect de cette politique au sein de Loto-Québec et de ses filiales.

POLITIQUE D'OCTROI DES CONTRATS

La politique d'approvisionnement de Loto-Québec et de ses filiales témoigne de la transparence et de l'intégrité qui régissent l'octroi des contrats aux fournisseurs. Cette politique peut être consultée sur le site web de Loto-Québec.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Durant l'exercice 2011-2012, Loto-Québec a reçu 201 demandes d'accès à l'information, soit 139 demandes d'accès à des renseignements personnels et 62 demandes visant à obtenir des documents de la Société.

Au 31 mars 2012, 7 demandes étaient en cours de traitement. Parmi les demandes traitées, il y en a 26 pour lesquelles la Société ne détenait aucun document, 95 qui ont été acceptées, 39 qui ont été partiellement acceptées et 29 qui ont été refusées. Cinq demandes ont été retirées en cours de traitement.

Par ailleurs, 6 demandes ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information et sont en attente d'une audience.

De manière générale, les motifs de refus d'accès aux documents détenus par Loto-Québec sont que ceux-ci concernaient des tiers ayant refusé la divulgation d'informations, renfermaient des renseignements personnels ou contenaient des renseignements de nature commerciale.

ACTIVITÉS LIÉES À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

À la suite de l'entrée en vigueur du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (ci-après appelé le Règlement), un comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels a été créé à Loto-Québec. Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice.

Dans la réalisation de sa mission, ce comité s'est penché sur la diffusion des documents visés par le Règlement ainsi que sur les mesures particulières à suivre pour protéger la confidentialité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés ou communiqués par l'entremise de systèmes d'information ou lors de la réalisation de sondages.

Des séances de formation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ont été tenues au sein de la Société. Les employés des unités corporatives pouvant être appelés à traiter des renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions ont été ciblés. Les formations données ont été adaptées pour refléter les activités de chaque unité. Ces formations ont permis d'informer les participants sur les deux principes édictés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels que sont le droit d'accès aux documents détenus par la Société dans l'exercice de ses activités et le droit à la protection des renseignements personnels qu'elle détient, en plus de les informer sur les obligations qui en découlent. Ces formations ont également permis de sensibiliser les membres du personnel aux obligations auxquelles la Société est soumise en vertu du Règlement.



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

AU 31 MARS 2012

De gauche à droite : Lynne Roiter, André Dicaire, Céline Trépanier, Alain Albert, Gérard Bibeau, Jean-André Élie, Mel Hoppenheim, Nathalie Goodwin, Hélène F. Fortin, Serge LeBel, Paule Bouchard et Lynda Durand (absente sur la photo : Anie Perrault)



HÉLÈNE F. FORTIN
FCPA, FCA, IAS.A.

Montréal

Présidente du conseil
d'administration
de Loto-Québec
Associée, Larose Fortin CA inc.

NOMINATION : 27 AOÛT 2008
ÉCHÉANCE : 26 JUIN 2012

*Présidente du comité
des affaires commerciales
et membre du comité d'audit,
du comité des ressources
humaines et du comité
de gouvernance et d'éthique*

Détentrice d'un diplôme de deuxième cycle en comptabilité publique de l'Université McGill obtenu avec grande distinction, Hélène F. Fortin est aussi titulaire d'un baccalauréat avec honneurs en administration des affaires spécialisation en comptabilité et en finance de l'Université Concordia. Elle est devenue comptable agréée en 1982 et a obtenu le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés en 2006, après avoir terminé le programme de perfectionnement des administrateurs. Elle pratique la comptabilité publique depuis 30 ans. Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (OCPAQ), elle a siégé, de 2006 à 2009, au Conseil des normes de vérification et de certification de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) après avoir fait partie, de 1982 à 2005, du jury d'évaluation interprovincial de l'ICCA. Depuis 2003, elle siège à de nombreux conseils d'administration en plus de présider certains comités tels les comités d'audit, de gouvernance, des ressources humaines, de finance et de gestion de caisses de retraite. Elle est très active dans la formation sur la gouvernance des entreprises et des conseils d'administration à titre d'auteure, de conférencière et d'animatrice de divers ateliers. M^{me} Fortin a obtenu le titre de Fellow de l'OCPAQ en février 2010.



GÉRARD BIBEAU

Montréal

Président et chef
de la direction
de Loto-Québec

NOMINATION : 7 NOVEMBRE 2011
ÉCHÉANCE : 6 NOVEMBRE 2016

Originaire de la région de Sorel, Gérard Bibeau mène, depuis plus de 25 ans, une brillante carrière dans la fonction publique québécoise. Membre du Barreau du Québec depuis 1992, il est détenteur d'un baccalauréat en droit et d'un baccalauréat en administration de l'Université Laval. De 2006 à 2011, M. Bibeau a occupé le poste de secrétaire général et greffier du Conseil exécutif au ministère du Conseil exécutif, soit le plus haut fonctionnaire de l'administration publique québécoise. De 2004 à 2006, il a assumé les fonctions de membre et de président du conseil d'administration ainsi que de chef de la direction de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, un organisme qui regroupe quelque 4 000 employés. Durant la décennie précédente, M. Bibeau a été vice-président aux opérations pour le même organisme. Il a également occupé le poste de secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif en 2003 et en 2004.

**ALAIN ALBERT**

Magog

Administrateur de sociétés

NOMINATION : 23 NOVEMBRE 2011
ÉCHÉANCE : 22 NOVEMBRE 2015*Membre du comité
des ressources humaines
et du comité des affaires
commerciales*

Alain Albert est détenteur d'une maîtrise en counseling de l'Université du Maine, d'un baccalauréat spécialisé en information scolaire et professionnelle de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal. Administrateur à la retraite, M. Albert détient plus de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1981 à 2005, il a travaillé à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, notamment comme vice-président aux relations avec les partenaires et à l'expertise durant les onze dernières années. Depuis 2007, il est membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec.

**PAULE BOUCHARD**
FCPA, FCA, IAS.A.

Hampstead

Associée, RSM Richter
Chamberland (s.e.n.c.r.l.)**RENOUVELLEMENT DU MANDAT :
23 NOVEMBRE 2011**
ÉCHÉANCE : 22 NOVEMBRE 2014*Présidente du comité d'audit
et membre du comité
des affaires commerciales*

Titulaire d'un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal, Paule Bouchard est associée au cabinet d'experts-comptables RSM Richter Chamberland, où elle est responsable du groupe de la pratique professionnelle et des services-conseils en présentation de l'information financière. Elle possède 20 ans d'expérience portant sur les normes comptables (canadiennes, américaines et internationales) et de vérification ainsi que sur leur application pratique.

**ANDRÉ DICAIRE**

Québec

Expert-conseil principal
Réseau d'expertise en conseil
stratégique de l'ENAP**NOMINATION : 29 AVRIL 2010**
ÉCHÉANCE : 28 AVRIL 2014*Président du comité
des ressources humaines
et membre du comité d'audit,
du comité de gouvernance
et d'éthique et du comité
des affaires commerciales*

Dicaire est économiste de formation et détient une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP). Pendant plus de 35 ans, il a travaillé au sein de la fonction publique québécoise, notamment au ministère de l'Industrie et du Commerce et au ministère de l'Énergie et des Ressources. Il a occupé le poste de sous-ministre au ministère de la Santé et des Services sociaux et celui de secrétaire du Conseil du trésor. Il a également été président-directeur général de la Régie de l'assurance maladie du Québec et de la Financière agricole du Québec. Dans le secteur privé, M. Dicaire a assumé la fonction de vice-président au sein du Groupe CGI. De 2003 à 2006, il a occupé le poste de secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. Depuis 2008, M. Dicaire réalise divers mandats de consultation comme expert-conseil principal du Réseau d'expertise en conseil stratégique de l'ENAP auprès de diverses organisations publiques. Il a également participé comme représentant du gouvernement aux négociations avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec ainsi qu'à celles de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales du Québec. Il a reçu, en 2009, un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec et, en 2010, le Prix Hommage de l'Institut d'administration publique de Québec pour la qualité de sa gestion et pour sa contribution exceptionnelle à l'administration publique québécoise.



LYNDA DURAND

Montréal

Présidente et copropriétaire
des Productions Ostar inc.

NOMINATION : 23 NOVEMBRE 2011
ÉCHÉANCE : 22 NOVEMBRE 2015

*Membre du comité de
gouvernance et d'éthique*

Détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke, Lynda Durand a été admise au Barreau du Québec en 1984. Ayant plus de 25 ans d'expérience dans le domaine juridique, M^e Durand a travaillé en cabinet privé à Sherbrooke de 1986 à 1990. En plus de sa pratique, M^e Durand a enseigné la négociation à l'École du Barreau. De 1990 à 1997, elle a été vice-présidente aux services à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du gouvernement du Québec. Depuis 1997, M^e Durand coprécide la maison de production télévisuelle OSTAR inc. Elle est la première femme à occuper la présidence du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke depuis la fondation de l'institution. Son sens du service se manifeste également par son engagement à titre de gouverneure au conseil canadien de la Croix-Rouge.



JEAN-ANDRÉ ÉLIE

Montréal

Administrateur de sociétés

NOMINATION : 23 NOVEMBRE 2011
ÉCHÉANCE : 22 NOVEMBRE 2015

*Membre du comité d'audit
et du comité des affaires
commerciales*

Détenteur d'un MBA de l'Université Western, d'un baccalauréat en droit civil de l'Université McGill et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal, Jean-André Élie est membre du Barreau du Québec. Avocat, il est aussi membre de la section du Québec de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'Institut des vérificateurs internes. Durant sa carrière, il a notamment occupé les postes de directeur général d'une banque canadienne détenue en propriété exclusive par la Société Générale (France) ainsi que de membre du comité exécutif et de président du comité des finances et du comité de vérification d'Hydro-Québec. Il a aussi été vice-président et directeur des services aux gouvernements et des services aux sociétés pour Burns Fry Limitée (aujourd'hui BMO Nesbitt Burns inc.). Depuis 2002, M. Élie est administrateur de sociétés et siège comme membre au conseil d'administration d'Alimentation Couche-Tard inc., de l'Institut des vérificateurs internes du Canada et de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM). Près de 50 ans de bénévolat pour l'OSM lui ont d'ailleurs permis d'obtenir, en 2011, le Prix Ramon John Hnatyshyn pour le bénévolat dans les arts du spectacle.



NATHALIE GOODWIN

Montréal

Avocate

Associée de l'agence Goodwin

NOMINATION : 23 NOVEMBRE 2011
ÉCHÉANCE : 22 NOVEMBRE 2015

*Membre du comité des
ressources humaines*

Diplômée en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1990, Nathalie Goodwin est associée à l'agence Goodwin, une entreprise qu'elle a cofondée avec ses deux associées et qui se spécialise dans la représentation d'artistes évoluant sur tous les continents et travaillant dans des domaines variés. L'entreprise lance également des projets dans plusieurs secteurs d'activité artistiques à l'échelle internationale. M^{me} Goodwin met ses connaissances juridiques au service de la représentation, du développement et de la négociation. Elle est également actionnaire et administratrice de la Compagnie des Deux Chaises inc. Elle a siégé au conseil d'administration de l'Association Littéraire et Artistique Internationale Canada de 1995 à 1998 et, de 2009 à 2010, à celui de la Société générale de financement. Depuis 2008, elle siège au conseil d'administration d'Alliance Films inc. et préside le comité des ressources humaines de cette société.

**MEL HOPPENHEIM**

Montréal

Location Michel Trudel inc.
Mel's Cité du cinéma Itée**RENOUVELLEMENT DU MANDAT :
23 NOVEMBRE 2011
ÉCHÉANCE : 22 NOVEMBRE 2014***Membre du comité
des ressources humaines*

Propriétaire de vastes installations et d'équipements de pointe pour la production de films et d'émissions de télévision, Mel Hoppenheim est une figure marquante de son industrie, à Montréal comme dans le reste du Canada. Il a créé l'École de cinéma Mel Hoppenheim de l'Université Concordia, où s'inscrivent annuellement plus de 500 étudiants. M. Hoppenheim est d'ailleurs docteur *honoris causa* de l'Université Concordia. Il est aussi un des cofondateurs de l'Institut national de l'image et du son (INIS). Impliqué dans le financement de nombreux organismes caritatifs et communautaires, il siège aux conseils d'administration de l'Hôpital de Montréal pour enfants et de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal.

**SERGE LEBEL, ASC**

Québec

Avocat, BCF Avocats d'affaires

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT :
23 NOVEMBRE 2011
ÉCHÉANCE : 22 NOVEMBRE 2014***Président du comité
de gouvernance et d'éthique
et membre du comité
des affaires commerciales*

Diplômé en droit de l'Université Laval en 1982, membre du Barreau du Québec depuis 1983 et administrateur certifié du Collège des administrateurs de sociétés, Serge LeBel est un spécialiste en litige et en droit des affaires. Membre de divers conseils d'administration de sociétés privées, M^e LeBel siège également au conseil d'administration de la Société de la loterie interprovinciale et de l'Administration portuaire de Québec. M^e LeBel s'implique aussi activement dans la communauté, notamment comme président du comité organisateur du Bal du maire de Québec de la Fondation Québec Jeunes, comme président du comité organisateur de l'encan annuel des vins de Québec de la Fondation des étoiles et comme membre du comité de l'encan annuel d'œuvres d'art de la Croix-Rouge canadienne de la région de Québec (dont il a été le président d'honneur en 2012). Enfin, il est également membre d'un Club Lions depuis 1985 et il est actuellement affilié au Club Lions de Sillery-Sainte-Foy-Québec.

**ANIE PERRAULT**

Bromont

Conseillère municipale
à la Ville de Bromont**NOMINATION : 23 NOVEMBRE 2011
ÉCHÉANCE : 22 NOVEMBRE 2015***Membre du comité de
gouvernance et d'éthique*

Diplômée en droit civil de l'Université d'Ottawa en 1992 et admise au Barreau du Québec en 1993, Anie Perrault a pratiqué le droit au cabinet montréalais Phillips & Vineberg avant de réorienter sa carrière vers le domaine des communications. De 2001 à 2006, elle a occupé le poste de vice-présidente aux communications à Génome Canada. Auparavant, elle a été directrice nationale des communications et des affaires publiques pour Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D). De 1998 à 2000, M^{me} Perrault a été directrice nationale des communications auprès du très honorable Joe Clark, anciennement député et premier ministre du Canada. Depuis 2006, elle offre à contrat des services stratégiques de communications et de relations publiques. De plus, Anie Perrault est conseillère municipale, depuis novembre 2009, pour la Ville de Bromont. Elle siège également au conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont et à celui de la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons-de-l'Est ainsi qu'au conseil d'établissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier. Elle s'implique aussi dans diverses organisations, dont le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est.



CÉLINE TRÉPANIÉ

Shawinigan

Présidente d'Export
Concept inc.

NOMINATION : 29 AVRIL 2010

ÉCHÉANCE : 28 AVRIL 2014

*Membre du comité
d'audit et du comité
des ressources humaines*

Bachelière en sciences comptables de l'Université du Québec à Trois-Rivières depuis 1983 et détentrice d'un brevet d'enseignement, Céline Trépanier a été membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec de 1985 à 2007. Elle a travaillé au cabinet comptable Samson Bélair inc. de Trois-Rivières, d'abord en comptabilité, puis en redressement d'entreprises et de services en insolvabilité. En 1987, M^{me} Trépanier a été nommée vice-présidente au marketing et directrice des exportations de maisons usinées pour les Industries Fermco ltée. Jusqu'en 1999, elle s'est chargée des exportations en Asie, en Europe et aux États-Unis. Engagée dans sa communauté, elle agit actuellement au sein d'Export Concept inc. à titre de consultante auprès d'entreprises manufacturières pour le développement de nouveaux marchés ou de services en offrant des formations sur mesure en administration ou en gestion des affaires, et ce, tant au Québec qu'à l'extérieur.



LYNNE ROITER

Montréal

Secrétaire générale
et vice-présidente
à la direction juridique
de Loto-Québec

Diplômée en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1972, Lynne Roiter est entrée à Loto-Québec en 1985 à titre de directrice des affaires juridiques. Elle avait précédemment exercé sa profession à la Commission des droits de la personne et à la Régie de l'assurance automobile du Québec. Depuis novembre 1996, elle occupe le poste de secrétaire générale et de vice-présidente à la direction juridique de Loto-Québec. Elle est aussi secrétaire générale de la World Lottery Association, un organisme qui regroupe des sociétés de loteries publiques de quelque 80 pays.

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

MANDAT

Le conseil d'administration veille notamment à ce que la gestion de Loto-Québec soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive et des règlements qui y sont afférents ainsi qu'à celles des autres lois et règlements qui lui sont applicables. Il veille à ce que la Société prenne les mesures requises pour atteindre les objectifs découlant de sa mission. Le conseil adopte les règlements de jeu, approuve les principales orientations et politiques de Loto-Québec ainsi que son plan d'affaires annuel et fait le suivi du déploiement des politiques en matière de développement durable. De plus, parmi ses autres fonctions, il établit les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société.

Mentionnons que le conseil est soutenu par trois comités statutaires dans ses décisions, soit le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique, et le comité des ressources humaines. De plus, le mandat et la composition du comité des affaires commerciales, créé en 2009, ont été révisés au cours du dernier exercice, et ce, pour mieux répondre aux besoins du conseil. Finalement, en raison du départ de M. Alain Cousineau, le conseil a mis sur pied un comité ad hoc pour le recrutement du nouveau président et chef de la direction. Chacun de ces comités, dans son domaine d'expertise, fait des recommandations au conseil lors de ses prises de décisions.

Les comités permanents ont également comme mandat de faire une révision annuelle des politiques opérationnelles de l'entreprise sous leur gouverne. S'il y a lieu, les modifications aux politiques sont adoptées par le conseil.

COMPOSITION

Au 31 mars 2012, le conseil d'administration était composé de 12 membres, chacun d'entre eux nommé par le gouvernement. Tous sont des membres indépendants, sauf le président et chef de la direction. À la suite des recommandations du conseil d'administration de Loto-Québec soumises au ministre des Finances, le Conseil des ministres a nommé, en juin dernier, M. Gérard Bibeau comme nouveau président et chef de la direction. Il a succédé, le 7 novembre 2011, à M. Alain Cousineau, dont nous tenons à souligner l'apport exceptionnel à la Société au cours des huit dernières années.

Conformément aux profils de compétences et d'expérience établis par le conseil d'administration, le Conseil des ministres a procédé, en novembre dernier, à des nominations et à des renouvellements de mandats au sein du conseil d'administration de Loto-Québec. En effet, cinq nouveaux membres sont venus s'ajouter au conseil d'administration présidé par M^{me} Hélène F. Fortin, soit MM. Alain Albert et Jean-André Élie et M^{mes} Lynda Durand, Nathalie Goodwin et Anie Perrault. Pour leur part, M^{me} Paule Bouchard ainsi que MM. Mel Hoppenheim et Serge LeBel ont vu leur mandat renouvelé. Les nouveaux membres sont nommés pour un mandat de quatre ans et les membres dont le mandat est renouvelé le sont pour une période de trois ans. Soulignons le départ, au cours de la dernière année financière, de M^{mes} Julie Bernier et Christiane Jodoin et de M. Marc G. Bruneau comme membres du conseil. Nous les remercions de leur contribution importante à Loto-Québec au cours de leur mandat respectif. Au 31 mars 2012, Loto-Québec comptait six femmes et six hommes au conseil, ce qui correspond à l'objectif de la parité hommes-femmes fixé par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

PRÉSENCE

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil d'administration a tenu 10 réunions ordinaires. Il a aussi tenu quatre réunions extraordinaires dans le cadre du recrutement du président et chef de la direction. De plus, une session fermée sans la présence de la direction a eu lieu à la fin de chacune des réunions. Soulignons que le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration est prévu au début de l'exercice financier. Au besoin, des réunions extraordinaires sont organisées au cours de l'année. Le préavis donné aux membres pour la tenue des réunions des comités du conseil varie selon les besoins du comité visé.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS AU 31 MARS 2012

Membres	Conseil d'administration		Comité d'audit	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources humaines	Comité ad hoc
	Ordinaires 10	Extraordinaires 4	Ordinaires 10	Ordinaires 10	Ordinaires 8	Ordinaires 4
Hélène F. Fortin	10/10	4/4	10/10	10/10	8/8	4/4
Alain Albert ⁽⁴⁾	2/5	–	–	–	1/2	–
Julie Bernier ⁽¹⁾	1/7	4/4	3/6	4/8	–	–
Paule Bouchard	8/10	4/4	8/10	–	–	4/4
Marc G. Bruneau ⁽³⁾	5/5	4/4	–	–	5/5	–
André Dicaire	7/10	1/4	7/10	10/10	1/1	–
Lynda Durand ⁽⁴⁾	5/5	–	–	2/2	–	–
Jean-André Élie ⁽⁴⁾	5/5	–	4/4	–	–	–
Nathalie Goodwin ⁽⁴⁾	5/5	–	–	–	2/2	–
Mel Hoppenheim	6/10	4/4	–	–	5/8	–
Christiane Jodoin ⁽²⁾	3/4	4/4	–	2/3	–	–
Serge LeBel	9/10	4/4	–	10/10	–	4/4
Anie Perrault ⁽⁴⁾	5/5	–	–	2/2	–	–
Céline Trépanier	10/10	4/4	10/10	–	7/8	–

⁽¹⁾ Fin de mandat en février 2012

⁽²⁾ Fin de mandat en juin 2011

⁽³⁾ Fin de mandat en novembre 2011

⁽⁴⁾ Début du mandat le 23 novembre 2011

Les absences sont justifiées.

RÉMUNÉRATION

La rémunération des administrateurs indépendants de Loto-Québec est fixée selon le Décret 610-2006, adopté le 28 juin 2006 par le gouvernement. Celle-ci a été majorée de 2 % en juin 2007, 2008 et 2009, de 1 % en juillet 2010 et de 0,75 % en juillet 2011, conformément au Décret.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Administrateurs	Rémunération totale
Fortin, Hélène F. ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6)}	51 891,83 \$
Albert, Alain* ^{(3) (4)}	3 924,30 \$ ⁽⁷⁾
Bernier, Julie	12 415,14 \$
Bouchard, Paule ^{(1) (4) (6)}	22 501,38 \$
Bruneau, Marc G.	16 358,96 \$
Dicaire, André ^{(1) (2) (3) (4)}	22 339,74 \$
Durand, Lynda* ⁽²⁾	7 147,80 \$ ⁽⁷⁾
Élie, Jean-André* ^{(1) (4)}	8 759,55 \$ ⁽⁷⁾
Goodwin, Nathalie* ⁽³⁾	7 685,05 \$ ⁽⁷⁾
Hoppenheim, Mel ⁽³⁾	15 818,62 \$
Jodoin, Christiane	4 265,28 \$
LeBel, Serge ^{(2) (4) (6)}	23 310,89 \$
Perrault, Anie* ⁽²⁾	8 223,50 \$ ⁽⁷⁾
Trépanier, Céline ^{(1) (3)}	23 849,37 \$
	228 491,41 \$

Au 31 mars 2012

⁽¹⁾ Comité d'audit

⁽²⁾ Comité de gouvernance et d'éthique

⁽³⁾ Comité des ressources humaines

⁽⁴⁾ Comité des affaires commerciales

⁽⁵⁾ Comités des régimes de retraite des employés et du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec (SCQ)

⁽⁶⁾ Comité de recrutement ad hoc

⁽⁷⁾ Réunions de formation

* Membres du C.A. depuis le 23 novembre 2011

ACTIVITÉS

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET PLAN D'AFFAIRES

À chacune des réunions du conseil, la direction de Loto-Québec a fait état de l'avancement des affaires de la Société en fonction du plan d'affaires 2011-2012 et des projets en cours. De plus, les membres du conseil ont approuvé le rapport annuel 2011¹ et le plan d'action 2012-2013.

Par ailleurs, les administrateurs ont autorisé que des projets de bingo et de loterie soient en ligne, et en ont assuré un suivi. À ce chapitre, ils ont autorisé la mise en ligne de la loterie Mise-o-jeu sur le site espacejeux.com, une première pour le secteur des loteries. Ils ont aussi autorisé l'ouverture de salles Kinzo express dans des salles de bingo existantes du Québec, et en ont fait un suivi. Parmi les initiatives qui ont été suivies de près par les membres figure le projet de modernisation du Casino de Montréal, dont les budgets et l'échéancier sont respectés depuis le début du projet. Ils ont également approuvé le Grand Tournoi de poker Loto-Québec.

De plus, ils ont observé l'évolution du projet de remplacement des appareils de loterie vidéo et du système central d'exploitation, projet qui est actuellement en cours. Ils ont aussi surveillé l'évolution des investissements de la Société dans Casinos Développement Europe et ont procédé à la nomination de deux membres indépendants comme représentants de Loto-Québec au sein du comité de surveillance de cette Société.

Depuis l'entrée en vigueur en octobre 2011 du nouveau règlement sur les jeux de casino permettant à Loto-Québec d'introduire de nouveaux jeux sans l'autorisation préalable du gouvernement, les membres du conseil ont approuvé de nouveaux jeux de casino, comme c'est le cas pour les jeux de loterie et les jeux en ligne. De plus, un rapport sur l'état d'avancement des initiatives de développement durable prévues dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013 a été remis à chacun des administrateurs lors de toutes les réunions du conseil d'administration.

¹ Lors de sa réunion du 1^{er} juin 2011, le conseil a approuvé le rapport annuel 2011.

RÉSULTATS FINANCIERS ET CONTRÔLE INTERNE

Sur les recommandations du comité d'audit, le conseil a approuvé les états financiers terminés le 31 mars 2011² et le budget de Loto-Québec. Les membres ont également reçu un rapport des états financiers de la Société et de leurs faits saillants à chacune des réunions ordinaires du conseil. Conformément à la politique de gestion des risques adoptée en 2010-2011, ils ont reçu, tous les semestres, un rapport faisant état de l'avancement des mesures prises pour limiter les principaux risques de l'organisation. Les membres ont aussi observé l'avancement du programme d'attestation de contrôle interne et de gestion des risques, et leur arrimage avec le plan d'audit interne, en plus d'approuver un ajustement à l'égard du financement de Mise sur toi.

Les administrateurs ont effectué un suivi pour veiller au respect de la politique de réduction des dépenses et d'augmentation de la productivité, soumise au gouvernement en 2010-2011. Pour le dernier exercice financier, Loto-Québec a enregistré une réduction de ses dépenses et une amélioration de sa productivité de 43,0 millions de dollars, alors qu'elle avait affiché une contribution de 14,9 millions en 2010-2011. Cela signifie que, durant les deux premières années du programme de réduction des dépenses du gouvernement, Loto-Québec a offert une contribution de 57,9 millions de dollars. Les détails sur la réduction des dépenses de Loto-Québec sont disponibles en page 95.

Les membres du conseil ont reçu, après chacune des réunions du comité d'audit, un rapport verbal des activités de ce dernier.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Durant l'année 2011-2012, le conseil s'est assuré de la conformité des politiques en matière de gouvernance et, comme chaque année, a entrepris un processus de révision du fonctionnement du conseil pour mieux répondre aux besoins. Il a aussi été informé par le comité de gouvernance et d'éthique qu'après examen du code d'éthique des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec, il n'y avait aucune modification à y apporter. Comme il le fait annuellement, le conseil a également approuvé les changements aux profils de compétences et d'expérience ainsi qu'au programme d'accueil des membres du conseil. De plus, il a adopté la politique de suivi et de recommandations à l'égard de la composition du conseil d'administration pour la nomination des membres. À la suite de la nomination des nouveaux administrateurs, le conseil a approuvé les modifications à la composition de chacun des comités, dont la nomination des présidents.

Parmi les autres décisions prises par le conseil, il est question de l'autorisation donnée à certaines personnes de transiger et de signer tout document avec les agences de revenu du Québec et du Canada. Le conseil a aussi fait le suivi de l'orientation prise par Loto-Québec dans le cadre du dossier concernant la loterie Blé d'or.

Les membres du conseil ont reçu, après chacune des réunions du comité de gouvernance et d'éthique, un rapport verbal des activités de ce dernier.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour l'exercice 2011-2012, les membres du conseil ont autorisé les paramètres de rémunération applicables au personnel non syndiqué et au personnel d'encadrement de Loto-Québec et de ses filiales. En fonction des paramètres établis, ils ont également approuvé la rémunération du président et chef de la direction ainsi que celle des hauts dirigeants. Parmi les autres décisions prises par le conseil figurent l'adoption des résultats du régime d'intéressement de 2010-2011 et l'approbation des modalités d'application du régime de 2011-2012 pour les employés visés, dont la normalisation de l'indice de mobilisation.

Les membres du conseil ont également effectué une révision du profil de compétences et d'expérience du président et chef de la direction. Ils ont aussi procédé à la composition d'un comité ad hoc, composé de la présidente du conseil, qui était aussi présidente du comité des ressources humaines, et des présidents des comités d'audit et de gouvernance et d'éthique, pour le processus de recrutement du président et chef de la direction. Le comité ad hoc a fait un rapport au conseil. Dans le cadre de cette démarche, le conseil a approuvé, suivant les recommandations du comité ad hoc, le choix d'une firme externe spécialisée dans le recrutement de hauts dirigeants ainsi que le processus à suivre. Le conseil a assisté aux entrevues des candidats finalistes et a formulé des recommandations au gouvernement. Le tout s'est conclu par la nomination du président et chef de la direction de la Société, M. Gérard Bibeau, en poste depuis le 7 novembre dernier. De plus, le conseil a approuvé la nouvelle structure organisationnelle selon laquelle la vice-présidente aux finances et à l'administration ainsi que le vice-président aux ressources humaines de Loto-Québec relèvent directement du président et chef de la direction.

Parmi les autres activités du conseil figure le suivi des négociations avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Loto-Québec ainsi qu'avec le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, qui se sont terminées par la signature des conventions collectives respectives en janvier et mars derniers. Le conseil a aussi accordé un mandat de négociation pour le renouvellement des conventions collectives de la Société des casinos du Québec (SCQ) qui viennent à échéance. De plus, les administrateurs ont adopté une modification à la politique du placement des régimes de retraite de la SCQ. Un administrateur nommé par le conseil a également continué de siéger comme représentant du conseil d'administration de Loto-Québec aux comités des régimes de retraite des employés et du personnel cadre et professionnel de la SCQ. Enfin, les administrateurs ont autorisé le plan d'action 2011-2012 à l'égard des personnes handicapées.

Les membres du conseil ont reçu, après chacune des réunions du comité des ressources humaines, un rapport verbal des activités de ce dernier.

² Lors de sa réunion du 7 juin 2012, sur recommandation du comité d'audit, le conseil a approuvé les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2012.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

MANDAT ET COMPOSITION

Le mandat du comité d'audit consiste notamment à soutenir le conseil en surveillant l'intégrité de l'information financière ainsi que les contrôles internes de la Société. Le comité fait un suivi du processus de gestion intégrée des risques d'entreprise, en plus de veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne efficaces et adéquats et de superviser les activités d'audit interne. Il agit comme lien de communication entre les co-auditeurs externes, l'audit interne et le conseil d'administration. Sur une base annuelle, le comité d'audit revoit sa charte afin de recommander au conseil, le cas échéant, les modifications appropriées.

Le comité d'audit était composé, au 31 mars 2012, de cinq membres indépendants.

Présidente : Paule Bouchard, FCPA, FCA

Membres : André Dicaire, Jean-André Élie, Hélène F. Fortin, FCPA, FCA et Céline Trépanier

Tous les membres possèdent l'expérience et les compétences requises en matière comptable ou financière. La présidente du comité est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

ACTIVITÉS

Au cours du dernier exercice financier, le comité d'audit s'est réuni 10 fois et a tenu une session fermée sans la présence de la direction à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- approuvé les états financiers trimestriels de Loto-Québec, et fait le suivi avec le budget ;
- examiné les états financiers 2010-2011 de la Société avec les co-auditeurs, soit le vérificateur général du Québec et la firme KPMG³ et⁴. Il a recommandé leur approbation au conseil d'administration⁵ ;
- effectué le suivi de l'application des normes internationales d'information financière (IFRS) ;
- effectué le suivi des programmes d'attestation de contrôle interne ;
- approuvé l'approche d'audit d'optimisation des ressources et veillé à ce que l'optimisation des ressources soit intégrée aux mandats d'audit ;
- effectué un suivi pour veiller au respect de la politique de réduction des dépenses et d'augmentation de la productivité ;
- effectué le suivi de la gestion intégrée des risques d'affaires ;
- effectué le suivi de la sécurité de l'information ;
- veillé à ce que la Direction corporative de l'audit interne puisse remplir son rôle de façon indépendante de la direction de Loto-Québec ;
- effectué le suivi du plan triennal 2009-2012 et du plan annuel 2011-2012 de la Direction corporative de l'audit interne ;
- effectué le suivi de l'état d'avancement des travaux de modernisation du Casino de Montréal, dont les coûts de construction et le processus d'octroi de contrats ;
- effectué une surveillance des activités du groupe responsable des technologies de l'information ;
- effectué une surveillance des activités du groupe responsable de la sécurité ;
- approuvé la modification et les politiques opérationnelles de Loto-Québec dont il est responsable ;
- effectué la révision annuelle de son mandat ;
- procédé à l'évaluation de sa performance par rapport à son mandat.

³ Les honoraires de la firme KPMG pour l'audit des états financiers de 2011-2012 s'élèvent à 1 175 422 \$.

⁴ Un appel d'offres pour l'audit annuel des états financiers, pour une période de trois ans, sera lancé en 2012.

⁵ Lors de sa réunion du 1^{er} juin 2012, le comité d'audit a examiné les états financiers de 2011-2012 avec les co-auditeurs externes et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité des ressources humaines a notamment comme fonction d'examiner et de recommander au conseil d'administration les politiques et les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines, et de suivre la mise en place des actions en ce sens. Il veille à la mise en œuvre de normes et de barèmes de rémunération pour les dirigeants et le personnel de Loto-Québec, en plus de participer à la planification de la relève des dirigeants de la Société. C'est aussi le rôle de ce comité d'élaborer le profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président et chef de la direction, et de recommander la rémunération de ce dernier conformément aux paramètres établis par le gouvernement. Sur une base annuelle, le comité des ressources humaines revoit sa charte afin de recommander au conseil, le cas échéant, les modifications appropriées.

Le comité des ressources humaines, au 31 mars 2012, était composé de six membres indépendants.

Président : André Dicaire

Membres : Alain Albert, Hélène F. Fortin, FCPA, FCA, Nathalie Goodwin, Mel Hoppenheim et Céline Trépanier

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité des ressources humaines s'est réuni huit fois. Il a aussi tenu une session fermée sans la présence de la direction à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au conseil d'administration d'approuver les résultats du régime d'intéressement de 2010-2011 ainsi que les modalités d'application de celui de 2011-2012 pour les employés visés, ce qui inclut la normalisation de l'indice de mobilisation ;
- recommandé au conseil d'administration d'approuver la rémunération du président et chef de la direction ainsi que celle des cadres dirigeants pour 2011-2012 ;
- recommandé au conseil la création d'un comité ad hoc*, composé de la présidente du conseil, qui était aussi présidente du comité des ressources humaines, et des présidents des comités d'audit et de gouvernance et d'éthique, pour le recrutement du président et chef de la direction ;
- recommandé au conseil d'approuver l'adoption d'une modification de la nouvelle structure organisationnelle selon laquelle la vice-présidente aux finances et à l'administration ainsi que le vice-président aux ressources humaines relèvent directement du président et chef de la direction ;
- recommandé les modifications à la politique de placements et de reddition de compte des régimes de retraite de la SCQ ;
- effectué le suivi du programme de retour au travail d'un employé ;
- recommandé le mandat de négociation des conventions collectives de la SCQ ;

- recommandé au conseil le plan d'action à l'égard des personnes handicapées ;
- effectué le suivi du programme de bénévolat d'entreprise ;
- approuvé les politiques opérationnelles qui sont sous sa gouverne ;
- effectué la révision annuelle de son mandat ;
- procédé à l'évaluation de sa performance par rapport à son mandat.

Après chacune de ses réunions, le comité des ressources humaines a fait un rapport de ses activités au conseil d'administration.

* COMITÉ AD HOC POUR LE RECRUTEMENT DU NOUVEAU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le comité ad hoc était composé de trois membres indépendants.

Présidente : Hélène F. Fortin, FCPA, FCA

Membres : Paule Bouchard, FCPA, FCA, et Serge LeBel

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité ad hoc s'est réuni quatre fois pour le recrutement du président et chef de la direction. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au conseil la façon de procéder quant au choix de la firme de recrutement ;
- recommandé au conseil la firme spécialisée dans le recrutement de hauts dirigeants à la suite d'un appel d'offres sur invitation ;
- effectué une révision du profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président et chef de la direction, et recommandé son adoption au conseil d'administration ;
- évalué les candidatures proposées par la firme ;
- recommandé au conseil les candidats finalistes à voir en entrevue.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES SIX DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE 2011-2012

Nom et titre	Salaire de base	Rémunération incitative	Coûts d'utilisation d'automobile	Avantages accessoires*	Régime d'assurances collectives
Gérard Bibeau⁽¹⁾ Président et chef de la direction	132 543 \$	6 627 \$	8 936 \$	1 042 \$	1 160 \$
Alain Cousineau⁽²⁾ Président et chef de la direction	187 540 \$	25 361 \$	13 860 \$	3 458 \$	1 980 \$
RÉGIME DE RETRAITE ET PROGRAMME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES M. Gérard Bibeau et M. Alain Cousineau participent au Régime de retraite de l'administration supérieure – Fonction publique (RRAS) et au programme de prestations supplémentaires.					
Jean Royer 1 ^{er} vice-président et chef de l'exploitation	267 615 \$	33 907 \$	8 291 \$	2 500 \$	4 696 \$
Claude Poisson Président des opérations de la Société des casinos du Québec	255 625 \$	37 117 \$	10 513 \$	2 500 \$	4 633 \$
Robert Ayotte Président des opérations, Loteries	239 259 \$	27 132 \$	7 838 \$	2 500 \$	4 546 \$
Marcel Croux 1 ^{er} vice-président à la direction corporative	239 259 \$	30 314 \$	9 271 \$	2 500 \$	3 304 \$
Gille Dufour 1 ^{er} vice-président à la direction financière	239 259 \$	30 314 \$	7 802 \$	2 500 \$	4 546 \$

⁽¹⁾ Les données fournies couvrent la période du 7 novembre 2011 (entrée en fonction) au 31 mars 2012.

⁽²⁾ Les données fournies couvrent la période du 1^{er} avril au 6 novembre 2011 (fin de mandat).

RÉGIME DE RETRAITE ET PROGRAMME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Régime de retraite de base

- M. Royer participe au Régime de retraite de l'administration supérieure – Fonction publique (RRAS).
- MM. Poisson, Ayotte, Croux et Dufour participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE). La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

Régime de retraite supplémentaire

- MM. Royer, Poisson, Ayotte, Croux et Dufour participent au Régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Loto-Québec.
- La prestation de retraite est calculée en utilisant la formule de rente du régime de retraite de base sans égard aux limites prévues à la Loi de l'impôt sur le revenu et en utilisant un pourcentage pour chaque année de service créditée de 2 % pour MM. Poisson et Ayotte, et de 2,5 % pour MM. Royer, Croux et Dufour. Cette rente est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

* Bilan de santé, planification financière et successorale, clubs sportifs et Cercle des gens d'affaires

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de gouvernance et d'éthique assiste le conseil d'administration dans l'élaboration et la mise en place des plus hauts standards d'éthique et de régie d'entreprise. Il propose également les règles de gouvernance et les codes d'éthique applicables aux administrateurs, aux dirigeants ainsi qu'au personnel de la Société. Le comité veille à ce que les politiques de Loto-Québec soient revues sur une base annuelle par les comités appropriés du conseil d'administration. Il élabore et propose également au conseil des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction. Sur une base annuelle, le comité de gouvernance et d'éthique revoit sa charte afin de recommander au conseil, le cas échéant, les modifications appropriées.

Le comité de gouvernance et d'éthique était composé, au 31 mars 2012, de cinq membres indépendants.

Président : Serge LeBel

Membres : André Dicaire, Lynda Durand, Hélène F. Fortin, FCPA, FCA, et Anie Perrault

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni 10 fois. Il a aussi tenu une session fermée sans la présence de la direction à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- révisé le code d'éthique des administrateurs et des dirigeants ainsi que celui des employés et des cadres de Loto-Québec et de ses filiales, et a recommandé pour ce dernier des changements qui seront soumis au conseil en juin 2012 ;
- procédé à un exercice permettant d'assurer la conformité des règles de gouvernance, lequel a permis de conclure que tout était conforme ;
- révisé les politiques en matière de gouvernance et informé les membres du conseil qu'aucun changement n'était requis ;
- effectué à chacune des rencontres le suivi des plaintes reçues par la secrétaire générale de la Société et des mesures mises en place pour la ligne de signalement, en plus d'effectuer les enquêtes et de faire les recommandations requises ;
- recommandé au conseil des modifications aux profils de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration ;
- recommandé au conseil des modifications au programme d'accueil des membres du conseil d'administration ;
- révisé les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil, de ses comités et de ses membres ainsi que du processus d'évaluation utilisé ;
- procédé au suivi de la déclaration d'intérêt des administrateurs et des principaux dirigeants ;
- recommandé au conseil, à la suite de la nomination des nouveaux membres, la politique de suivi et de recommandations à l'égard de la composition du conseil d'administration ainsi que la révision de la composition de chacun des comités, dont la nomination des présidents ;
- effectué la révision annuelle des politiques opérationnelles de Loto-Québec qui sont sous sa gouverne et veillé à ce que chacun des comités fasse de même ;
- effectué la révision annuelle de son mandat ;
- procédé à l'évaluation de sa performance par rapport à son mandat.

Le comité a fait un rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses rencontres.

RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES COMMERCIALES

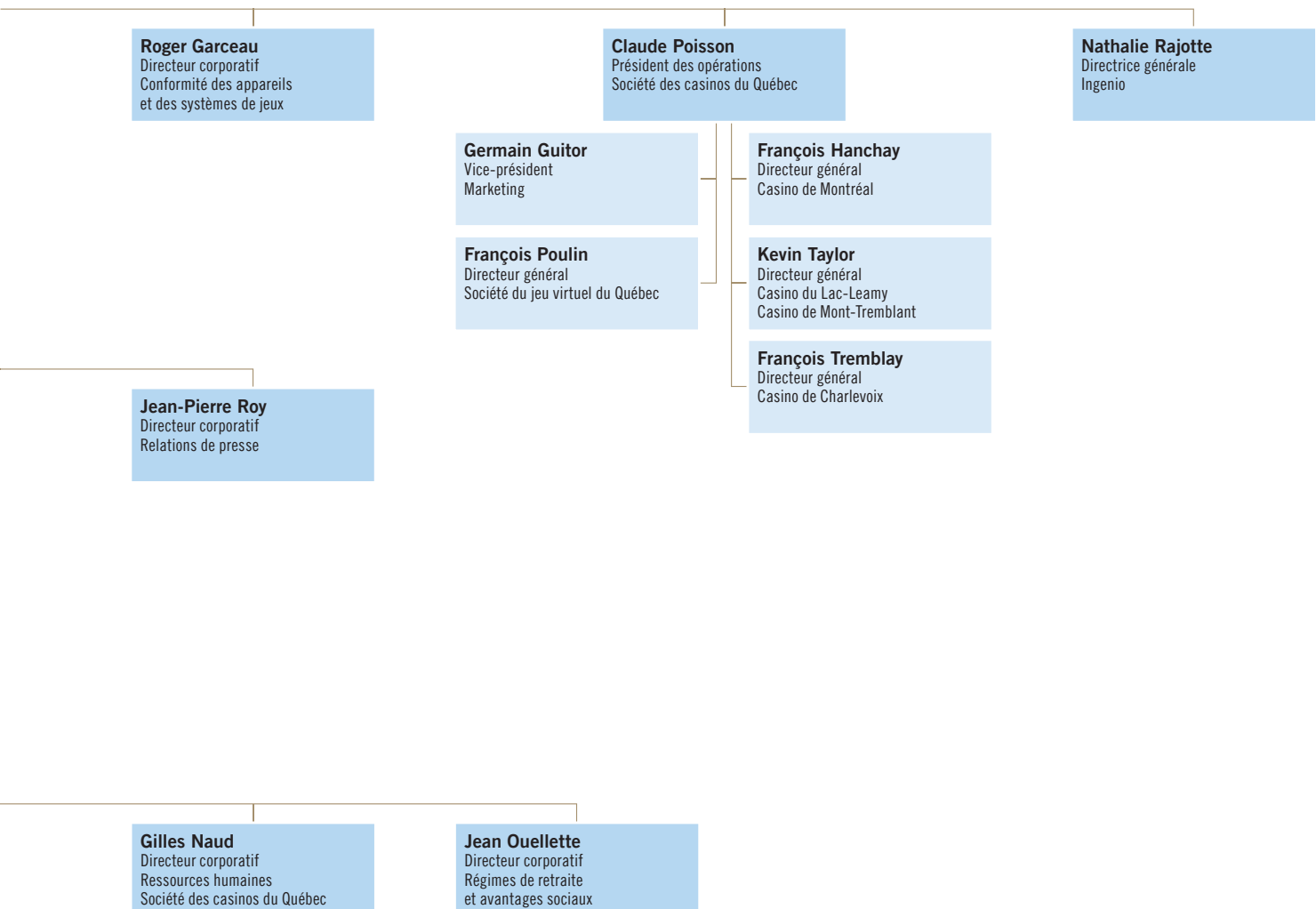
MANDAT ET COMPOSITION

Le comité des affaires commerciales a été créé par le conseil d'administration sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique durant l'exercice 2008-2009. Il était composé de tous les membres du conseil d'administration et avait un double mandat : discuter des activités commerciales de la Société et mieux outiller les administrateurs dans leur rôle respectif à l'aide de formations sur mesure concernant des sujets liés aux activités de Loto-Québec. Par ailleurs, à la fin de l'exercice 2011-2012, il a été recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique de revoir la composition ainsi que le mandat de ce comité. Celui-ci est maintenant composé de six membres indépendants. Quant à son mandat, il est actuellement en voie de révision compte tenu de la nouvelle composition du comité.

Présidente : Hélène F. Fortin, FCPA, FCA

Membres : Alain Albert, Paule Bouchard, FCPA, FCA, André Dicaire, Jean-André Élie et Serge LeBel

AU 31 MARS 2012



COORDONNÉES

SIÈGE SOCIAL

500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : 514 282-8000 · 1 800 350-9033
Télécopieur : 514 499-8660
lotoquebec.com

BUREAUX DE LOTO-QUÉBEC À QUÉBEC

955, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 4Y2
Téléphone : 418 686-7575 · 1 800 463-4560
Télécopieur : 418 643-2690

SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC

500, rue Sherbrooke Ouest, 15^e étage, Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : 514 282-8080 · 1 800 730-5686
casinosduquebec.com

SOCIÉTÉ DES LOTERIES VIDÉO DU QUÉBEC

500, rue Sherbrooke Ouest, 16^e étage, Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : 514 282-8090 · 1 800 454-8090
slvq.com

SOCIÉTÉ DES BINGOS DU QUÉBEC

500, rue Sherbrooke Ouest, 6^e étage, Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : 514 842-2464 · 1 888 430-2464
bingos-quebec.com

INGENIO

500, rue Sherbrooke Ouest, 20^e étage, Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : 514 282-0210
lotoquebec.com/ingenio

SOCIÉTÉ DU JEU VIRTUEL DU QUÉBEC

C.P. 11680, Succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 6G9
Téléphone : 1 877-999-JEUX (5389)
espacejeux.com

CASINO DE MONTRÉAL

1, avenue du Casino, Montréal (Québec) H3C 4W7
Téléphone : 514 392-2746 · 1 800 665-2274
casino-de-montreal.com

CASINO DE CHARLEVOIX

183, rue Richelieu, La Malbaie (Québec) G5A 1X8
Téléphone : 418 665-5300 · 1 800 665-2274
casino-de-charlevoix.com

CASINO DU LAC-LEAMY

1, boulevard du Casino, Gatineau (Québec) J8Y 6W3
Téléphone : 819 772-2100 · 1 800 665-2274
casino-du-lac-leamy.com

CASINO DE MONT-TREMBLANT

300, chemin des Pléiades, Mont-Tremblant (Québec) J8E 0A7
Téléphone : 819 429-4150 · 1 800 665-2274 ou 1 877 574-2177
casino-mt-tremblant.com

SALON DE JEUX DE QUÉBEC

250G, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec (Québec) G1L 5A7
Téléphone : 418 529-7878 · 1 877 700-5836
salonsdejeux.com

SALON DE JEUX DE TROIS-RIVIÈRES

1900, boulevard des Forges, Trois-Rivières (Québec) G8Z 0A3
Téléphone : 819 693-4774 · 1 877 700-5836
salonsdejeux.com

CENTRES RÉGIONAUX

MONTRÉAL ET NORD-OUEST DU QUÉBEC

1945, rue Maurice-Gauvin, Laval (Québec) H7S 2M5
Téléphone : 450 682-2525 · 1 800 361-9026

MONTRÉAL ET SUD-EST DU QUÉBEC

325, rue Bridge, Montréal (Québec) H3K 2C7
Téléphone : 514 409-3190 · 1 800 361-1244

QUÉBEC ET EST DU QUÉBEC

955, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 4Y2
Téléphone : 418 686-7575

VOUS POUVEZ CONSULTER LE RAPPORT ANNUEL 2012
DE LOTO-QUÉBEC À PARTIR DU SITE LOTOQUEBEC.COM.

LE RAPPORT ANNUEL DE LOTO-QUÉBEC EST PRODUIT
PAR LA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE CORPORATIVE
AUX COMMUNICATIONS ET AUX AFFAIRES PUBLIQUES.

DÉPÔT LÉGAL
ISBN 978-2-550-64924-1
ISSN 0709-5724



lotoquebec.com